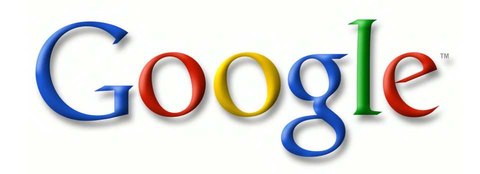
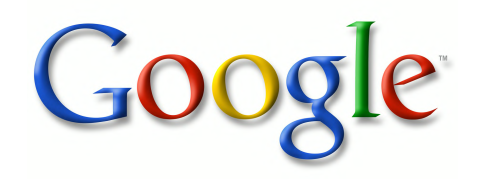
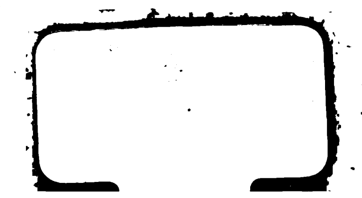


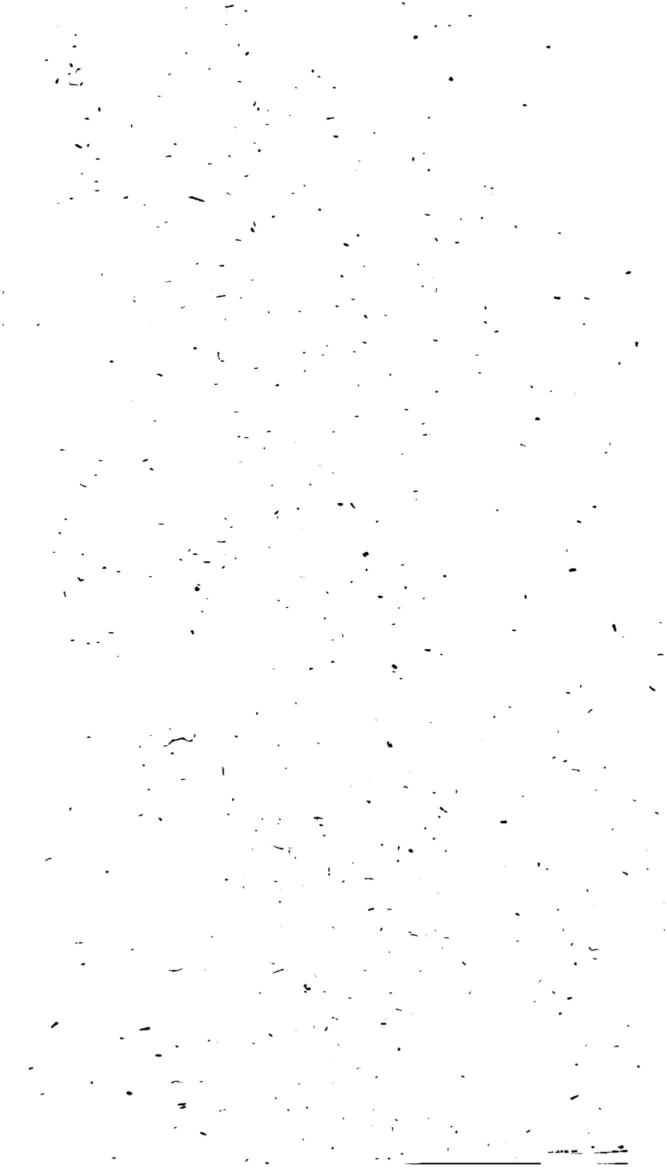





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA




TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA




HOM
VIR

LA VIE
DE MONSIEUR
BOILEAU DESPREAUX,

PAR

Mr. DES MAIZEAUX.

Mallet de Bresme Lieutenant Civil de Calais. 1717



A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

MDCCXII.



LA VIE
DE MONSIEUR
BOILEAU DESPREAUX.

A MONSIEUR
ADDISON.

mort le 17 juin 1719 agé de 47 ans.

ONSIEUR,

Le soin que quelques beaux Esprits de ce Roiaume ont pris de traduire en leur Langue diverses Pieces de Mr. Despreaux *, n'aiant fait qu'exciter la Curiosité des Lecteurs Anglois pour le reste

* Le Comte de Rochester, le Chevalier Soame, Mr. Oldham, &c.

de ſes Ouvrages ; on a enfin reſolu de les ſatisfaire en publiant une Traduction complette de tout ce qu'il nous a donné. Mais comme il eſt aſſez ordinaire que l'admiration qu'on a pour les Ecrits d'un Auteur, faſſe naître des ſentimens avantageux pour ſa perſonne, & qu'on ſouhaite d'être inſtruit de ſon Origine, de ſes Mœurs, & de ſa Fortune ; ceux qui ont entrepris cette Traduction Angloiſe des OEUVRES de Mr. Deſpreaux, ont crû devoir l'accompagner de la VIE de ce fameux Ecrivain, & m'ont prié de leur fournir là-deſſus quelques Memoires. Je me ſuis d'autant plus facilement rendu à leurs ſollicitations, que je me ſuis flaté qu'un Ouvrage comme celui-là ne vous ſeroit pas déſagréable.

Je prends donc la liberté de vous l'offrir, Monſieur, non ſeulement pour vous témoigner combien je ſuis ſenſible à toutes les

mar-

marques de bienveillance que vous m'avez données; mais aussi pour vous entretenir d'une personne illustre, que vous avez connuë lorsque vous étiez à Paris, & dont la Conversation n'a fait qu'augmenter l'estime que vous en aviez déja conçue, par la lecture de ses Ouvrages. D'ailleurs comme ces Memoires regardent la Vie d'un Auteur qui ne s'est pas moins rendu célébre dans les Païs étrangers que dans sa Patrie; je ne pouvois choisir personne dont le Caractere eût plus de rapport au sien. Votre Nom, Monsieur, est connu de tous les Savans de delà la Mer. La Relation de vos Voiages, & les Poësies dont vous avez enrichi le Public, ont merité leur éloge, & vous ont justement aquis la reputation d'un des plus polis & des plus judicieux Ecrivains de ce Siecle *.

* HISTOIRE *des Ouvrages des Savans.* Octobre 1705. page 435. & suiv.

Mais je ne m'aperçois pas que je m'engage insensiblement dans un detail que votre Modestie ne sauroit souffrir. Je m'arrête donc ici, Monsieur, pour ne vous parler que de Mr. Despreaux. Sa maniere de vivre simple & uniforme n'a pû être susceptible d'Evenemens fort considerables: ses Ecrits me fourniront une plus ample moisson; & j'en parlerai avec d'autant plus de soin que quand on sait bien l'Histoire des Ouvrages d'un Auteur, ce qui a donné lieu de les faire, le tems de leur Composition, & le but qu'on s'est proposé en les écrivant, on a, pour ainsi dire, la clef d'une infinité d'endroits, qui sans cela perdroient leur principale beauté, ou

NOUVELLES *de la République des Lettres*, Septembre 1706. page 304.

ACTA *Eruditorum*, Decemb. 1706. pag. 534. & seqq.

BIBLIOTHEQUE *choisie*, Tome XI. (1707.) page 198.

JOURNAL *des Savans*, Février 1709. page 348. Edit. de Holl.

ou deviendroient même inintelligibles, sur tout dans un Auteur étranger.

MR. GILLES BOILEAU, Pere de notre Auteur, étoit Greffier de la Grand' Chambre du Parlement de Paris; & pendant soixante ans qu'il exerça cet Emploi, il ne se fit pas moins estimer par sa capacité que par une probité peu commune, & par un desinteressement assez rare aux personnes de sa profession. Il mourut en 1653, agé de plus de quatre-vingts ans, & regretté de tous ceux qui le connoissoient. Il eut plusieurs Enfans qu'il éleva avec beaucoup de soin, & dont trois *Gilles*, *Jaques*, & *Nicolas*, se sont aquis une grande reputation dans la République des Lettres.

> Il etoit né apparemment en 1573, le mesme quatre ans auparavant pour être Greffier, il ne pouvoit avoir moins de 24 ans.

GILLES BOILEAU naquit en 1631. Il s'atacha à l'étude de la Jurisprudence, & n'eut pas plû-

> Son Pere avoit donc alors 58 ans.

plûtôt achevé son Cours de Droit qu'il fut reçu Avocat au Parlement de Paris. Il possеda ensuite la Charge de Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris.

En 1655, il donna LA VIE D'EPICTETE ET L'ENCHIRIDION OU ABREGÉ DE SA PHILOSOPHIE AVEC LE TABLEAU DE CEBES, TRADUITS DU GREC EN FRANÇOIS. Mr. Bayle nous assure que cette VIE d'Epictete est *la plus ample & la plus exacte qu'il ait vuë*; & que *l'érudition & la Critique y sont répandues habilement*. Il parle aussi d'une maniere avantageuse de la Traduction du *Manuel d'Epictete* & de celle du *Tableau* de Cebès; ajoutant que *tout cela fut fort bien reçu du Public* *.

L'année suivante Mr. Boileau publia un petit Ouvrage contre Mes-

* REPONSE *aux Questions d'un Provincial*, Tome I. page 130.

Messieurs Ménage & Costar, sous le titre D'AVIS A MR. MENAGE SUR SON EGLOGUE INTITULÉE CHRISTINE; AVEC UN REMERCIEMENT A MR. COSTAR. Il fit aussi quelques *Epigrammes* contre le fameux Scarron, qui l'avoit attaqué; & il le poussa si vigoureusement qu'il le deconcerta.

Il fut reçu dans l'Academie Françoise en 1659, *& la Cabale que firent ses ennemis pour l'empêcher d'être admis dans cet illustre Corps y causa durant quelque tems une espece de Guerre civile, qui se termina par sa Reception* *.

Il obtint en 1669. la Charge de Controlleur de l'Argenterie du Roi: mais il n'en jouït que quatre Mois; la Mort l'aiant enlevé dans sa trente-huitiéme Année.

Il avoit dessein de nous donner

 un

* DICTIONAIRE *de Moreri* à l'Article BOILEAU (*Gilles*) suivant l'Edit. de Paris de 1707.

un Commentaire sur la Poetique d'Aristote. On publia à Paris en 1670. un Volume de Pieces de sa façon en Vers & en Prose, intitulé, les Oeuvres de deffunt Monsieur B. de l'Academie Françoise Controlleur de l'Argenterie du Roi. La plus considerable Piece de ce Recueil est la Traduction en Vers François du quatriéme Livre de l'Eneide: & ce qui doit nous convaincre du merite de cette Traduction, c'est qu'elle fait encore regretter aux Connoisseurs qu'il n'ait pas poussé son travail aussi loin que le célébre Mr. de Segrais.

Il paroit par ses Ecrits qu'il avoit beaucoup de penchant à la Satire *. Lors qu'il étoit encore fort jeune & nouvel Avocat, il fit en plaisantant cette Epigramme,

* Voyez la *Reponse aux Questions d'un Provincial*, ubi supr. page 131. & suiv.

me, pour être miſe au bas du Portrait de ſon Pere :

Ce Greffier dont tu vois l'image,
Travailla plus de ſoixante ans,
Et cependant à ſes Enfans
Il a laiſſé pour tout partage,
Beaucoup d'honneur, peu d'heritage,
Dont ſon Fils l'Avocat enrage.

Mais ce n'eſt là, en effet, qu'une raillerie: car quoi que Mr. Boileau le Pere n'eut pas amaſſé du bien à proportion de ſa capacité & de la réputation qu'il s'étoit aquiſe ; il ne laiſſa pas néanmoins d'en gagner aſſez pour établir ſes Enfans dans le Monde, & pour leur aſſurer après ſa Mort une ſubſiſtance honorable.

Mr. JAQUES BOILEAU, qui eſt encore vivant, prit le parti de l'Egliſe : & ſon Merite l'a élevé ſucceſſivement aux Dignités de Docteur de Sorbone ; de Doyen, Grand Vicaire & Official de l'E-

gliſe de Sens ; & enfin de Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris *. Permettez-moi, Monſieur, de rapporter ici ce que Mr. Dupin nous aprend de ce fameux Theologien, dans les derniers Volumes de ſa BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES, où il parle des *Auteurs vivans*. Après avoir remarqué *qu'il eſt aſſez rare de trouver dans une même perſonne, beaucoup d'eſprit & beaucoup d'érudition ; une Science parfaite des matieres de Theologie & une connoiſſance particuliere des Belles-Lettres ; une grande Lecture des Peres & une Etude plus que mediocre des Auteurs prophanes* ; il ajoute que *tout cela ſe rencontre néanmoins en la perſonne de Mr. Boileau*.

» Mr. Boileau, *continue-t-il*, » Docteur en Theologie de la Fa-» culté

* Il ne faut pas le confondre avec Mr. l'Abbé Boileau, fameux Predicateur, mort en 1704.

„ culté de Paris, de la Maison
„ & Societé de Sorbone, issu
„ d'une ancienne famille de Pa-
„ ris considerable dans la Robe,
„ Fils d'un Greffier de la Grand'
„ Chambre du Parlement, Frere
„ ainé du célébre Mr. Boileau
„ Despreaux . . . . . naquit le
„ 16. de Mars de l'an 1635. Il é-
„ tudia les Humanités avec suc-
„ cès dans les Colleges d'Har-
„ court & de Beauvais de l'Uni-
„ versité de Paris, & parut avec
„ éclat sur les Bancs de Sorbone,
„ dont il fut Prieur depuis le
„ Mois de Mars 1660. jusqu'au
„ même Mois de l'année 1661.
„ Il reçut le Bonnet de Docteur
„ en 1662, & fut enlevé de Pa-
„ ris par Mr. de Gondrin Arche-
„ vêque de Sens, qui le fit Doyen
„ de son Eglise Primatiale &
„ Metropolitaine, pour succeder
„ à Mr. l'Abbé Benjamin, &
„ qui se servit utilement de lui
„ dans le Gouvernement de son

„ Diocese. Il perdit une Biblio-
„ theque qu'il avoit, par l'incen-
„ die du Pavillon de la Maison
„ de Sorbone, & suporta cet ac-
„ cident avec la même constance
„ qu'il avoit souffert auparavant
„ les douleurs d'une jambe qu'il
„ s'étoit rompuë tombant d'une
„ Echelle, en cherchant des Li-
„ vres de la Bibliotheque de Sor-
„ bone. Sa Bibliotheque fut ré-
„ tablie en peu de tems, & est
„ encore pleine de toutes sortes
„ de bons Livres ; & des plus
„ rares, & des plus curieux. A-
„ près la Mort de Mr. de Gon-
„ drin il demeura Doyen de Sens
„ sous Messieurs de Montpezat
„ & de la Hoguette, Archevê-
„ ques de Sens, & fut élû Grand
„ Vicaire & Official, par le Cha-
„ pitre après la Mort de Mr. de
„ Montpezat. Il revint à Paris
„ en 1694, pourvû par le Roi
„ d'un Canonicat de la Sainte
„ Chapelle Royale de Paris. Il
„ étoit

„ étoit le Doyen des Deputés ou
„ Commissaires pour l'examen
„ des Livres du Pere le Comte,
„ touchant l'ancienne Religion
„ des Chinois. Les Ouvrages
„ curieux & pleins d'érudition
„ dont le Public lui est redevable,
„ lui ont atiré l'estime des gens
„ de Lettres, qui souhaitent qu'il
„ vive encore long-tems pour
„ continuer à profiter de son éru-
„ dition.

Mr. Dupin fait ensuite l'analyse des Ouvrages de Mr. Boileau ; mais je me contenterai d'en donner ici les Titres, après avoir remarqué que Mr. Dupin n'a pas été fort exact à les raporter, & qu'il les marque d'une maniere si vague, qu'on diroit souvent qu'il n'en parle que de memoire, ou par oui-dire. J'y ai supléé, tant que j'ai pû en consultant d'autres Livres, & j'y ai ajouté le Titre de quelques Ouvrages dont Mr. Dupin n'a point parlé ; de sorte que

la liste que j'en vais donner sera plus exacte & plus ample que la sienne.

ECLAIRCISSEMENT *sur un passage de St. Augustin, cité dans le Livre de la Perpetuité de la Foi, par le Sieur Barnabé.* A Mons chez Vaudret, 1667, in 12.

RECUEIL *de Pieces concernant les Censures de la Faculté de Theologie de Paris sur la Hierarchie de l'Eglise; & sur le XVIII. Tome des Annales Ecclesiastiques de Odericus Raynaldus.* A Munster, chez Bernard Raesfeld, 1666. in 12.

AD *Decretalem* super specula: de Magistris. *Opus Marcelli Ancyrani.* Parisiis 1667. in 8.

TRAITÉ *du Devoir & de la Vie des Evêques par le Pere Louïs de Grenade Dominicain.* A Paris, chez Leonard 1670. in 12.

LE *Pastoral de St. Gregoire le Grand,*

Grand, ou le Livre du Soin & du Devoir des Pasteurs, traduit nouvellement. A Paris chez Pralard, 1670. in 12.

DE *antiquo jure Presbyterorum in Regimine Ecclesiastico. Auctore Claudio Fonteio.* Taurini 1676. in 8.

„ La même année il donna, „ *dit Mr. Dupin*, un Traité „ pour prouver que la Contrition „ est necessaire pour obtenir la „ remission des Pechés dans le „ Sacrement de Penitence.

DE *antiquis & majoribus Episcoporum Causis, Liber; ad Confutationem Errorum Davidii in Libro*, des Jugemens Canoniques des Evêques avec une Dissertation sur le Concile plenier de St. Augustin*: *Auctore Theologo Parisiensi.* Leodii, 1678. in 4.

DISQUISITIO *Theologica de Sanguine Corporis Christi post Re-*

* Mr. David publia ce Livre à Paris en 1671. in 4.

Resurrectionem, ad Epistolam CXLVI. Augustini. Parisiis 1681. in 8.

HISTORIA *Confessionis auricularis ex antiquis Scripturæ, Patrum, Pontificum & Conciliorum Monumentis, cum cura & fide expressa.* Parisiis, 1683.

DE *Adoratione Eucharistiæ Libri duo: quibus accedit Disquisitio Theologica de Præcepto divino Communionis sub utraque Specie.* Parisiis 1685. in 8.

TRAITÉ *du Corps & du Sang du Seigneur, par Ratramne ou Bertram, Prêtre, Religieux de Corbie, en Latin & en François avec des Remarques.* A Paris, 1686. in 12.

„ Cette même année il publia, „ *dit Mr. Dupin,* une Disquisi-„ tion Theologique de la Charité „ necessaire pour obtenir la Re-„ mission des Pechés dans le Sa-„ crement de Penitence, en La-„ tin.

RE-

REMARQUES *d'un Theologien sur le Traité de Maimbourg* de l'Etablissement & des Prerogatives de l'Eglise de Rome. A Cologne chez P. Marteau, 1688. in 12.

„ En 1691, *dit encore Mr.* „ *Dupin*, il fit imprimer un pe- „ tit Traité François sous le nom „ d'un Professeur en Théologie, „ touchant les Empêchemens du „ Mariage, où il soutient le Sys- „ teme de Mr. de Launoy con- „ tre les Livres de Galesius & de „ Mr. Gerbais.

„ En 1695, *continue-t-il*, il „ fit réimprimer la Dissertation „ *super specula*, corrigée & aug- „ mentée, & y ajouta une Dis- „ sertation sur la Decretale *ad* „ *Audientiam*, *de Clericis non* „ *residentibus*; une autre contre „ quelques Casuistes relâchés & „ anciens Docteurs Scholastiques, „ comme *Martinus de Magis-* „ *tris*, Confesseur de Louis XI,

„ qui

„ qui excuse de Peché mortel les
„ attouchemens impudiques qui
„ se terminent à la seule volup-
„ té des Sens, sans avoir la vo-
„ lonté, ni l'intention d'une plus
„ grande Corruption; un Dialo-
„ gue entre un Theologien Ca-
„ tholique & un Protestant sur
„ quelques endroits des Peres
„ Grecs & Latins, où il prétend
„ que des hommes éclairés ont
„ fait des fautes en voulant les
„ corriger; c'est pourquoi il l'a
„ intitulé, *Colloquium Criticum,*
„ *sive de Sphalmatis virorum in*
„ *re litteraria illustrium.*

„ En l'année 1700. Mr. Boileau
„ fit imprimer à Paris avec Privi-
„ lege, un Livre intitulé, Histo-
„ ria *Flagellantium, de rec-*
„ *to ac perverso Flagrorum usu*
„ *apud Christianos: ex antiquis*
„ *Scripturæ, Patrum, & Scrip-*
„ *torum Prophanorum Monu-*
„ *mentis, cum cura & fide ex-*
„ *pressa.* Parisiis 1700. in 12.

His-

HISTORICA *Disquisitio de re Vestiaria Hominis Sacri Vitam communem more civili traducentis.* Amſtelodami 1704.

„ On peut, *dit Mr. Dupin*, „ joindre à ces Ouvrages de Mr. „ Boileau . . . . une Edi- „ tion Latine du Paſtoral de St. „ Gregoire, ſur un ancien „ Manuſcrit, avec une Epitre „ dédicatoire à Mr. l'Arche- „ vêque de Sens, & une Pre- „ face : l'Edition du petit Trai- „ té de Denis le Chartreux de „ la Vie des Chanoines, im- „ primée à Cologne en 1670, „ avec une Epitre Dédica- „ toire au même Archevêque, „ & une Preface : des Obſerva- „ tions Latines contre le Livre „ fait par Mr. Gaudin, contre „ celui de Mr. Joly, ſur ce qui „ eſt dit dans le Martyrologe „ d'Uſuard de l'Aſſomption de la „ Vierge . . . . Monſieur „ Boileau, *ajoute Mr. Dupin*, a „ en-

„ encore quelques Ouvrages cu-
„ rieux qui ſont achevés ou prêts
„ de l'être : quand il voudra bien
„ les communiquer, on ne dou-
„ te point qu'ils ne ſoient reçus
„ agréablement. *

Depuis ce tems-là Mr. Boileau nous a donné :

ΔΟΚΙΜΑΣΤΗΣ, *ſive de Librorum circa res Theologicas Approbatione, Diſquiſitio Hiſtorica.* Antuerpiæ, Typis Bern. Salii 1708. in 12.

DE *re Beneficiaria, Liber ſingularis : ſive Quæſtionis celebris & difficilis, an & quibus in caſibus liceat homini Chriſtiano abſque culpa & peccato plura Beneficia Eccleſiaſtica poſſidere,* Ἀνάκρισις. *Cura & Studio Theologi Pariſienſis, Abbatis Sedichembechenſis*, 1710. *in* 12.

La ſeule Liſte de ces Ouvrages ſuffit,

* BIBLIOTHEQUE *des Auteurs Eccleſiaſtiques du XVII Siecle ; Part. V. des Auteurs vivans :* Vol. 1. pag. 184. & ſuiv. Edit. de Paris 1708.

ſuffit, Monſieur, pour vous faire voir que Mr. le Docteur Boileau n'eſt pas moins laborieux que ſavant. Pluſieurs de ces Livres ont paru anonymes; & vous avez pû remarquer qu'il a quelquefois deguiſé ſon nom, auſſi bien que celui du lieu où ils ont été imprimés.

MR. NICOLAS BOILEAU, Sieur DESPREAUX, dont j'entreprends d'écrire la VIE, naquit à Paris le cinquiéme jour de Decembre 1636 *. Son Pere 1636.
reflechiſſant quelquefois ſur les differens Caracteres de ſes enfans, charmé de la douceur & de la ſimplicité qu'il croyoit remarquer en celui-ci, diſoit ordinairement de

* C'eſt ainſi que Mr. de Boze, après avoir fait les perquiſitions neceſſaires, a fixé le tems de la naiſſance de Mr. Deſpreaux, dans l'ELOGE de cet illuſtre Poëte, dont il enrichira un jour le Public, en donnant les MEMOIRES de l'Academie des Inſcriptions & des Medailles. Il eſt vrai que Mr. Deſpreaux a toujours parlé de ſon age, comme s'il étoit né en 1637; mais ce qu'il a dit là-deſſus, dans ſes Ecrits, ne doit pas être pris à la rigueur. Je m'y conformerai néanmoins quelquefois dans ces Memoires.

de lui par opoſition aux autres, que *c'étoit un bon Garçon qui ne diroit jamais de mal de perſonne* *. Mais ce bon Vieillard faiſoit plûtôt ſon propre Caractere que celui de ſon Fils, dont le génie ne s'étoit pas encore developé. Il ne ſoupçonnoit point que cet Enfant ſi débonnaire dût un jour s'ériger en Cenſeur du Vice, & devenir le fleau des mechants Auteurs: il ſe perſuadoit qu'il heriteroit entierement de cette ſimplicité & de cette douceur qui lui étoit ſi naturelle à lui-même, & que Mr. Deſpreaux a décrite dans les *Vers* ſuivans faits *pour être mis au bas du Portrait de ſon Pere:*

Ce Greffier doux & pacifique
De ſes enfans au ſang critique
N'eut point le talent redouté:
Mais fameux par ſa probité,

Reſte

* LE NOUVEAU MERCURE, imprimé à *Trevoux*, Mois d'Avril 1711. p. 180, dans l'Extrait de l'ELOGE *de Mr. Deſpreaux par Mr. de Boze*, lû dans l'Academie des Inſcriptions & des Medailles, le 14. d'Avril 1711

Reste de l'Or du siecle antique,
Sa Conduite dans le Palais
Par tout pour exemple citée,
Mieux que leur plume si vantée
Fit la Satire des Rollets.

Cette heureuse disposition d'esprit n'étoit pas moins naturelle à la Mere de Mr. Despreaux; comme il nous l'apprend dans l'*Epitaphe* suivante, où cette Dame est introduite parlant ainsi elle-même:

Epouse d'un Mari doux, simple, officieux,
Par la même douceur je sus plaire à ses yeux:
Nous ne sûmes jamais ni railler, ni médire.
Passant, ne t'enquiers point si de cette bonté
Tous mes enfans ont herité.
Li seulement ces Vers & garde-toi d'écrire.

Mr. Despreaux commença ses Etudes au College de Beauvais; & lorsqu'il fut en troisiéme, Mr. Sé-

vin,

vin, habile homme, qui regentoit cette Classe *depuis près de cinquante ans, sous qui avoient étudié les le Maitre, les Patru, les Gautier, & dont il avoit prédit la gloire avec connoissance de cause, reconnut le premier dans son Disciple le talent qu'il avoit pour les Vers; & assûra publiquement qu'il aquerroit par là une grande Réputation; persuadé que quand on est né Poëte, il faut absolument l'être. La Lecture continuelle des Poëtes & des Romans décela le gout de Mr. Despreaux pour la Poësie; mais cette Lecture que lui-même apelloit* une fureur, *bien loin de lui gâter l'esprit par un amas confus d'idées bizares, ne servit qu'à lui inspirer une Critique plus exacte, & des traits plus vifs contre le Ridicule des Auteurs* *. Et cela fait voir, Monsieur, qu'un Esprit na-

* LE NOUVEAU MERCURE, ubi supr. pag. 180, 181.

naturellement droit & solide se perfectionne par les mêmes choses, qui gâtent ordinairement les petits génies. Mais les Auteurs que Mr. Despreaux lisoit avec le plus de goût & de plaisir, c'étoit ceux où il trouvoit une Satire fine & judicieuse ; comme il nous l'aprend lui-même dans ces quatre Vers ; où après avoir parlé de l'utilité de la Satire, il ajoute :

C'est elle qui m'ouvrant le chemin qu'il faut suivre,
M'inspira dès quinze ans la haine d'un sot Livre,
Et sur ce Mont fameux, où j'osai la chercher,
Fortifia mes pas, & m'aprit à marcher *.

Mr. Despreaux ne fut pas long tems sans satisfaire la passion qu'il avoit pour la Poësie. A peine avoit-il dix-huit ans qu'il composa une ODE, sur le bruit qui cou- 1656.

* Satire IX.

rut dans ce tems-là que les Anglois alloient faire la guerre à la France. Cette petite Piece ne manque pas de feu ni d'élevation; la diction en est pure; & la Versification douce & harmonieuse. Mr. Despreaux l'a inserée dans la derniere Edition de ses Ouvrages, après l'avoir corrigée en quelques endroits.

Il eut le malheur de perdre sa Mere lorsqu'il étoit encore au berceau, & de voir mourir son Pere seize ans après. Mais une si grande perte ne fut pas capable de rien diminuer de l'ardeur qu'il avoit pour l'étude. Les grands génies n'ont besoin que d'eux-mêmes pour se pousser: la seule force de leur Esprit les conduit à ce qu'il y a de plus fin & de plus sublime dans le genre d'étude qui leur est propre. Vous verrez bien tôt, Monsieur, que cela est arrivé à Mr. Despreaux.

Après qu'il eut achevé ses Huma-

manités, & sa Philosophie, ses Parens l'engagerent à étudier le Droit; & il fit de si grands progrès qu'il fut reçu *Avocat* dans un âge très-peu avancé. Mais quoi qu'il eut *toutes les dispositions desirables pour le Barreau, l'inclination, c'est à dire, le premier de tous les talens, lui manquoit* *. Les obliquités de la Chicane ne convenoient point à sa candeur naturelle: il ne put s'accommoder d'une Science qui roule sur des Equivoques perpetuelles, & où l'on se trouve souvent obligé de revêtir le Mensonge des Caracteres de la Verité. Il resolut donc de prendre un autre parti; & *regardant la Sorbone comme l'Antipode du Palais, il se détermina à y faire un Cours de Théologie. Mais il ne put soutenir long-tems les Leçons d'une Scholastique épineuse.* Il fut également surpris & choqué

 d'y

* LE *Nouveau Mercure*. ibid.

d'y voir les Points les plus importants du ſalut reduits à de creuſes ſpeculations, obſcurcis par un Langage barbare, & ſoumis à des conteſtations éternelles. Enfin, *il s'imagina que pour le ſuivre plus adroitement la Chicane n'avoit fait que changer d'habit* * ; & il renonça à la Sorbone.

Il ſe livra enſuite tout entier à ſon génie ; & s'abandonnant à la paſſion qu'il avoit pour les Belles-Lettres, & ſur tout pour la Poëſie, il alla, conduit *par lui-même*, prendre une des premieres places ſur le Parnaſſe François. Mais vous me permettrez bien, Monſieur, de raporter ici ce qu'il a dit ſur ce ſujet, dans quelques-unes de ſes EPITRES. Vous y trouverez en même tems de nouvelles particularités ſur ſa famille, & la confirmation de la plupart de celles que j'ai rapportées:

Mon

* LE Nouveau Mercure, *ubi ſupr. pag.* 182.

Mon Pere ſoixante ans au travail appliqué
En mourant me laiſſa pour rouler & pour vivre,
Un revenu leger & ſon exemple à ſuivre.
Mais bien-tot amoureux d'un plus noble métier,
Fils, Frere, Oncle, Couſin, Beau-frere de Greffier,
Pouvant charger mon bras d'une utile liaſſe,
J'allai loin du Palais errer ſur le Parnaſſe.
La famille en pâlit, & vit en fremiſſant,
Dans la poudre du Greffe un Poëte naiſſant.
On vit avec horreur une Muſe effrénée
*Dormir chez un Greffier la graſſe matinée *.*

* Epitre V. à Mr. de Guilleragues.

Mr. Despreaux dit encore à peu près la même chose dans l'EPITRE *à ses Vers* * :

Que si quelcun, mes Vers, alors vous importune,
Pour savoir mes parens, ma vie & ma fortune ;
Contez-lui qu'allié d'assez hauts Magistrats,
Fils d'un Pere Greffier, né d'Ayeux Avocats,
Dès le berceau perdant une fort jeune Mere,
Reduit seize ans après à pleurer mon vieux Pere,
J'allai d'un pas hardi, par moi-même guidé,
Et de mon seul Génie en marchant secondé,
Studieux Amateur & de Perse & d'Horace,
Assez près de Regnier m'asseoir sur le Parnasse.

Il y avoit alors en France un grand nombre de Poëtes, qui bien que très-

* Epitre X.

très-médiocres ne laissoient pas de faire du bruit; & il s'en trouvoit même quelques-uns de cet ordre, qu'on regardoit comme des modelles. Mr. Despreaux ne pût souffrir que le mauvais Goût triomphât, & qu'on se laissât duper par des Auteurs sans génie, & qui sembloient écrire en dépit du Bon-sens & de la Poësie. Il crût devoir vanger l'un & l'autre: & il composa là-dessus quelques SATIRES, qui lui aquirent une grande Reputation, & en même tems lui attirerent la haine & le ressentiment d'une Legion de méchans Poëtes. L'attachement qu'il avoit pour la Vertu, l'engagea aussi à ne pas épargner le Vice dans ses SATIRES, & le porta à censurer vivement les moeurs corrompues de son siecle. Il se fit par là de nouveaux Ennemis, quoi que moins redoutables que les premiers. Mais tout cela n'empêcha pas que le Public, charmé de

la beauté de ses SATIRES, ne se déclarât pour lui. On ne pouvoit se lasser de les lui faire reciter; & à force d'en repeter les plus beaux endroits, on en fit des especes de Proverbes. Mr. Despreaux nous a apris lui-même l'heureux succès qu'eurent ses premiers Ouvrages. C'est dans l'EPITRE *à ses Vers*, où il s'adresse ainsi à ses dernieres Productions:

Vains & foibles Enfans dans ma Vieillesse nés,
Vous croyez sur les pas de vos heureux Ainés,
Voir bien-tôt vos bons Mots passant du Peuple aux Princes,
Charmer également la Ville & les Provinces,
Et par le prompt effet d'un sel réjouïssant
Devenir quelquefois Proverbes en naissant.
Mais perdez cette erreur dont l'appas vous amorce.

Le tems n'eſt plus, mes Vers, où ma Muſe en ſa force
Du Parnaſſe François formant les Nourriçons,
De ſi riches couleurs habilloit ſes leçons:
Quand mon Eſprit pouſſé d'un courroux legitime
Vint devant la Raiſon plaider contre la Rime,
A tout le Genre humain ſût faire le procès,
Et s'attaqua ſoi-même avec tant de ſuccès.
Alors il n'étoit point de Lecteur ſi ſauvage
Qui ne ſe deridât en liſant mon Ouvrage;
Et qui, pour s'égayer, ſouvent dans ſes diſcours
D'un mot pris en mes Vers n'empruntât le ſecours.

Vous voyez par là, Monſieur, avec quel aplaudiſſement les premieres SATIRES de Mr. Deſpreaux furent reçûes. Celles de Re-

Regnier avoient eû une aprobation générale ; & en effet, il y en a quelques-unes de ce Poëte, qui, au jugement même de Mr. Despreaux, sont *admirables* : mais il faut pourtant avouër qu'elles sont encore fort éloignées de la beauté de celles de Mr. Despreaux ; tant par rapport à la douceur & à l'harmonie de la Versification, qu'à l'égard de la pureté du stile ; & de ce caractere de chasteté, dont Mr. Despreaux a sû, le premier, enrichir la Satire Françoise. Ces avantages donnerent tant de goût pour les SATIRES de Mr. Despreaux, que chacun s'empressoit d'en avoir des Copies manuscrites, qui enfin, comme cela ne manque jamais d'arriver, furent imprimées, telles qu'on les faisoit courir, pleines de fautes, & avec quelques autres Pieces qu'on sembloit par là attribuer à Mr. Despreaux, quoi qu'elles fussent bien éloignées de son génie.

nie & de ſon tour d'eſprit. Mr. Deſpreaux ne pût ſouffrir qu'on traitât ainſi ſes Ouvrages; & aiant obtenu un Privilege du Roi *, il les publia lui-même, tels qu'il les avoit compoſés. Cette premiere Edition parut en 1666. Peut-être 1666.
ſerez-vous bien aiſe, Monſieur, de voir la Préface que Mr. Deſpreaux y mit ſous le nom de ſon Libraire. On aime ordinairement à voir la maniere dont un Auteur devenu célébre s'eſt produit la premiere fois en public. D'ailleurs cette Préface ne ſe trouvant que dans les premieres Editions des Ouvrages de Mr. Deſpreaux, qui ſont extremement rares, il y auroit lieu de craindre qu'enfin elle ne ſe perdît, ſi on ne prenoit ſoin de la conſerver. La voiçi donc toute entiere. „ Les Sati-
„ res dont on fait part au Public,
„ *dit le Libraire*, n'auroient ja-
„ mais couru le hazard de l'Im-

 „ preſ-

* Le Privilege eſt du 6. de Mars 1666.

„ pression, si l'on eût laissé faire
„ leur Auteur. Quelques applau-
„ dissemens qu'un assez grand
„ nombre de personnes amoureu-
„ ses de ces sortes d'Ouvrages,
„ ait donnez aux siens; sa mo-
„ destie lui persuadoit, que de
„ les faire imprimer, ce seroit
„ augmenter le nombre des mé-
„ chans Livres, qu'il blâme en
„ tant de rencontres, & se ren-
„ dre par là digne lui-même en
„ quelque façon, d'avoir place
„ dans ses Satires. C'est ce qui
„ lui a fait souffrir fort long-tems,
„ avec une patience qui tient
„ quelque chose de l'Heroïque
„ dans un Auteur, les mauvai-
„ ses Copies qui ont couru de
„ ses Ouvrages, sans être tenté
„ pour cela de les faire mettre
„ sous la Presse. Mais enfin,
„ toute sa constance l'a aban-
„ donné à la vûe de cette mons-
„ trueuse Edition qui en a paru
„ depuis peu. Sa tendresse de

„ pere

„ pere s'eſt réveillée à l'aſpect de
„ ſes enfans ainſi défigurez & mis
„ en pieces. Sur tout lorſqu'il
„ les a vûs accompagnez de cet-
„ te Proſe fade & inſipide, que
„ tout le ſel de ſes Vers ne pour-
„ roit pas relever : Je veux dire
„ de ce *Jugement ſur les Scien-*
„ *ces*, qu'on a couſu ſi peu ju-
„ dicieuſement à la fin de ſon Li-
„ vre. Il a eu peur que ſes Sa-
„ tires n'achevaſſent de ſe gâter
„ en ſi méchante compagnie : &
„ il a crû enfin que puis qu'un
„ Ouvrage, tôt ou tard doit paſ-
„ ſer par les mains de l'Impri-
„ meur, il valoit mieux ſubir le
„ joug de bonne grace, & faire
„ de lui-même ce qu'on avoit dé-
„ ja fait malgré lui. Joint que ce
„ galant Homme qui a pris le ſoin
„ de la premiere Edition, y a
„ mêlé les noms de quelques per-
„ ſonnes que l'Auteur honore,
„ & devant qui il eſt bien aiſe de
„ ſe juſtifier. Toutes ces conſi-

„ derations, dis-je, l'ont obligé
„ à me confier les veritables Ori-
„ ginaux de ses Pieces, augmen-
„ tées encore de deux autres,
„ pour lesquelles il apprehendoit
„ le même sort *. Mais en mê-
„ me tems il m'a laissé la charge
„ de faire ses excuses aux Auteurs
„ qui pourront être choqués de
„ la liberté qu'il s'est donnée, de
„ parler de leurs Ouvrages, en
„ quelques endroits de ses Ecrits.
„ Il les prie donc de considerer,
„ que le Parnasse fut de tout tems
„ un païs de liberté: que le plus
„ habile y est tous les jours expo-
„ sé à la censure du plus ignorant:
„ que le sentiment d'un seul hom-
„ me ne fait point de loi; & qu'au
„ pis aller, s'ils se persuadent qu'il
„ ait fait du tort à leurs Ouvra-
„ ges, ils s'en peuvent vanger sur
„ les siens, dont il leur abandon-
„ ne jusqu'aux points & aux vir-
„ gu-

* Cette premiere Edition contient le *Discours au Roi* & huit *Satires*.

„ gules. Que si cela ne les satis-
„ fait pas encore ; il leur conseil-
„ le d'avoir recours à cette bien-
„ heureuse tranquillité des grands
„ Hommes, comme eux, qui ne
„ manquent jamais de se consoler
„ d'une semblable disgrace, par
„ quelque exemple fameux pris
„ des plus célébres Auteurs de
„ l'Antiquité, dont ils se font l'ap-
„ plication tous seuls. En un mot,
„ il les supplie de faire reflexion,
„ que si leurs Ouvrages sont mau-
„ vais, ils meritent d'être censu-
„ rés : & que s'ils sont bons, tout
„ ce qu'on dira contre eux, ne
„ les fera pas trouver mauvais.
„ Au reste, comme la malignité
„ de ses ennemis s'efforce depuis
„ peu de donner un sens coupa-
„ ble à ses pensées, même les plus
„ innocentes ; il prie les honnê-
„ tes gens, de ne se pas laisser
„ surprendre aux subtilités raffi-
„ nées de ces petits Esprits, qui
„ ne savent se vanger que par des
„ voyes

„ voyes lâches, & qui lui veulent „ souvent faire un crime affreux „ d'une Elegance Poëtique.

„ J'ai charge encore d'avertir „ ceux qui voudront faire des Sa- „ tires contre les Satires, de ne „ se point cacher. Je leur réponds, „ que l'Auteur ne les citera point „ devant d'autre Tribunal que „ celui des Muses. Parce que si „ ce sont des injures grossieres, „ les Beurrieres lui en feront rai- „ son; & si c'est une raillerie dé- „ licate, il n'est pas assez ignorant „ dans les Loix, pour ne pas sa- „ voir, qu'il doit porter la peine „ du talion. Qu'ils écrivent donc „ librement; comme ils contri- „ bueront sans doute à rendre „ l'Auteur plus illustre, ils feront „ le profit du Libraire, & cela „ me regarde. Quelque interêt „ pourtant que j'y trouve, je leur „ conseille d'attendre quelque „ tems, & de laisser meurir leur „ mauvaise humeur. On ne fait

„ rien qui vaille dans la colere.
„ Vous avez beau vomir des in-
„ jures ſales & odieuſes : cela
„ marque la baſſeſſe de votre
„ ame, ſans rabaïſſer la gloire de
„ celui que vous attaquez ; & le
„ Lecteur, qui eſt de ſens froid,
„ n'épouſe point les ſottes paſ-
„ ſions d'un Rimeur emporté. Il
„ y auroit auſſi pluſieurs choſes
„ à dire, touchant le reproche
„ qu'on fait à l'Auteur, d'avoir
„ pris ſes penſées dans Juvenal
„ & dans Horace. Mais, tout
„ bien conſideré, il trouve l'Ob-
„ jection ſi honorable pour lui,
„ qu'il croiroit ſe faire tort d'y
„ répondre *.

Cet Ouvrage excita de grands mouvemens ſur le Parnaſſe François. Les Auteurs qu'on y attaquoit étoient au deſeſpoir de ſe voir tourner en ridicule après avoir joui d'une Réputation aſſez écla-

tan-

* SATIRES DU SIEUR D***, *Avis au Lecteur*, de l'Edit. de 1668. in 8.

tante ; & les Ecrivains d'un ordre ſuperieur dont Mr. Deſpreaux n'avoit rien à dire, ne laiſſoient pas de redouter ſa plume. Quoi que dans le fond ils penſaſſent aparemment comme lui, ils ne laiſſoient pas de déſaprouver ſa maniere d'écrire ; & ils le blâmoient particuliérement de la liberté qu'il ſe donnoit de nommer les Perſonnes. Cela l'obligea à compoſer une nouvelle Satire * pour ſe défendre contre les plaintes de ces Meſſieurs. Il fit auſſi un *Diſcours ſur la Satire*, où il juſtifie ſa conduite par l'exemple des Poëtes Satiriques Latins & François. *Quand je donnai*, dit-il, *la premiére fois mes Satires au Public, je m'étois bien préparé au tumulte que l'impreſſion de mon Livre a excité ſur le Parnaſſe. Je ſavois que la Nation des Poëtes, & ſur tout des mauvais Poëtes, eſt une Nation farouche, qui prend feu très-*

* C'eſt la IX.

très-aisément, & que ces Esprits avides de loüanges ne digereroient pas facilement une raillerie, quelque douce qu'elle pût être. Aussi, oserai-je dire à mon avantage, que j'ai regardé avec des yeux assez Stoïques les Libelles diffamatoires qu'on a publiez contre moi. Quelques calomnies dont on ait voulu me noircir; quelques faux bruits qu'on ait semez de ma personne; j'ai pardonné sans peine ces petites vengeances, au déplaisir d'un Auteur irrité, qui se voioit attaqué par l'endroit le plus sensible d'un Poëte, je veux dire, par ses Ouvrages. Mais, ajoute-t-il, *j'avouë que j'ai été un peu surpris du chagrin bizarre de certains Lecteurs, qui au lieu de se divertir d'une querelle du Parnasse, dont ils pouvoient être spectateurs indiférens, ont mieux aimé prendre parti, & s'affliger avec les Ridicules, que de se réjouïr avec les Rieurs.*
C'est

C'eſt pour les conſoler que j'ai compoſé la Satire précedente, où je penſe avoir montré aſſez clairement, que ſans bleſſer l'Etat ni ſa conſcience, on peut trouver de méchans Vers, méchans, & s'ennuier de plein droit à la lecture d'un ſot Livre. Mais, continue-t-il, *puiſque ces Meſſieurs ont parlé de la liberté que je me ſuis donnée de nommer, comme d'un attentat inouï & ſans exemple, & que des exemples ne ſe peuvent pas mettre en rimes; il eſt bon d'en dire ici un mot, pour les inſtruire d'une choſe qu'eux ſeuls veulent ignorer, & leur faire voir, qu'en comparaiſon de tous mes Confreres les Satiriques, j'ai été un Poëte fort retenu* *. C'eſt ce qu'il prouve enſuite par l'exemple de Lucilius, d'Horace, de Perſe, de Regnier, & de pluſieurs autres Poëtes anciens & modernes.

Quel-

* *Diſcours ſur la Satire*, de l'Edit. de 1668.

Quelque tems après Mr. Desf- 1669.
preaux adressa *au Roi* une EPITRE, où il louë Sa Majesté sur la Paix qu'elle venoit de conclure avec l'Espagne, & sur le soin qu'elle prenoit de procurer l'aise, l'abondance & le repos à ses Sujets. Cette Piece fut imprimée à part, & il s'en fit de cette maniere plus d'une Edition. Mr. Despreaux l'ajouta ensuite à ses autres Ouvrages, & il la fit préceder d'un petit Avertissement, qui contient quelques Particularités assez remarquables. La premiére regarde un changement qu'il avoit fait à cette Piece suivant l'avis qu'avoit bien voulu lui donner le fameux Prince de Condé. *Je m'étois persuadé*, dit-il, *que la Fable de l'Huitre que j'avois mise à la fin de cette Epitre au Roi pourroit y delasser agréablement l'esprit des Lecteurs qu'un sublime trop serieux peut enfin fatiguer, joint que la correction que j'y avois mise*

mise sembloit me mettre à couvert d'une faute dont je faisois voir que je m'apercevois le premier. Mais j'avouë qu'il y a eû des personnes de bon sens qui ne l'ont pas aprouvée. J'ai néanmoins balancé long-tems si je l'ôterois, parce qu'il y en avoit plusieurs qui la loüoient avec autant d'excès que les autres la blâmoient. Mais enfin, je me suis rendu à l'autorité d'un Prince non moins considerable par les lumiéres de son Esprit, que par le nombre de ses Victoires. Comme il m'a déclaré franchement que cette Fable, quoi que très-bien contée, ne lui sembloit pas digne du reste de l'Ouvrage; je n'ai point resisté, j'ai mis une autre fin à ma Piece, & je n'ai pas crû pour une vingtaine de Vers devoir me brouiller avec le premier Capitaine de notre Siécle *.

Mr.

* Mr. Despreaux fit entrer cette Fable dans l'*Epître*, qu'il adressa peu de tems après à l'*Abbé des Roches*. C'est la II.

Mr. Despreaux desavouë après cela quelques Ouvrages qu'on faisoit courir sous son nom. „ Au „ reste, *dit-il*, je suis bien-aise „ d'avertir le Lecteur qu'il y a „ quantité de Pieces impertinen- „ tes qu'on s'efforce de faire cou- „ rir sous mon nom, & entre au- „ tres une Satire contre les Mal- „ totes Ecclesiastiques *. Je ne „ crains pas que les habiles gens „ m'attribuent toutes ces Pieces; „ parce que mon stile bon ou „ mauvais est aisé à reconnoître. „ Mais comme le nombre des „ Sots est fort grand, & qu'ils „ pourroient aisément s'y mé- „ prendre; il est bon de leur fai- „ re savoir, que hors les onze „ Pieces qui sont dans ce Livre †, „ il n'y a rien de moi entre les „ mains du Public, ni imprimé, „ ni en manuscrit.

Mr.

* Elle commence, *Quel est donc ce Cabos*, &c.

† Ces onze Pieces (en Vers) étoient le DISCOURS AU ROI, Neuf SATIRES, & l'EPITRE AU ROI. Edition de 1669. in 12.

Mr. Despreaux a bien raison de dire que *le nombre des Sots est fort grand:* car la SATIRE *contre les Maltotes Ecclesiastiques*, qu'il desavoue ici, & une autre SATIRE contre le Mariage *, ont été fourrées parmi ses Ouvrages dans les Editions de Hollande, & regardées dans ce païs-là comme deux de ces meilleures Pieces. Il y a quelques années qu'un de mes Amis engagea le Libraire à les retrancher dans une nouvelle Edition qu'il faisoit : mais celui-ci se repentit bien-tôt de l'avoir crû. Cette Edition pensa lui demeurer toute sur les bras : on soutenoit qu'elle étoit *châtrée*, & personne n'en vouloit ; de sorte que dans les Impressions suivantes le Libraire a été obligé de s'accommoder à la *Sottise* de ces gens-là, & d'y remettre ces deux miserables Pieces. Peut-être que Mr. Despreaux les

* Elle commence, *Non, je ne ferai pas ce qu'on veut que je fasse*, &c.

les auroit gueris de cette manie, s'il avoit conservé cet Avertissement dans toutes les Editions de ses Ouvrages. Je souhaiterois, pour y supléer en quelque maniere, qu'on changea un peu l'*Avertissement* dont elles sont précedées, dans les Editions de Hollande; & qu'au lieu de dire: *Le Lecteur sera averti que les Satires suivantes n'étant pas dans l'Impression de Paris, on a cru qu'elles pourroient n'être pas du même Auteur; mais comme quelques Curieux sont d'un autre sentiment, on a trouvé à propos de les ajouter ici*; on se servit de ces paroles: *Le Lecteur sera averti que les Satires suivantes ne sont pas de Mr. Despreaux, puis qu'on ne les trouve point dans l'Impression de Paris, & que Mr. Despreaux a nommément desavoué la premiere: mais comme il y a un* GRAND NOMBRE DE SOTS, *pour nous servir de son*

 ex-

expression, qui s'imaginent qu'elles sont de lui, ou qui du moins ne les croient pas inferieures au meilleur de ses Ouvrages; le Libraire a jugé à propos de les ajouter ici, afin que son Edition ne soit pas censée defectueuse, & que rien n'en arrête le débit.

Quelque tems auparavant Mr. Despreaux avoit fait une petite Piece en Prose intitulée DIALOGUE DES MORTS, où il s'attachoit à montrer le Ridicule de quelques Pieces de Théatre & de quelques Romans, qui avoient alors beaucoup de cours. Le Poëme de *la Pucelle* de Chapelain n'y étoit pas épargné; mais le fort de la Critique tomboit sur le Roman du *Grand Cyrus* & celui de *la Clelie*, de Mademoiselle de Scuderi. C'est sans doute de ce petit Ouvrage que parle le célébre Mr. Arnauld, dans une Lettre dont j'aurai occasion de vous entretenir plus particuliérement dans

dans la ſuite. Voici ce qu'il en dit. *Madame la Princeſſe de Conti & Madame de Longueville, ayant ſû que Monſieur Deſpreaux avoit une piece en proſe contre les Romans, où la Clelie n'étoit pas épargnée; comme ces Princeſſes connoiſſoient mieux que perſonne combien ces lectures ſont dangereuſes: elles lui firent dire qu'elles ſeroient bien-aiſes de la voir. Il la leur recita; & elles en furent tellement ſatisfaites, qu'elles témoignerent ſouhaiter beaucoup qu'elle fût imprimée. Mais il s'en excuſa, pour ne pas s'attirer ſur les bras de nouveaux Ennemis**.

L'eſtime que Mr. Deſpreaux avoit pour Mademoiſelle de Scuderi, qui étoit, comme je l'ai déja dit, la plus critiquée dans ce DIALOGUE; & ſon reſpect pour quelques perſonnes diſtinguées que cette Piece auroit pû inte-

* Arnauld, LETTRE à Mr. P** au ſujet de la dixiéme Satire de Mr. Deſpreaux.

tereſſer; l'ont empêché de la donner au Public. Je ſai même de très-bonne part qu'il ne l'avoit couchée par écrit que peu de tems avant ſa mort. Cependant comme il vouloit bien la reciter à ſes Amis, quelques-uns mirent par écrit ce qu'ils en avoient retenu de mémoire, & on l'imprima d'abord en 1688. dans un Recueil de Pieces fugitives*. On l'inſera enſuite en Hollande parmi les Ouvrages qui portoient le nom de MR. DE ST. EVREMOND: & comme Mr. Silveſtre & moi avons retranché de l'Edition que nous avons donnée des Ecrits de cet illuſtre Auteur, tout ce qui n'étoit point de lui; pour empêcher que ce DIALOGUE ne vint à ſe perdre, je l'ai fait entrer dans le MELANGE CURIEUX DES MEILLEURES PIECES ATRIBUÉES

* C'eſt dans le 2. Tome du RETOUR *des Pieces choiſies ou Bigarrures curieuſes*, imprimé à Emmerick.

BUÉES A MR. DE ST. EVREMOND. Il y a beaucoup d'apparence que de la maniére que nous l'avons il ne ressemble que fort imparfaitement à l'Original. Cependant il ne laisse pas d'avoir encore de fort beaux endroits ; & je ne doute point qu'on ne soit bien-aise de le trouver ici * pour la premiére fois dans les Oeuvres de Mr. Despreaux.

La rapidité des Conquêtes de Louïs XIV. en Hollande l'an 1672. donna occasion à Mr. Despreaux d'adresser une nouvelle EPITRE à ce Prince, où il fait l'Histoire de cette Campagne avec tout le brillant & tout le merveilleux que peut fournir la Poësie. La Description du Passage du Rhin est si pompeuse, qu'elle a imposé à plusieurs Historiens François qui assûrent que ce *Passage fut regardé comme une des entreprises* 1672.

* Dans la Traduction Angloise des Ouvrages de Mr. Despreaux.

les plus hardies qui ayent jamais été formées & executées *; & qu'on ne sauroit s'imaginer le bruit que fit dans le monde une Action si hardie & si bien conduite* †. Cependant voici ce qu'en pensoit le Comte de Bussi Rabutin, qui n'est pas suspect puis qu'étant alors exilé de la Cour il n'oublioit rien pour rentrer en faveur, & ne laissoit pas échaper la moindre occasion d'exalter la gloire de son Prince ; & qui d'ailleurs étoit très-capable d'en juger puisqu'il étoit parvenu à la charge de Lieutenant Général des Armées du Roi & de Mestre de Camp Général de la Cavalerie Françoise & étrangere. *Le Passage du Rhin à nage*, dit-il dans une Lettre

* *Riencourt*, HISTOIRE DE LOUÏS XIV. Tom. I. p. m. 386.

† ESSAI *de l'Histoire du Regne de Louïs le Grand jusques à la Paix génerale* 1697. Liv. III. p. m. 103. Voyez aussi le Livre intitulé, LES BATAILLES MEMORABLES DES FRANÇOIS, où l'on fait un Article particulier du Passage du Rhin.

tre à la Marquise de Sevigny, *est une belle action, mais elle n'est pas si temeraire que vous pensez. Deux mille Chevaux passent pour en aller attaquer quatre ou cinq cens. Les deux mille sont soûtenus d'une grande Armée où le Roi est en personne, & les quatre ou cinq cens sont des Troupes épouvantées par la maniere brusque & vigoureuse dont on a commencé la Campagne. Quand les Hollandois auroient eû plus de fermeté en cette rencontre, ils n'auroient tué qu'un peu plus de gens; & enfin ils auroient été accablez par le nombre. Si le Prince d'Orange avoit été à l'autre bord du Rhin avec son Armée, je ne pense pas que l'on eût essayé de passer à nage devant lui: & c'est ce qui auroit été temeraire si l'on l'avoit hazardé. Cependant c'est ce que fit Alexandre au passage du Granique. Il passa avec quarante mille hommes cette Rivie-*

re à nage, malgré cent mille qui s'y opposoient. Il est vrai que s'il eût été batu, on auroit dit que c'eût été un fou; & ce ne fut que parce qu'il réüssit que l'on dit qu'il avoit fait la plus belle action du monde.*

Un Historien judicieux & sincere narrera ce fait sur les idées du Comte de Bussi; & il regardera en même tems la Description de Mr. Despreaux, comme un excellent morceau de Poësie. C'est aussi de cette maniere qu'en jugea Monsieur de Bussi.

1673. Cependant les Ennemis de Mr. Despreaux publierent que ce Seigneur avoit écrit une Lettré où il maltraitoit beaucoup cette EPITRE, & où il n'épargnoit pas même l'Auteur. Mr. Despreaux piqué d'un bruit dont il craignoit les conséquences, pria le Comte de

* LETTRES *du Comte de Bussi Rabutin.* Tom. II. Lettre CLXXXV. de la dern. Edit. de Hollande. pag. 267. & 268.

de Limoges d'en écrire à Mr. de Bussi, qui lui répondit qu'il n'avoit jamais pensé à rien de semblable. Cela obligea Mr. Despreaux à lui écrire la Lettre suivante, datée de Paris le 25. de Mai 1673:

Je vous avouë, Monsieur, que j'ai été inquiet du bruit qui a couru que vous aviez écrit une Lettre, par laquelle moi & l'Epitre que j'ai écrite au Roi sur la Campagne de Hollande, étions fort mal traités; car outre le juste chagrin que j'avois d'être desaprouvé par l'homme du Royaume que j'estime & que j'admire le plus, j'avois de la peine à digerer le plaisir que cela alloit faire à mes ennemis. Je n'en ai pourtant jamais été bien persuadé. He! le moyen de croire, que l'homme de la Cour qui a le plus d'esprit, pût entrer dans les sentimens & dans les interêts de l'Abbé Cotin, & se resoudre à

avoir même raison avec lui. La Lettre que vous avez écrite à Mr. le Comte de Limoges, m'a entierement desabusé, & je vois bien que tout ce bruit n'a été qu'un artifice très ridicule, de mes très ridicules Ennemis. Mais quelque mauvais dessein qu'ils ayent eû contre moi, je leur ai obligation de m'avoir donné lieu de vous assurer, Monsieur, que personne n'est plus touché que moi de votre merite, & n'est avec plus de respect, &c.

Voici la Réponse que lui fit le Comte de Bussi Rabutin : elle est datée de sa Terre de Bussi *, le 30. de Mai 1673.

„ Je ne puis assez dignement „ répondre à votre Lettre, Mon- „ sieur. Elle est si pleine d'hon- „ nêtetez & de louanges, que „ j'en suis confus. Je vous dirai „ seulement que je n'ai rien vû „ de votre façon que je n'aye „ trou-

* Dans le Duché de Bourgogne.

„ trouvé très-beau & très-natu-
„ rel, & que j'ai remarqué dans
„ vos Ouvrages un air d'honnête
„ homme, que j'ai encore plus
„ eſtimé que tout le reſte. C'eſt
„ ce qui m'a fait ſouhaiter d'a-
„ voir commerce avec vous; &
„ puiſque l'occaſion s'en preſen-
„ te aujourdhui, je vous en de-
„ mande la continuation & votre
„ Amitié en vous aſſurant de la
„ mienne. Pour mon eſtime vous
„ n'en devez pas douter, puiſque
„ vos ennemis même vous l'ac-
„ cordent dans leur cœur, s'ils
„ ne ſont les plus ſottes gens du
„ monde. *

Dans ce tems-là pluſieurs vieux Docteurs de l'Univerſité de Paris, appuyés ſous main des Jeſuites, travaillerent à obtenir un Arrêt du Parlement, contre ceux qui enſeigneroient dans les Ecôles de

* Ces deux Lettres ſont la CCLXXX. & CCLXXXII. du 2. Tom. des LETTRES *du Comte de Buſſi Rabutin*, ubi ſupr.

Philoſophie d'autres Principes que ceux d'Ariſtote. Un Procedé ſi ridicule engagea Mr. Deſpreaux à compoſer un Arrêt Burleſque, en faveur d'Ariſtote & contre la nouvelle Philoſophie, dont l'effet fut ſi heureux qu'il obligea l'Univerſité à ſupprimer la Requête qu'elle alloit préſenter au Parlement. *On ſongeoit tout de bon*, dit-on dans le Ménagiana, *à donner un Arrêt contre la Philoſophie de Deſcartes, lorſque Mr. Deſpreaux fit paroître le ſien. C'eſt une bagatelle, qui peut-être plus qu'aucune autre choſe, a empêché que le Parlement n'en ait rendu un véritable. Mr. Boileau le Greffier*, ajoûte-t-on, *preſenta cet Arrêt à ſigner à feu Mr. le Premier Preſident de Lamoignon avec beaucoup d'autres. Comme c'étoit un Magiſtrat fort exact, il les examina les uns après les autres. Quand il fut tombé ſur celui de Mr. Deſpreaux,*

il

il dit à Mr. Boileau : Ah, voila un tour de ton Oncle * *!* Dans ce petit Ouvrage on fait connoître les principales erreurs dont la nouvelle Philosophie nous a gueris, & les verités opposées dont nous lui sommes redevables. Il est intitulé, *Arrêt donné en la Grand' Chambre du Parnasse, en faveur des Maîtres és Arts, Medecins & Professeurs de l'Université de Stagyre au Païs des Chimeres : Pour le maintien de la Doctrine d'Aristote.*

Quelque tems après Mr. Racine composa sa Tragedie de *Phedre & Hippolite*; mais ni le succès qu'eut cette Piece, ni la réputation de l'Auteur, n'empêcherent pas Mr. Pradon, qui s'étoit déja fait connoître par deux Pieces de Théatre, d'entrer en concurrence avec lui, & de mettre sur la Scene une *Phedre & Hippolite* de sa façon. Quoi qu'à tout

* *Ménagiana*, Tom. II. pag. m. 9.

prendre la Tragedie de Mr. Pradon fut fort au dessous de celle de Mr. Racine *, elle ne laissa pas d'avoir un si grand nombre de Partisans, que Mr. Racine en conçut de la jalousie, & fit même ce qu'il pût pour la supprimer. C'est ce que Mr. Pradon a crû devoir nous aprendre, dans la Préface de cette Piece. Après avoir dit qu'*il seroit à souhaiter pour le divertissement du Public que plusieurs Auteurs se rencontrassent quelquefois dans les mêmes sujets, pour faire naître cette noble émulation, qui est la cause des plus beaux Ouvrages*; il ajoûte que *quelques Auteurs interessés n'avoient pas été de ce sentiment*, puisque non seulement ils l'avoient blâ-

* Un Anonyme qui a fait une Dissertation sur ces deux Tragedies assure que celle de Mr. Pradon *est mieux intriguée que celle de Mr. Racine, qu'elle suspend davantage les esprits, & qu'elle excite un peu plus la curiosité.* Voyez Mr. Baillet, JUGEMENT *des Savans*, Tom. V. sur les Poëtes, 5. Partie, à l'Article de *Pradon*, *pag.* 424. 425.

blâmé d'avoir traité le même sujet que Mr. Racine, mais qu'ils avoient encore tâché d'*étoufer* son Ouvrage, & de l'*empêcher de paroître.* „ En verité, *reprend-*
„ *il*, n'en deplaise à ces grands
„ Hommes, ils me permettront
„ de leur dire en passant que leur
„ procedé & leurs manieres sont
„ fort éloignées de ce Sublime
„ qu'ils tâchent d'atraper dans
„ leurs Ouvrages: Pour moi, *dit-*
„ *il*, j'ai toûjours crû qu'on de-
„ voit avoir ce Caractere dans
„ ses Moeurs, avant que de le
„ faire paroître dans ses Ecrits,
„ & que l'on devoit être bien
„ moins avide de la qualité de
„ bon Auteur que de celle d'hon-
„ nête Homme, que l'on me ver-
„ ra toûjours préferer à tout le
„ Sublime de Longin. Ces an-
„ ciens Grecs dont le stile est si
„ sublime, & qui nous doivent
„ servir de modelles, n'auroient
„ point empêché dans Athenes
„ les

„ les meilleures Actrices d'une
„ Troupe de jouër un premier
„ Rôle, comme nos Modernes
„ l'ont fait à Paris au Théatre de
„ Guenegaud. C'est ce que le
„ Public a vû avec indignation
„ & avec mépris; mais il m'en
„ a assez vangé, & je lui ai trop
„ d'obligation, pour differer plus
„ long-tems à l'avertir de ce qui
„ se trame contre lui; on le me-
„ nace d'une Satire où l'on l'ac-
„ cuse de méchant goût, peut-
„ être parce qu'il a osé aplaudir
„ à mon Ouvrage, & l'on me
„ menace aussi de la partager
„ avec lui, pour avoir été assez
„ heureux pour lui plaire. La
„ Satire est une bête qui ne me
„ fait point de peur, & que l'on
„ range quelquefois à la raison;
„ de sorte que si le succès de
„ Phedre m'atire quelques traits
„ du Sieur D * * * je ne m'en
„ vangerai qu'en faisant mon pos-
„ sible de lui fournir tous les ans
„ de

„ de nouvelle matiere par une
„ bonne Piece de Theatre de ma
„ façon, afin de meriter une Sa-
„ tire de la ſienne, à l'impreſſion
„ de laquelle je ne m'oppoſerai
„ jamais, quoi qu'on ait voulu
„ empêcher mon Libraire d'im-
„ primer ma Piece. C'eſt une
„ trop plaiſante Nouvelle pour
„ n'en pas rejouïr mon Lecteur.
„ Il ne pourra aprendre ſans rire
„ que ces Meſſieurs veulent ôter
„ la liberté aux Auteurs de faire
„ des Pieces de Theatre, aux
„ Comediens de les jouër, aux
„ Libraires de les imprimer, &
„ même au Public d'en juger *.

Mr. Pradon s'en prend ici à Mr. Deſpreaux, à cauſe de l'étroite liaiſon qu'il avoit avec Mr. Racine, dont il ſoutenoit les interêts avec beaucoup de chaleur †.

Il

* *Pradon, Preface de* PHEDRE ET HIPPOLITE.

† Mr. Deſpreaux n'avoit pas alors parlé de Mr. Pradon dans ſes Ouvrages: & quoi que ſon nom

Il le fit bien voir dans l'affaire du Duc de Nevers, Neveu du Cardinal Mazarin, & Frere de la Duchesse de Mazarin, que Mr. de St. Evremond a tant célébrée. Ce Seigneur qui étoit Ami de Mr. Pradon, & qui savoit que Mr. Racine aimoit la Chanmêlé, fameuse Comedienne qui jouoit le Rôle de Phédre dans sa Tragedie, fit un Sonnet, où en marquant le sujet de cette Piece, il en fait en même tems la Critique. Le voici:

Dans un fauteuil doré Phédre mourante & blême
Dit des Vers, où d'abord personne n'entend rien;
Sa Nourrice lui fait un Sermon fort Chrétien
Contre l'affreux dessein d'attenter sur soi-même.

Hip-

nom se trouve dans la Satire VII. & IX, ce n'est que dans les Editions posterieures à celle de 1685, qu'il y a été substitué à la place de celui de Mr. Boursault. Il en a usé de même à l'égard de quelques autres Auteurs.

Hippolite la hait bien plus qu'elle ne l'aime;
Rien ne change ſon air & ſon chaſte maintien. *
La Nourrice l'accuſe, elle s'en punit bien:
Theſée a pour ſon fils une rigueur extrême.

Vne groſſe Aricie au teint rouge, aux crins blonds,
N'eſt là que pour montrer deux énormes tetons
Que malgré ſa froideur Hippolite idolatre.

Il eſt enfin trainé par ſes Courſiers ingrats; †
Et Phedre après avoir pris de la Mort-aux-rats,
Vient en ſe confeſſant mourir ſur le Theatre.

Mr.

* Vers de Mr. Racine.
† Autre Vers de Mr. Racine.



Mr. Despreaux conjointement avec Mr. Racine opposa à ce Sonnet une Réponse sur les mêmes Rimes : mais au lieu de recriminer contre la *Phédre* de Mr. Pradon, comme il semble qu'ils auroient dû faire, ils attaquerent personnellement Monsieur de Nevers, & s'en prirent même à Madame de Mazarin, que les mauvais traitemens de son Mari avoient obligée de sortir de France. Voici cette Réponse :

Dans un Palais doré Damon jaloux & blême
Fait des Vers où jamais personne n'entend rien :
Il n'est ni Courtisan, ni Soldat, ni Chrétien.
Et souvent pour rimer se derobe à soi-même.

Sa Muse, par malheur, le hait plus qu'il ne l'aime :
Rien ne change son air & son fade maintien.

Il

Il veut juger de tout, & n'en juge
pas bien;
Il a pour le Phebus une tendresse
extrême.

Une Sœur vagabonde aux crins
plus noirs que blonds
Va par tout l'Univers promener
deux tetons,
Dont malgré son pays Damon est
idolatre.

Il se tue à rimer pour des Lecteurs
ingrats.
L'Eneïde, pour lui, c'est de la
Mort-aux-rats:
Et Pradon, à son gré, est le Dieu
du Théatre.

Mr. de Nevers ayant fait de grandes plaintes contre ces Messieurs, ils tâcherent de l'apaiser en desavouant cette Piece Satirique. Mais il ne laissa pas de croire qu'ils en étoient les Auteurs; & dans la chaleur de son ressentiment,

ment, il leur répondit par un autre Sonnet; toûjours ſur les mêmes Rimes :

Racine & Deſpreaux, l'air triſte,
& le teint blême
Viennent demander grace, & ne
confeſſent rien ;
Il faut leur pardonner parce
qu'on eſt Chrétien,
Mais on ſait ce qu'on doit au Pu-
blic, à ſoi-même.

Damon, pour l'interêt de cette
Sœur qu'il aime,
Doit de ces ſcelerats châtier le
maintien :
Car il ſeroit blâmé par tous les
gens-de-bien,
S'il ne puniſſoit pas leur inſolen-
ce extrême.

Ce fut une Furie aux crins plus
noirs que blonds
Qui leur preſſa du pus de ſes af-
freux tetons

Ce

Ce Sonnet *qu'en ſecret leur Cabale idolatre.*

Vous en ſerez punis, Satiriques ingrats,
Non pas en trahiſon d'un ſou de Mort-aux-rats,
Mais de coups de bâton donnez en plein Theatre.

Cette affairè fut enfin accommodée par l'autorité de quelques perſonnes du premier rang, qui voulurent bien s'en mêler.

Vous ſavez, Monſieur, qu'à Paris dans le quartier qu'on nomme *le Palais*, parce qu'en effet c'étoit autrefois le Palais des Rois de France ; il y a une Chapelle Royale qui a été fondée par Saint Loüis. On l'apelle *la Sainte Chapelle*; & elle eſt indépendante de l'Archevêque, ainſi que les autres Chapelles Royales. Un different qui arriva entre le Tréſorier & le Chantre de cette Egliſe au ſujet d'un

d'un *Lutrin* ou Pupitre que le Trésorier vouloit faire placer dans le Chœur malgré l'opposition du Chantre & des Chanoines, donna occasion à Mr. Despreaux de composer un nouvel Ouvrage. Voici comment il y fut engagé. Mr. de Lamoignon, Premier Président au Parlement de Paris, & qui avoit une estime particuliere pour Mr. Despreaux, lui ayant demandé dans une Conversation, où après avoir disputé long-tems sur la nature du Poëme Heroïque, quelcun rapporta le different qu'il y avoit eu entre le Trésorier & le Chantre de la Sainte Chapelle, s'il pourroit bien composer là-dessus un Poëme dans les formes; il répondit à cette espece de défi, que cela n'étoit pas si difficile qu'on se l'imaginoit; & quelque tems après il surprit agréablement cet illustre Magistrat, lorsqu'il lui présenta un *Poëme Heroïque* en quatre Chants sur le

Lu-

Lutrin de la Sainte Chapelle. Mr. Despreaux lui-même nous a apris d'une maniere plus circonstanciée, ce qui lui a donné occasion d'écrire ce Poëme, dans l'Avertissement dont il l'accompagna en le publiant pour la premiere fois *. Mais comme cette Piece ne se trouve point dans les dernieres Editions de ses Ouvrages, & qu'ainsi vous ne l'avez, sans doute, pas vûe, Monsieur, je la rapporterai ici toute entiere. Vous verrez que Mr. Despreaux y depaise tant qu'il peut les Lecteurs, & les éloigne du lieu de l'Action.

„ Je ne ferai point ici, *dit-il*, com-
„ me Arioste, qui quelquefois
„ sur le point de débiter la Fable
„ du Monde la plus absurde, la
„ garantit vraye d'une verité re-
„ connuë, & l'appuie même de
„ l'autorité de l'Archevêque Tur-
„ pin. Pour moi je déclare fran-

D „ che-

* Dans l'Edition des OEUVRES *de Mr. Despreaux*, en 1674. in 4.

„ chement que tout le Poëme du „ Lutrin n'eſt qu'une pure fic- „ tion, & que tout y eſt inven- „ té, juſqu'au nom même du „ lieu où l'action ſe paſſe: Je l'ai „ apellé *Bourges*, du nom d'une „ petite Chapelle qui étoit autre- „ fois proche de Monlhery *. „ C'eſt-pourquoi le Lecteur ne „ doit pas s'étonner que pour y „ arriver de Bourgogne la nuit „ prenne le chemin de Paris & de „ Monlhery.

„ C'eſt une aſſez bizarre occa- „ ſion qui a donné lieu à ce Poë- „ me. Il n'y a pas long-tems que „ dans une aſſemblée où j'étois, „ la converſation tomba ſur le „ Poëme Heroïque. Chacun en „ parla, ſuivant ſes lumieres. A „ l'égard de moi, comme on m'en „ eût demandé mon avis ; je „ ſoûtins ce que j'ai avancé dans „ ma Poëtique : qu'un Poëme „ He-

* Monlhery eſt une petite Ville de l'Iſle de France a 6. lieuës de Paris, vers le midi.

„ Heroïque, pour être excellent, „ devoit être chargé de peu de „ matiere, & que c'étoit à l'In- „ vention à la soûtenir & à l'éten- „ dre. La chose fut fort contes- „ tée. On s'échauffa beaucoup; „ mais après bien des raisons al- „ leguées pour & contre, il ar- „ riva ce qui arrive ordinaire- „ ment en toutes ces sortes de „ disputes; je veux dire, qu'on „ ne se persuada point l'un l'au- „ tre, & que chaqun demeura „ ferme dans son opinion. La „ chaleur de la dispute étant pas- „ sée, on parla d'autre chose, & „ on se mit à rire de la maniere „ dont on s'étoit échauffé sur une „ question aussi peu importante „ que celle-là. On moralisa fort „ sur la folie des hommes qui „ passent presque toute leur vie, „ à faire serieusement de très- „ grandes bagatelles, & qui se „ font souvent une affaire consi- „ derable d'une chose indifferen-

 „ te.

„ te. A propos de cela, un Provincial raconta un Démêlé fameux, qui étoit arrivé autrefois dans une petite Eglise de sa Province, entre le Trésorier & le Chantre, qui sont les deux premieres Dignités de cette Eglise, pour savoir si un Lutrin seroit placé à un endroit ou à un autre. La chose fut trouvée plaisante. Sur cela un des Savans de l'assemblée, qui ne pouvoit pas oublier si-tôt la dispute, me demanda: Si moi, qui voulois si peu de matiere pour un Poëme Heroïque, j'entreprendrois d'en faire un, sur un Démêlé aussi peu chargé d'incidens que celui de cette Eglise. J'eûs plûtôt dit, Pourquoi non? que je n'eus fait reflexion sur ce qu'il me demandoit. Cela fit faire un éclat de rire à la Compagnie, & je ne pûs m'empêcher de rire comme les autres: ne pensant pas

„ en

„ en effet moi-même que je dûsse
„ jamais me mettre en état de te-
„ nir parole. Néanmoins le soir.
„ me trouvant de loisir, je rêvai
„ à la chose, & ayant imaginé
„ en général la plaisanterie que
„ le Lecteur va voir; j'en fis
„ vingt vers que je montrai à mes
„ Amis. Ce commencement les
„ réjouït assés. Le plaisir que je
„ vis qu'ils y prenoient m'en fit
„ faire encore vingt autres: Ainsi
„ de vingt vers en vingt vers,
„ j'ai poussé enfin l'Ouvrage à
„ près de neuf cens. Voila tou-
„ te l'Histoire de la bagatelle que
„ je donne au Public. J'aurois
„ bien voulu la lui donner ache-
„ vée: Mais des raisons très-se-
„ cretes, & dont le Lecteur trou-
„ vera bon que je ne l'instruise
„ pas, m'en ont empêché. Je ne
„ me serois pourtant pas pressé
„ de le donner imparfait, comme
„ il est, n'eût été les miserables
„ fragmens, qui en ont couru.

„ C'est un Burlesque nouveau, „ dont je me suis avisé en notre „ Langue. Car au lieu que dans „ l'autre Burlesque Didon & E- „ née parloient comme des Ha- „ rangeres & des Crocheteurs; „ dans celui-ci une Horlogere & „ un Horloger parlent comme „ Didon & Enée. Je ne sais „ donc pas si mon Poëme aura „ les qualités propres à satisfaire „ un Lecteur: mais j'ose me fla- „ ter qu'il aura au moins l'agré- „ ment de la nouveauté, puis- „ que je ne pense pas, qu'il y „ ait d'Ouvrages de cette nature „ en notre Langue: La *défaite* „ *des Bouts rimés* de Sarazin é- „ tant plûtôt une pure Allego- „ rie, qu'un Poëme comme ce- „ lui-ci.

De tous les Ouvrages de Mr. Despreaux il n'y en a point où il ait mieux fait voir la beauté & la fecondité de son génie. C'est là en effet qu'il a rempli la veritable idée

idée de *Poëte*; puisque d'un sujet aussi sterile que celui-là, il a sû faire naître une si grande varieté d'incidens, & les orner de si belles Episodes. Mais ce qui fait une des plus grandes Beautés de cet Ouvrage, c'est sans doute les traits de Satire qui y sont agréablement répandus, & qui montrent que Mr. Despreaux n'a pas moins eû en vûe d'instruire que de divertir ses Lecteurs, conformément à la Maxime d'Horace*. Peut-on mieux, par exemple, dépeindre la molle Oisiveté des Chanoines qu'il le fait par ces Vers:

Parmi les doux plaisirs d'une
paix fraternelle,
Bourges voyoit fleurir son antique
Chapelle.
Ses Chanoines vermeils & bril-
lans de santé

* *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.* De Arte Poëtica, vers. 342.

S'engraissoient d'une longue & sainte oisiveté.
Sans sortir de leurs Licts plus doux que leurs hermines,
Ces pieux Faineans faisoient chanter matines:
Veilloient à bien dîner, & laissoient en leur lieu,
A des Chantres gagés le soin de louër Dieu.*

L'Ambition, la Vanité, & l'Ignorance de ces Messieurs est peinte d'après nature dans cet Ouvrage. Se peut-il rien de plus naïf que ce qu'il fait dire à Evrard, ce gros & gras Chanoine, que l'on vouloit engager à consulter certains Livres:

Moi? dit-il, qu'à mon Age Ecolier tout nouveau
J'aille pour un Lutrin me troubler le Cerveau?

O le

* *Le* LUTRIN. *Chant I. suivant* l'Edit. de 1674.

O le plaisant conseil! non, non, songeons à vivre.
Va maigrir si tu veux, & secher sur un Livre.
Pour moi, je lis la Bible autant que l'Alcoran:
Je sai ce qu'un Fermier nous doit rendre par an:
Sur quelle vigne à Rheims nous avons hypotheque.*
Vingt muids rangés chez moi font ma Bibliotheque.
En plaçant un Pupitre on croit nous rabaisser,
Mon bras seul sans Latin sçaura le renverser.
Que m'importe qu'Arnauld me condamne ou m'aprouve?
J'abas ce qui me nuit par tout où je le trouve.
C'est là mon sentiment. A quoi bon tant d'apprêts?

D 5 *Du*

* L'Abbaye de St. Nicaise à Rheims, de neuf à dix mille livres de Rente, est affectée au Chapitre de la Ste. Chapelle.

Du reste déjeunons, Messieurs,
& bûvons frais.*

Dans un autre endroit il fait apostropher de cette maniere le Trésorier, à qui il donne aussi le nom de *Prelat*, parce que c'étoit le Chef de cette Eglise indépendante:

Pour soutenir tes droits que le
Ciel autorise,
Abîme tout plûtôt, c'est l'esprit
de l'Eglise.
C'est par là qu'un Prelat signale
sa vigueur.
Ne borne pas ta gloire à prier
dans un Chœur.
Ces Vertus dans Aleth peuvent
être en usage †.
Mais dans Bourges, plaidons:
c'est là notre partage.

Tes

* *Ibid. Chant IV. ubi supr.*

† Mr. (*Nicolas*) *Pavillon* Evêque d'Alet, Ville du Languedoc, s'étoit rendu célebre par sa Pieté, & par l'application avec laquelle il tâchoit de rétablir l'ancienne Discipline dans son Diocese. Il mourut en 1677.

Tes Benedictions dans le trouble croissant,
Tu pourras les répandre & par vingt & par cent:
Et pour braver le Chantre en son orgueil extrême,
Les répandre à ses yeux, & le benir lui-même.*

Il est vrai que comme c'est là un sujet très-délicat, Mr. Despreaux ne s'y est pas beaucoup arrêté; encore a-t-il eû besoin de la Fiction, & de l'estime qu'on avoit pour lui à la Cour, pour en pouvoir tant dire. Quelque fondé qu'é pût être un Auteur, il n'attaqueroit pas impunément en France les excès & le déréglement du Clergé. C'est la pire de toutes les Héréfies; & vous avez, sans doute, remarqué, Monsieur, que notre illustre Auteur a gardé là-dessus un profond silênce dans ses autres Ouvrages. Il ne faut donc

D 6 pas

* *Ibid. Chant I. ubi supr.*

pas être surpris, si même dans le LUTRIN, il a passé si légérement sur cette matière. Je ne sais si Mr. La Bruyere ne feroit point attention à cela dans ces paroles: *Un homme né Chrétien & François se trouve contraint dans la Satire; les grands sujets lui sont défendus: il les entâme quelquefois, & se détourne ensuite sur de petites choses qu'il relève par la beauté de son Génie & de son Stile.*

Au reste, Monsieur, vous avez vû que Mr. Despréaux disoit dans l'Avertissement qui précedoit cette Piece, *qu'il auroit bien voulu la donner entière; mais que des raisons très-secrètes, & dont il* prioit *le Lecteur de trouver bon qu'il ne l'instruisît pas, l'en avoient empêché. Qu'il ne se seroit pourtant pas pressé de le donner* [illegible] *im-*

* CARACTERES *des Mœurs de ce siecle*, Chap. *des Ouvrages d'esprit*, pag. 30. de la IX. Edit. de Paris, 1696.

imparfait, comme il étoit, n'eût été les miserables fragmens qui en avoient couru.

Il y a apparence qu'il parle là du V. & VI. Chant de cet Ouvrage, qu'il ne jugea pas à propos de publier alors; non seulement parce qu'il y fait une Description du *Palais*, qu'on n'auroit pas pû méconnoître, mais aussi parce qu'il s'y adresse à Mr. de Lamoignon, sous le nom d'*Ariste*, & dépeint cet illustre Magistrat de maniere qu'on l'auroit bien-tôt reconnu. On pourroit, peut-être, ajouter que ces deux Chants contiennent certaines choses plus libres que les deux autres; telle qu'est, par exemple, la Description du Prelat qui triomphe du Chantre & des Chanoines en les benissant à l'impourvû & malgré qu'ils en eussent; & la maniere dont il s'attire par cet artifice les acclamations & l'appui de la Populace. Après avoir dit que les Partisans du Pre-

lat avoient été terrassés par un *Avicenne* qu'on leur jetta, il ajoute:

Au spectacle étonnant de leur chûte imprevûe
Le Prelat pousse un Cri qui pénétre la nuë.
Il maudit dans son cœur le Demon des Combats,
Et de l'horreur du coup il recule six pas.
Mais bien-tôt rappellant son antique prouësse,
Il tire du Manteau sa dextre vangeresse,
Il part, & de ses Doits saintement allongés,
Benit tous les passans en deux files rangés.
Il sait que l'Ennemi, que ce coup va surprendre,
Desormais sur ses pieds ne l'oseroit attendre,
Et déja voit pour lui tout le peuple en courroux
Crier aux Combattans: Prophanes, A genoux.

Le Chantre qui de loin voit approcher l'orage,
Dans ſon cœur éperdu cherche en vain du courage:
Sa fierté l'abandonne, il tremble, il cede, il fuit,
Le long des ſacrés Murs ſa brigade le ſuit,
Tout s'écarte à l'inſtant: mais aucun n'en rechape,
Par tout le doit vainqueur les ſuit & les ratrape.
Evrard ſeul en un coin prudemment retiré
Se croyoit à couvert de l'inſulte ſacré:
Mais le Prelat vers lui fait une marche adroite.
Il l'obſerve de l'œil, & tirant vers la droite,
Tout d'un coup tourne à gauche, & d'un bras fortuné,
Benit ſubitement le Guerrier conſterné.
Le Chanoine ſurpris de la foudre mortelle,

Se

Se dresse, & leve en vain une tête rebelle:
Sur ses genoux tremblans, il tombe à cet aspect,
Et donne à la frayeur ce qu'il doit au respect.
Dans le Temple aussi-tôt le Prelat plein de gloire
Va gouter les doux fruits de sa sainte Victoire.
Et de leur vain projet les Chanoines punis,
S'en retournent chez eux éperdus, & benis.*

Il est, dis-je, assez vraisemblable que cet endroit & quelques autres pûrent obliger Mr. Despreaux à differer la publication des deux derniers Chants du *Lutrin* jusqu'en 1681, comme nous le verrons dans la suite. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le Clergé n'a pas fort gouté cet Ouvrage, & qu'on a prétendu qu'il choquoit

* *Ibid. Chant V.*

quoit la Religion. C'est du moins le sentiment de Mr. Baillet. *Le Poëme du Lutrin*, dit ce bon Prêtre, *est peut-être celui des Ouvrages de Mr. Despreaux, qui a été le moins à l'épreuve des dents des Critiques. Il faut avouër qu'il y a quelques traits qui paroissent un peu trop comiques, comme celui de la Benediction Episcopale, qui est tout-à-fait burlesque, & qui divertit un peu trop les Rieurs & les Libertins* *.

Vous savez, Monsieur, que les Poëtes ne sont pas également propres à réüssir dans toutes sortes de Poësies. Chapelain, par exemple, s'est fait estimer par une *Ode*, & s'est rendu ridicule par son Poëme heroïque de LA PUCELLE; Quinault a échoué dans ses *Tragedies*, & cependant il a si bien réüssi

* Baillet, JUGEMENT *des Savans*, *Tom. IV. contenant les Poëtes*, 5. *Partie* à l'Article de *Mr. Despréaux*, pag. 369.

réüssi dans ses *Opera*, que personne n'a encore pû l'égaler en ce genre de Poësie; &c. Mr. Despreaux ayant remarqué que la plupart des Poëtes qu'il avoit critiqués dans ses *Satires*, n'avoient si mal réüssi que pour n'avoir pas bien consulté leur Génie, & ne s'être pas assez instruits des Regles de la Poësie Françoise; il travailla à une Poëtique, pour empêcher, s'il étoit possible, que les Poëtes François ne tombassent une autre fois dans ce défaut. Ce n'est pas que Ronsard, Pelletier, & quelques autres n'eussent traité cette matiere: mais outre qu'ils n'avoient pas une juste idée du génie de leur Langue, ils ne connoissoient encore ni la douceur, ni l'harmonie, ni la sévérité de la Poësie Françoise. Ainsi leurs Préceptes sont trop defectueux pour servir aujourdhui de Régle.

Mr. Despreaux ne pouvoit donc pas donner un Ouvrage plus utile à sa

à sa Nation, que son ART POETIQUE. Mais au lieu que les Auteurs dont je viens de parler, n'avoient écrit les leurs qu'en Prose, il composa le sien en Vers, à l'imitation d'Horace, & le divisa en quatre Chants. Il imita aussi cet illustre Ancien, en ce qu'il ne se contenta pas de donner les Regles qu'il faut suivre pour réüssir dans chaque genre de Poësie: mais qu'il cita aussi divers Auteurs vivans, & les proposa comme des exemples qu'il falloit soigneusement éviter.

L'*Art Poëtique* parut pour la premiere fois dans la nouvelle Edition que Mr. Despreaux donna de ses Ouvrages en 1674. Il y joignit le TRAITÉ *du Sublime, ou du Merveilleux dans le Discours*, qu'il avoit *traduit du Grec de Longin*. Cette Traduction est accompagnée d'une *Preface*, où Mr. Despreaux donne d'abord un Abregé de la Vie de Longin. Il fait

fait ensuite l'Eloge de son *Traité du Sublime*, qui est le seul de plusieurs Ouvrages que cet habile Rheteur avoit composés, qui soit passé jusqu'à nous: & après avoir parlé des differentes Traductions Latines qui en ont été faites, il marque la Methode qu'il a suivie dans la sienne, & les difficultés qu'il a rencontrées. Enfin, il avertit que dans Longin par *Sublime* il faut entendre *l'extraordinaire, le surprenant*, &, comme il l'a traduit lui-même, *le Merveilleux dans le Discours*; & il en donne pour exemple ce passage de Moyse rapporté par Longin même: Dieu dit: *Que la Lumiere se fasse, & la Lumiere se fit*. Mr. Despreaux fit suivre cet Ouvrage de quelques *Remarques*, où il explique le Texte de Longin, & rend compte de sa Traduction.

1674. Comme l'Avertissement que Mr. Despreaux met à la tête de cette

cette Edition eſt curieux, & qu'il l'a retranché des Editions ſuivantes, je le rapporterai ici tout du long, ſans craindre, Monſieur, que vous le trouviez hors de ſa place ; & je continuerai même d'en uſer ainſi dans la ſuite, pour conſerver ces ſortes de petites Pieces.

„ J'avois medité, *dit Monſr. Deſpreaux*, une aſſez longue
„ Preface, où, ſuivant la coutu-
„ me reçue parmi les Ecrivains
„ de ce tems, j'eſperois rendre
„ un compte fort exact de mes
„ Ouvrages, & juſtifier les liber-
„ tés que j'y ai priſes. Mais de-
„ puis j'ai fait reflexion, que ces
„ ſortes d'Avant-propos ne ſer-
„ voient ordinairement qu'à met-
„ tre en jour la vanité de l'Au-
„ teur, & au lieu d'excuſer ſes
„ fautes, fourniſſoient ſouvent
„ de nouvelles armes contre lui.
„ D'ailleurs je ne crois point mes
„ Ouvrages aſſés bons pour me-
„ riter

„ riter des éloges, ni assés crimi-
„ nels pour avoir besoin d'Apo-
„ logie. Je ne me louerai donc
„ ici, ni ne me justifierai de rien.
„ Le Lecteur saurá seulement
„ que je lui donne une Edition
„ de mes Satires plus correcte
„ que les precedentes, deux Epi-
„ tres nouvelles *, l'Art Poëti-
„ que en Vers, & quatre Chants
„ du Lutrin. J'y ai ajouté aussi
„ la Traduction du Traité que
„ le Rheteur Longin a composé
„ du Sublime ou du Merveilleux
„ dans le Discours. J'ai fait ori-
„ ginairement cette Traduction
„ pour m'instruire, plûtôt que
„ dans le dessein de la donner au
„ Public. Mais j'ai crû qu'on ne
„ seroit pas faché de la voir ici à
„ la suite de la Poëtique, avec
„ laquelle ce Traité a quelque
„ rapport, & où j'ai même inseré
„ plusieurs Preceptes qui en sont
„ tirés. J'avois dessein d'y join-
„ dre

* C'est la II. & la III.

„ dre aussi quelques Dialogues en
„ prose que j'ai composés : mais
„ des considerations particulieres
„ m'en ont empêché. J'espere
„ en donner quelque jour un Vo-
„ lume à part. Voila tout ce que
„ j'ai à dire au Lecteur. Encore
„ ne sai-je si je ne lui en ai point
„ déja trop dit ; & si en ce peu
„ de paroles je ne suis point tom-
„ bé dans le defaut que je vou-
„ lois éviter.

Ces *Dialogues en prose* dont parle ici Monsr. Despreaux n'ont point encore paru ; à la reserve du DIALOGUE DES MORTS, dont nous n'avons même qu'une Copie très imparfaite ; comme je l'ai déja remarqué.

Au reste, il y a dans l'Edition dont je viens de parler une chose trop singuliere & trop glorieuse à Mr. Despreaux pour ne pas la rapporter ici. Le Roi Très-Chrétien qui s'est toujours plû à faire fleurir les Sciences & les Belles-Let-

tres dans ſon Royaume, avoit voulu qu'on lui fît la Lecture des Ouvrages de Mr. Deſpreaux, à meſure qu'il les compoſoit : mais il ne ſe contenta pas de l'aprobation qu'il leur donnoit en particulier, il voulut la rendre publique; car Mr. Deſpreaux ayant ſuplié Sa Majeſté de lui accorder un Privilege pour rimprimer les premieres Pieces, & en publier de nouvelles, Elle ordonna qu'on feroit connoitre dans le Privilege le plaiſir qu'Elle avoit pris à la Lecture de ces Ouvrages. En voici les propres Termes * : LOUIS &c. *Notre cher & bien Amé le Sieur D *** nous a très-humblement rémontré qu'il auroit fait divers Ouvrages; ſavoir* l'Art Poëtique en Vers, un Poëme intitulé le Lutrin, pluſieurs Dialogues, Discours, & Epitres en Vers, & la Traduction de Longin, *leſquels il deſireroit faire imprimer, & reim-*

* Il eſt daté du 28. de Mars 1674.

reimprimer une seconde fois ses Satires dont le Privilege est expiré, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de permission sur ce necessaires: A CES CAUSES, *desirant favorablement traiter ledit Sieur D*** & donner au Public par la lecture de ses Ouvrages, la même satisfaction que Nous en avons reçûe; Nous lui avons permis & permettons par ces presentes signées de notre main, de faire imprimer lesdits Ouvrages* &c.

Mais le Roi Très-Chrétien ne se contenta pas de lui avoir donné cette marque particuliere de son estime: il le gratifia aussi d'une Pension; comme Mr. Despreaux lui-même nous l'aprend dans une EPITRE * qu'il composa quelque tems après, & qu'il adressa à *Mr. de Guilleragues, Secretaire du Cabinet du Roi.* Après avoir dit qu'il avoit renoncé au Barreau

E pour

* C'est *l'Epitre V.*

pour s'attacher à la Poëfie *, il ajoute:

Dès lors à la richeſſe il falut renoncer.
Ne pouvant l'aquerir, j'apris à m'en paſſer:
Et ſur tout redoutant la baſſe ſervitude,
La libre Verité fut mon unique étude.
Dans ce métier funeſte à qui veut s'enrichir,
Qui l'eût cru? que pour moi le ſort dût ſe flechir.
Mais du plus grand des Rois la bonté ſans limite,
Toujours prête à courir au devant du merite,
Crût voir dans ma franchiſe un merite inconnu,
Et d'abord de ſes Dons enfla mon revenu.
La Brigue ni l'Envie à mon bonheur contraires,

Ni

* Voyez ci-deſſus pag. 28.

Ni les cris douloureux de mes vains Adversaires,
Ne pûrent dans leur course arrêter ses bienfaits.
C'en est trop: mon bonheur a passé mes souhaits.
Qu'à son gré desormais la Fortune me jouë,
On me verra dormir au branle de sa rouë.
Si quelque soin encore agite mon repos,
C'est l'ardeur de louër un si fameux Heros, &c.

Vous n'ignorez pas, Monsieur, que les Habitans de Messine qui s'étoient soustraits à la domination des Espagnols en 1674, pour se donner à la France, se trouverent dans une grande disette de Vivres au commencement de l'année suivante. Les Espagnols avoient empêché qu'ils n'en reçussent du côté de terre, pendant que leur Flotte, composée de vingt Vais- 1675.

ſeaux de Guerre & de dix-ſept Galeres, bloquoit l'entrée du Fare. Cependant Mr. le Duc de Vivonne, qui étoit nommé à la Viceroyauté de Sicile, étant parti de Toulon avec neuf Vaiſſeaux de Guerre, une Fregate legere, trois Brûlots & huit Barques chargées de Vivres, arriva à la vûe de la Flotte Eſpagnole le 11. de Février, & l'attaqua. Après un Combat de quelques heures fort rude & fort opiniâtré, les Flottes ſe ſéparerent: Mais Mr. de Vivonne ayant été joint par ſix Vaiſſeaux de Guerre, qui étoient devant Meſſine, il attaqua de nouveau la Flotte Eſpagnole; &, malgré l'inégalité des Forces, l'obligea de ſe retirer avec perte. Il entra le lendemain dans le Fare, avec les Vivres qu'il deſtinoit aux Meſſinois. Mr. Deſpreaux étoit trop connu de Mr. de Vivonne, pour ne pas le feliciter ſur une Action ſi hardie & ſi glorieuſe: mais ne voulant

pas

pas ſuivre la route ordinaire des Complimens, & ſachant d'ailleurs combien ce Seigneur étoit délicat ſur les Loüanges, il lui envoya deux Lettres, datées des Champs Eliſées, l'une dans le goût de Balzac, & l'autre dans celui de Voiture, comme ſi ces deux beaux-Eſprits charmés du Recit de ſon Combat, lui avoient écrit de l'autre Monde pour l'en feliciter. Cette fiction, à ne la regarder que de ce côté-là, eſt très-ingenieuſe, & très-digne de Mr. Deſpreaux: mais on a crû, avec beaucoup de raiſon, qu'il avoit pouſſé ſes vûes plus loin, & que ces deux Lettres *ſont deux Satires très-fines contre Balzac, Voiture, & les partiſans de l'un & de l'autre* *. En effet, on s'efforceroit en vain aujourdhui de ſe faire admirer, par un ſtile auſſi guindé, que celui de Balzac; ou par un enjoûment auſſi rempli de pointes, &

 dé

* Baillet, *ubi ſupra.*

de jeux de Mots, que celui de Voiture.

Il y a très-peu de vrais Modeles, dit Mr. de la Valterie. *Voiture même ne l'est pas, & beaucoup moins Balzac. Les Gentillesses de Voiture, & les Hauteurs de Balzac ont une affectation qui déplait naturellement. L'un veut être agréable, & faire rire, de quelque humeur que l'on soit. L'autre veut être admirable, & se faire estimer par le nombre de ses paroles, & l'excès de ses Amplifications. Les deux* LETTRES *écrites à Mr. de Vivonne, en imitant les manieres de l'un & de l'autre, sont une fine Satire de leur stile, & découvrent facilement le Ridicule de ces deux Auteurs si célebres il y a quelques années**.

Mais

* La Valterie, *de la vraie & de la fausse beauté des Ouvrages d'Esprit.* Chap. I. dans le MELANGE *curieux des meilleures Pieces atribuées à Mr. de St. Evremond* &c. Tom. I. p. 146. 147. Edit. d'Amst. 1706.

Mais Mr. Despreaux s'est expliqué plus particuliérement sur le sujet de Voiture dans une de ses dernieres Pieces, où il parle ainsi, s'adressant à l'Equivoque :

Le Lecteur ne sait plus admirer dans Voiture
De ton froid jeu de Mots l'insipide figure.
C'est à regret qu'on voit cet Auteur si charmant,
Et pour mille beaux traits vanté si justement ;
Chez toi toûjours cherchant quelque finesse aiguë
Presenter au Lecteur sa pensée ambiguë :
Et souvent du faux sens d'un Proverbe afecté
*Faire de son discours la piquante beauté *.*

Il parut dans ce tems-là des Ecrits très-violents contre Mr. Despreaux.

* *Satire sur l'Equivoque.*

preaux. Les Poëtes qu'il avoit critiqués n'oublierent rien pour décrier les nouvelles Pieces qu'il venoit de mettre au jour. On s'en prit & à la Verſification, & aux choſes mêmes. L'*Art Poëtique* fut le plus violemment attaqué. Les uns ſoûtinrent que ce n'étoit qu'une Traduction d'Horace; & les autres qu'il avoit tiré de Vida, pluſieurs de ſes Réflexions. Mr. Deſpreaux n'oppoſa aucune Réponſe à ces Ecrits: il profita ſeulement de la nouvelle Impreſſion qui ſe faiſoit de ſes Ouvrages pour marquer en général ce qu'il penſoit de toutes ces Critiques.

Je m'imagine, dit-il dans l'Avis au Lecteur *, *que le Public me fait la juſtice de croire, que je n'aurois pas beaucoup de peine à répondre aux Livres qu'on a publiés contre moi: mais j'ai naturellement une eſpece d'averſion pour ces longues Apologies qui ſe font*

* De l'Edition de 1675. in 12.

sont en faveur de bagatelles aussi bagatelles que sont mes Ouvrages. Et d'ailleurs ayant attaqué, comme j'ai fait, de gayeté de cœur plusieurs Ecrivains célebres, je serois bien injuste, si je trouvois mauvais qu'on m'attaquât à mon tour. Ajoutez, que si les Objections que l'on me fait sont bonnes, il est raisonnable qu'elles passent pour telles; & si elles sont mauvaises, il se trouvera assez de Lecteurs sensés pour redresser les petits Esprits qui s'en pourroient laisser surprendre. Je ne répondrai donc rien à tout ce qu'on a dit, ni à tout ce qu'on a écrit contre moi: & si je n'ai donné aux Lecteurs de bonnes Regles de Poësie, j'espere leur donner par là une leçon assez belle de moderation. Bien loin de leur rendre injures pour injures, ils trouveront bon que je les remercie ici du soin qu'ils prennent de publier, que ma Poë-

tique est une Traduction de la Poëtique d'Horace. Car puisque dans mon Ouvrage, qui est d'onze cens Vers, il n'y en a pas plus de cinquante ou soixante tout au plus imités d'Horace, ils ne peuvent pas faire un plus bel éloge du reste qu'en le supposant traduit de ce grand Poëte, & je m'étonne après cela qu'ils osent combattre les Régles que j'y debite. Pour Vida dont ils m'accusent d'avoir pris aussi quelque chose, mes Amis savent bien que je ne l'ai jamais lû & j'en puis faire tel serment qu'on voudra sans craindre de blesser ma conscience.

N'êtes-vous pas charmé, Monsieur, de cette Apologie? Elle est assurément digne d'un grand homme. Un Esprit bien fait ne s'inquiete, ni ne se chagrine point, lorsqu'on écrit contre lui. Si la Critique est mauvaise, il la laisse tomber d'elle-même; si elle est bon-

bonne, il en profite pour se corriger. Mr. Despreaux n'a pas jugé assez favorablement des Ecrits de ses Adversaires, pour s'attacher à les refuter: cependant il a profité de leur Censure toutes les fois qu'elle lui a paru bien fondée. Il s'est même servi, en composant, de l'idée de leur haine & de leur envie pour châtier ses Ouvrages, & les rendre plus dignes du Public. C'est ce qu'il a voulu nous aprendre lui-même dans une EPITRE qu'il fit quelque tems après, & qu'il adressa à son Ami Mr. Racine:

Moi-même, dont la gloire ici moins répandue
Des pâles envieux ne blesse point la vûe,
Mais qu'une humeur trop libre, un esprit peu soûmis
De bonne heure a pourvû d'utiles Ennemis:
Je dois plus à leur haine, il faut que je l'avouë,

Qu'au foible & vain talent dont
la France me louë.
Leur venin qui sur moi brûle de
s'épancher,
Tous les jours en marchant m'em-
pêche de broncher.
Je songe à chaque trait que ma
plume hazarde,
Que d'un œuil dangereux leur
troupe me regarde.
Je sais sur leurs Avis corriger
mes erreurs,
Et je mets à profit leurs malignes
fureurs.
Si-tôt que sur un vice ils pensent
me confondre,
C'est en m'en guerissant que je
sais leur répondre:
Et plus en criminel ils pensent
m'ériger,
Plus croissant en vertu je songe
*à me vanger *.*

Mais pour revenir à l'Edition des Oeuvres de Mr. Despreaux faite

* *Epitre VII.*

faite en 1675, je remarquerai qu'à la fin de la Préface du LONGIN, Mr. Despreaux ajouta un très-bel éloge de la Traduction Françoise de la RHETORIQUE D'ARISTOTE par Mr. Cassandre *. Je le rapporterai ici tout entier; ne fut-ce, Monsieur, que pour vous faire naître l'envie de lire cette excellente Version, que vous ne connoissez aparemment pas.

„ Au reste, *dit-il*, je suis bien
„ aise d'avertir ici le Lecteur,
„ amoureux des matieres de Rhe-
„ torique, que dans peu il doit
„ paroître une nouvelle Traduc-
„ tion du Chef d'Oeuvre de l'Art,
„ je veux dire de la Rhetorique
„ d'Aristote. Elle est de Mr.
„ Cassandre. C'est l'Ouvrage de

 „ plu-

* Mr. Baillet a crû faussement que c'étoit dans la Préface de la premiere Edition du TRAITE' *du Sublime de Longin*, c'est-à-dire, dans l'Edition de 1674, que Mr. Despreaux avoit parlé de la *Rhetorique d'Aristote*, traduite par Mr. Cassandre. Voyez, *Jugement des Savans*, Tom. IV. à l'Article de *Cassandre*, page 626. dans les Notes.

„ plusieurs années. Je l'ai vûe, &
„ je puis répondre au Lecteur
„ que jamais il n'y a eu de Tra-
„ duction ni plus claire, ni plus
„ exacte, ni plus fidéle. C'est un
„ Ouvrage d'une extrême utilité:
„ & pour moi j'avouë franche-
„ ment que sa Lecture m'a plus
„ profité que tout ce que j'ai ja-
„ mais lû en ma vie. Le senti-
ment de Mr. Despreaux est d'un si grand poids, & son approbation est si glorieuse, que je ne doute point, Monsieur, que vous ne cherchiez avec empressement cet Ouvrage.

Mr. Despreaux dit que *c'est l'Ouvrage de plusieurs années*; & en effet, il avoit déja paru en 1654. Dans la Préface de cette premiere Edition Mr. Cassandre avertit d'abord que c'est la même Traduction que Mr. l'Abbé de Marolles avoit annoncée d'une maniere fort avantageuse, dans l'HORACE qu'il avoit donné au Public. Il fait

fait ensuite le dénombrement des differentes Versions Latines, Italiennes, & Françoises, qu'on avoit publiées de cet Ouvrage; il porte son jugement sur chacune; & après avoir marqué les difficultés qui se rencontrent dans une Traduction de cette nature, il reconnoit qu'il n'auroit jamais entrepris ni achevé la sienne, *sans l'encouragement puissant & les exhortations continuelles de Mr. Conrart*; ce qu'il publie, ajoute-t-il, afin que *si son travail est de quelque utilité, le Public lui en ait la premiere obligation, ou du moins que son entreprise ne soit pas jugée temeraire* *.

Dès que cette premiere Edition parut, Mr. Cassandre en donna un exemplaire à Mr. d'Ablancourt son bon Ami: & celui-ci lui ayant envoyé peu de tems après sa Traduction

* Préface de la Traduction Françoise *de la Rhetorique d'Aristote*, de l'Edition de 1654. in 4.

duction de Lucien, Mr. Caſſandre le remercia d'un ſi beau préſent ; ce qui engagea Mr. d'Ablancourt à lui faire la Réponſe ſuivante*:

„ Je ne vous ai pas donné mon
„ LUCIEN, *lui dit-il*, comme
„ une bonne choſe, mais com-
„ me une choſe dûe : Car après
„ la faveur que vous m'aviez fai-
„ te de me donner votre belle
„ Traduction, j'étois comme
„ obligé de vous preſenter la
„ mienne, quelque mauvaiſe
„ qu'elle fût. Je ne prétens donc
„ point qu'elle vous doive ſervir
„ de modelle, elle n'eſt pas aſſez
„ exacte pour cela, & ne peut
„ porter le nom de Traduction
„ qu'improprement, & parce
„ qu'on ne peut lui en donner
„ d'autre. Ce n'eſt pas que je
„ croie avoir gâté ce que j'ai al-
„ teré, mais c'eſt afin qu'on ne
„ croie pas que je veuille faire
„ paſ-

* Datée de Vitry le 9. Novembre 1654.

„ paſſer pour des Regles de Traduction les libertés que j'ai priſes. C'eſt la vôtre, M...... qui peut ſupporter la plus exacte cenſure, & qui n'a rien ôté à ſon Auteur que l'obſcurité. C'eſt pourquoi je vous conjure d'en entreprendre de nouvelles, & d'achever la Traduction de ce grand Homme qui eſt ſi peu intelligible dans les autres; car je ſoutiens qu'Ariſtote eſt beaucoup plus clair chez lui que chez les Traducteurs Latins, & que ſouvent il faut lire l'Original pour entendre la Verſion. Le Public vous ſera obligé du travail que vous entreprendrez, à cauſe du profit qui lui en reviendra, & moi je ferai gloire de vous en avoir donné l'envie, comme celui qui ſuis, &c.

Cette Traduction fut très-bien reçue du Public, & elle *fit beaucoup d'honneur à Monſr. Caſſandre* *:

dre *: mais l'aprobation qu'elle eut, bien loin de persuader à ce galant homme que son Ouvrage étoit accompli, & qu'il n'y avoit plus rien à retoucher, comme n'auroient pas manqué de croire certains Auteurs, ne servit qu'à lui faire redoubler ses soins pour la rendre plus parfaite. Il la revit donc avec une attention toute particuliere: il profita des Avis que ses Amis voulurent bien lui donner: enfin, il la corrigea en tant d'endroits, & fit de si grands changemens dans la maniere de distinguer chaque Article, qu'elle pouvoit passer pour un Ouvrage tout nouveau. Il ne faut donc pas être surpris si Mr. Despreaux, qui l'avoit vûe dans cet état, en parle comme d'une Piece qui alloit paroitre pour la premiere fois.

Mr. Cassandre dédia cette seconde

* Voyez le *Journal des Savans* du 7. de Juillet 1698; & du 6. de Mai 1675.

conde Edition * à Mr. Colbert, qui étoit le Mécéne de ce tems-là. *Quoi que cette Traduction*, dit-il à ce Ministre, *ait paru au jour il y a plus de vingt ans, je l'ai revûe de si près & retouchée en tant d'endroits, qu'en l'état où elle est, j'ai crû que c'étoit un present qui pouvoit vous être offert. Car sans dire que c'est une Copie assez fidelle du plus difficile Original que nous ayons, & qui a exercé avec émulation & en plusieurs Langues les plus savantes Plumes; c'est que de plus cet Original est ce riche Chef-d'œuvre d'Aristote qu'on doit apeller le Livre du Grand-monde & de la Cour, puis qu'il représente au naturel les caracteres diferens de toutes sortes de conditions & de personnes*; &c.

Cette *Epitre* dedicatoire est suivie de la *Lettre* de Mr. d'Ablan-

* Elle fut achevée d'imprimer le 13. Avril 1675. in 12.

blancourt que j'ai rapportée*, & qui tient lieu de Preface; car celle de la premiere Edition n'y paroit point. Au reste, l'Ouvrage de Monsr. Cassandre ayant paru presque aussi-tôt que l'Edition des Oeuvres de Mr. Despreaux qui en contient un si bel éloge, Monsr. Despreaux retrancha cet endroit des Editions suivantes; sans doute, pour ne pas annoncer une Piece, qui étoit publique depuis longtems.

1677. Quoique le Roi Très-Chrétien eût déja, comme vous l'avez vû, Monsieur, donné à Mr. Despreaux des marques particulieres de son estime & de sa faveur; il voulut bien lui en donner encore de plus fortes en le choisissant conjointement avec Mr. Racine, pour travailler à son Histoire. Et Sa Majesté ne se contenta pas de leur avoir

* Notez, que dans l'Edition de cet Ouvrage faite à Amsterdam en 1698. on a retranché, sans aucune ombre de raison, la Dedicace; & la Lettre de Mr. d'Ablancourt.

avoir fait assigner à chacun une pension pour l'Emploi dont elle les avoit honorés, elle voulut encore leur faire toucher d'abord une gratification considerable. Ce fut au Mois d'Octobre de l'Année 1677, qu'ils reçurent cet honneur. Peu de tems après ces Messieurs étant allés à la Cour, le Roi leur dit: *Je suis fâché que vous ne soyiez venus à cette derniere Campagne: vous auriez vû la Guerre, & votre voyage n'eût pas été long.* Mr. Racine lui répondit: *Sire, nous n'avions que des habits de Ville, nous en commandâmes de Campagne; mais les Places que vous attaquiez furent plûtot prises que nos habits ne furent faits. Cela fut reçu agréablement* *. Vous savez, sans doute, Monsieur, que cette Campagne-là, les François prirent en Flandres Valenciennes, Cambray &

* LETTRES *du Comte de Bussi* ubi suprà, Tom. III. Lettre CCCIX. pag. 349.

& St. Omer, entre le 1. de Mars & le 21. d'Avril. Mais les Affaires se trouvoient alors dans une situation bien differente de celle où elles sont aujourdhui.

Mr. Despreaux eut la douleur de voir mourir dans ce tems-là Mr. le Premier President de Lamoignon. Cet illustre Magistrat n'étoit pas seulement recommendable par sa rare Vertu; mais encore par une Erudition peu commune, & par l'Amour qu'il avoit pour les Gens de Lettres. Il se tenoit chez lui toutes les semaines des Assemblées, où les Savans les plus distingués de Paris se trouvoient, & où l'on parloit avec beaucoup de savoir & de politesse sur toutes sortes de matieres. Mr. Despreaux, qui étoit, comme l'Ami du cœur de Mr. de Lamoignon, fut très-sensiblement touché de sa perte.

1678. L'année d'après les nouveaux Historiens du Roi allerent voir l'Ar-

l'Armée de Flandres. On assiegeoit Ypres dans ce tems-là, & le Duc d'Enghien * voulut bien les mener à la tranchée. *Monsieur le Duc*, dit Mademoiselle de Scuderi écrivant au Comte de Bussi Rabutin, *a mené à Ypres les Historiens du Roi à la tranchée pour leur montrer de près le peril, afin qu'ils le pûssent mieux dépeindre : mais*, ajoute-t-elle, *je pense que la peur les a empêchés de rien voir* †. Voici la Reflexion que le Comte de Bussi fait sur cette nouvelle. *Quand Mr. le Duc*, dit-il, *a mené les Historiens du Roi à la tranchée, bien loin de leur faire concevoir le peril plus grand qu'ils ne le comprenoient, il leur a fait trouver qu'il étoit moindre, l'imagination agrandit ces choses-là, plus que la vûe. Guillaume de Nassau Prince*

* Le dernier Prince de Condé.
† LETTRES &c. *ubi supr.* Lettre CCCLXXII. pag. 417. ibid.

*ce d'Orange, Grand Pere de celui d'aujourdhui *, disoit que les Gens qui n'avoient jamais été à la Guerre croyoient qu'on y avoit toujours l'épée à la main* †.

1683. Mr. Despreaux donna en 1683. une nouvelle Edition de ses Ouvrages plus ample & plus correcte que les précedentes. *Voici*, dit-il lui-même dans la *Preface*, *une Edition de mes Ouvrages beaucoup plus exacte & plus correcte que les précedentes, qui ont toutes été assez fautives. J'y ai joint cinq Epitres nouvelles* ‡, *que j'avois composées long-tems avant que d'être engagé dans le glorieux emploi qui m'a tiré du métier de la Poësie. Elles sont du*

* C'est *Henri Frederic* qui étoit Grand Pere du dernier Prince d'Orange. *Guillaume* étoit Pere de *Frederic*.

† LETTRES &c. *ubi supr.* Lettre CCCLXXIII. pag. 419.

‡ La V. à Mr. de Guilleragues; la VI. à Mr. de Lamoignon, Avocat Général; la VII. à Mr. Racine; la VIII. au Roi; & la IX. à Mr. de Seignelay.

*du même stile que mes autres Ecrits, & j'ose me flater qu'elles ne leur feront point de tort. Mais c'est au Lecteur à en juger, & je n'emploirai point ici ma Preface, non plus que dans mes autres éditions, à le gagner par des flateries, ou à le prévenir par des raisons dont il doit s'aviser de lui-même. Je me contenterai de l'avertir d'une chose dont il est bon qu'on soit instruit. C'est qu'en attaquant dans mes Satires les defauts de quantité d'Ecrivains de notre Siecle, je n'ai pas prétendu pour cela ôter à ces Ecrivains le merite & les bonnes qualités qu'ils peuvent avoir d'ailleurs. Je n'ai pas prétendu, dis-je, que Chapelain, par exemple, quoi qu'assez mechant Poëte, ne fut pas bon Grammairien; & qu'il n'y eut point d'esprit ni d'agrément dans les Ouvrages de Mr. Q** (Quinault), quoi que fort éloignés de la perfection de Vir-*

 gile.

„ a été composé à l'occasion d'un „ different assez leger qui s'émût „ dans une des plus célébres Egli- „ ses de Paris, entre le Tresorier „ & le Chantre. Mais c'est tout „ ce qu'il y a de vrai. Le reste „ depuis le commencement jus- „ qu'à la fin est une pure fiction, „ & tous les personnages y sont „ non seulement inventés ; mais „ j'ai eû soin de les faire d'un ca- „ ractere directement opposé au „ caractere de ceux qui deservent „ cette Eglise ...... Il ne faut „ donc pas s'étonner si personne „ n'a été offensé de l'impression „ de ce Poëme, puisqu'il n'y a „ en effet personne qui y soit ve- „ ritablement attaqué.

Ce que Mr. Despreaux nous dit ici que *tous les Personnages* du Lutrin *sont inventés*, & qu'*il a même eu soin de les faire d'un caractere directement opposé au caractere* des Chanoines de la Sainte Chapelle, peut être vrai en géné-

néral; mais il eſt certain, comme on l'a fort bien remarqué, que plusieurs des caracteres qu'on trouve dans cet Ouvrage ſont réels & veritables. „ Le Lutrin de „ Mr. Deſpreaux, *dit le* MENA„ GIANA*, eſt rempli de quan„ tité de portraits d'aprés Natu„ re. *L'Horloger la Tour* eſt un „ Perruquier nommé *Damour* †.

„ *Cet Horloger eſt l'effroi du quartier :*

„ Ce Perruquier avoit un grand „ fouët, avec lequel il venoit „ mettre le hola quand les poliſ„ ſons du quartier ſe battoient „ les uns contre les autres. Mais „ Mr. l'Abbé Aubri, Chanoine „ de la Sainte Chapelle, fameux „ Moliniſte, frere de ce Mr. „ Aubri qui a fait l'Hiſtoire du „ Cardinal Mazarin, y eſt ſur

 „ tous

* Tom. II. pag. 8. & 9. ſeconde Edit. de Holl. 1695.

† Il falloit dire *l'Amour*: & c'eſt ainſi que Mr. Deſpreaux l'a mis dans la derniere Edition de ſes Ouvrages.

„ tous les autres marqué avec des
„ traits bien deſignans:

„ *Alain touſſe & ſe leve, Alain*
ce ſavant homme
„ *Qui de Bauni vingt fois a lû*
toute la Somme.

„ Mr. Aubri, qu'il peint-là
„ ſous le nom d'*Alain*, n'à ja-
„ mais parlé qu'il n'ait touſſé une
„ ou deux fois auparavant.

„ *Mes yeux en ſont temoins, j'ai*
vû moi-même hier,
„ *Entrer chez le Prelat le Cha-*
pelain Garnier.

„ Ce *Chapelain Garnier* qui
„ s'apelloit *Fournier* en ſon nom
„ étoit grand Janſeniſte, & par
„ conſéquent pas trop bien dans
„ l'eſprit de Mr. Aubri. Au reſte,
„ on eſt ſi aveuglé dans ce qui
„ nous regarde, que Mr. Aubri
„ lût le Lutrin pluſieurs fois ſans
„ s'y reconnoitre. Mr. ſon Frere
„ s'en eſt bien aperçu.

Peut-

Peut-être serez-vous bien aise, Monsieur, de voir ici les *Vers* que Mr. Despreaux dit dans sa *Preface*, qu'il avoit *retranchés à l'Episode de l'Horlogere qui lui avoit toujours paru trop long.* Ils ne se trouvent que dans les Editions de 1674 & 1675, qui sont très-rares. Après ces deux Vers du second Chant, où l'Horloger dit à sa chere Epouse,

Il faut partir : j'y cours : dissipe tes douleurs,
Et ne me trouble plus par ces indignes pleurs,

il avoit ajouté,

Pendant tout ce discours l'Horlogere éplorée
A le visage pâle, & la vûe égarée :
Elle tremble, & sur lui roulant des yeux hagards,
Quelque tems sans parler, laisse errer ses regards :

 Mais

Mais enfin sa douleur se faisant un passage,
Elle éclate en ces mots, que lui dicte la rage.
Non, ton Pere à Paris ne fut point Boulanger:
Et tu n'es point du sang de Gervais l'Horloger:
Ta Mere ne fut point la Maîtresse d'un Coche:
Caucase dans ses flancs te forma d'une roche.
Une Tygresse affreuse, en quelque antre écarté,
Te fit avec son lait succer sa cruauté.
Car, pourquoi desormais flater un infidelle?
En attendrai-je encor quelque injure nouvelle?
L'ingrat a-t-il du moins, en violant sa foi,
Balancé quelque tems entre un Lutrin & moi?
A-t-il pour me quiter temoigné quelque alarme?

Ai-

Ai-je pu de ses yeux arracher une larme?
Mais que servent ici ces discours superflus?
Va, cours à ton Lutrin: je ne te retiens plus.
Ri des justes douleurs d'une Amante jalouse:
Mais ne crois plus en moi retrouver une Epouse.
Tu me verras toujours constante à me vanger,
De reproches bargneux sans cesse t'afliger.
Et quand la Mort bien-tôt dans le fonds d'une biere,
D'une éternelle nuit couvrira ma paupiere,
Mon ombre chaque jour revien-dra dans ces lieux,
Un Pupitre à la main, se montrer à tes yeux:
Roder autour de toi dans l'horreur des tenebres:
Et remplir la maison de hurlemens funebres.

C'est alors, mais trop tard qu'en proye à tes chagrins,
Ton cœur froid & glacé maudira les Lutrins:
Et mes manes contens aux bords de l'Onde noire,
Se feront de ta peur une agréable Histoire.
En achevant ces mots, cette Amante aux abois
Succombe à la douleur qui lui coupe la voix.
Elle fuit & de pleurs inondant son visage, &c.

Mr. Despreaux nous aprend ensuite dans cette *Preface*, ce qui lui avoit donné occasion de composer le Lutrin; mais ce n'est qu'en passant & pour avoir lieu de nous instruire des liaisons qu'il avoit eûes avec Mr. de Lamoignon, & de nous faire connoitre les belles qualités de ce grand homme. *Je ne dirai point*, dit-il, *comment je fus engagé à travail-*

vailler à cette bagatelle sur une espece de défi qui me fut fait en riant par feu Monseigneur le Premier President de Lamoignon, qui est celui que j'y peins sous le nom d'Ariste. Ce détail, à mon avis, n'est pas fort necessaire. Mais je croirois me faire un trop grand tort, si je laissois échapper cette occasion d'apprendre à ceux qui l'ignorent, que ce grand Personnage, durant sa vie, m'a honoré de son Amitié. Je commençai à le connoître dans le tems que mes Satires faisoient le plus de bruit; & l'accès obligeant qu'il me donna dans son illustre Maison fit avantageusement mon Apologie contre ceux qui vouloient m'accuser alors de libertinage & de mauvaises mœurs. C'étoit un homme d'un Savoir étonnant, & passionné admirateur de tous les bons Livres de l'Antiquité; & c'est ce qui lui fit plus aisément souffrir mes Ouvrages, où il crût entrevoir

voir quelque goût des Anciens. Comme sa pieté étoit sincere, elle étoit aussi fort gaye, & n'avoit rien d'embarrassant. Il ne s'effraya point du nom de Satires que portoient ces Ouvrages, où il ne vit en effet que des Vers & des Auteurs attaqués. Il me loüa même plusieurs fois d'avoir purgé, pour ainsi dire, ce genre de Poësie de la saleté qui lui avoit été jusqu'alors comme affectée. J'eus donc le bonheur de ne lui être pas desagréable.

Mr. Despreaux parle ensuite des charmes qu'il avoit goutés dans le Commerce d'un premier Magistrat, aussi distingué par son Merite que Mr. de Lamoignon ; & de l'affliction que lui causoit tous les jours le souvenir d'une perte si sensible.

Au reste, tout ce morceau se trouve à la tête du LUTRIN, dans la derniere Edition des Oeuvres de Mr. Despreaux, sous le

Ti-

Titre d'*Avis au Lecteur*; & c'est ce qui m'empêche de le transcrire ici tout entier.

J'ai déja remarqué, Monsieur, que Mr Despreaux pour mieux faire comprendre ce que Longin entend par *Sublime*, avoit cité le passage de la Genese; *Dieu dit: Que la lumiere se fasse, & la lumiere se fit*; j'ajouterai ici que le célébre Mr. Huet, Ancien Evêque d'Avranches, publia en 1679. un Ouvrage pour prouver la Verité de la Religion Chrétienne intitulé, DEMONSTRATIO EVANGELICA, & adressé à Mr. le Dauphin dont il avoit eû l'honneur d'être Précepteur; où il soûtint que cette expression de Moïse étoit *très-simple*, & non pas *sublime & figurée*, comme l'avoit prétendu Longin. Trois ans après * Messieurs de Port-Royal donnerent une Traduction Françoise de la GENESE avec *l'expli-*

* En 1682.

plication du sens litteral & du sens spirituel, tirée des SS. Peres & des Auteurs Ecclesiastiques, & dans la *Preface* après avoir allegué l'Autorité de Longin pour montrer qu'il y a du sublime & *du grand dans le stile de cette Histoire, qui étant mêlé avec une simplicité divine porte par tout un caractere de Verité*, ils rapporterent le sentiment de cet habile Rheteur sur le passage que je viens de marquer, & y ajouterent la Remarque, ou pour me servir de leurs propres termes, la *sage reflexion*, que Mr. Despreaux avoit faite là-dessus, dans sa Preface.

Tout cela donna occasion à Mr. Despreaux de faire une Addition à sa Preface sur Longin, où il témoigna combien il étoit surpris de voir que Mr. Huet n'eût pas reconnu le *sublime* de ce passage; & où il se félicita du suffrage de Messieurs de Port-

Royal,

Royal, qui en avoient jugé tout autrement que ce Prelat.

Mr. Huet ayant lû cet endroit de Mr. Despreaux, crût devoir défendre son sentiment, & il écrivit là-dessus une assez longue Lettre, qu'il adressa au Duc de Montauzier, Gouverneur de M. le Dauphin, & qui avoit un grand fonds d'Erudition *. Permettez-moi, Monsieur, d'en rapporter ici quelques lambeaux qui contiennent l'Histoire de ce Démêlé.

„ Vous avez voulu, Monsei-
„ gneur, *dit Mr. Huet*, que je
„ prisse parti, dans le Differend,
„ que vous avez eû avec Mr.
„ l'Abbé de Saint Luc touchant
„ Apollon †: j'en ai un autre à
„ mon tour avec Mr. Despreaux,
„ dont

* Le Duc de Montauzier étoit un de ceux qui n'aprouvoient pas que Mr. Despreaux eut nommé les Poëtes qu'il critique dans les Satires ni qu'il les eût traités si durement.

† Cet Abbé soutenoit qu'*Apollon* & le *Soleil* ne sont pas le même Dieu.

„ dont je vous ſupplie très-hum-
„ blement de vouloir être juge.
„ C'eſt ſur un paſſage de Lon-
„ gin, qu'il faut vous rapporter
„ avant toutes choſes. Le voici
„ mot à mot: *Ainſi le Legiſla-
„ teur des Juifs, qui n'étoit pas
„ un homme du commun, ayant
„ connu la puiſſance de Dieu,
„ ſelon ſa dignité, il l'a expri-
„ mée de même, ayant écrit au
„ commencement de ſes Loix en
„ ces termes:* Dieu dit. *Quoi?*
„ Que la lumiere ſoit faite, que
„ la terre ſoit faite, & elle fut
„ faite.

„ Dès la premiere Lecture que
„ je fis de Longin, je fus choqué
„ de cette remarque, & il ne me
„ parut pas que le paſſage de Moï-
„ ſe fut bien choiſi, pour un exem-
„ ple du Sublime. Il me ſouvient
„ qu'étant un jour chez vous,
„ Monſeigneur, long-tems avant
„ que j'euſſe l'honneur d'être chez
„ Monſeigneur le Dauphin, je
„ vous

„ vous dis mon ſentiment ſur cet-
„ te Obſervation ; & quoi que la
„ Compagnie fut aſſez grande, il
„ ne s'en trouva qu'un ſeul, qui
„ fut d'un avis contraire. Depuis
„ ce tems-là, je me ſuis trouvé
„ obligé de rendre public ce ſen-
„ timent, dans le Livre que j'ai
„ fait pour prouver la verité de
„ notre Religion ; car ayant en-
„ trepris le dénombrement des
„ Auteurs Prophanes, qui ont
„ rendu témoignage à l'antiquité
„ des Livres de Moïſe, je trou-
„ vai Longin parmi eux, & par-
„ ce qu'il ne rapportoit ce qu'il
„ dit de lui, que ſur la foi d'au-
„ trui, je me ſentis obligé de te-
„ nir compte au Public de cette
„ conjecture, & de lui en dire la
„ principale raiſon ; qui eſt, que
„ s'il avoit vû ce qui ſuit & ce
„ qui précede le paſſage de Moï-
„ ſe, qu'il allegue, il auroit bien-
„ tôt reconnu qu'il n'a rien de
„ ſublime. Voici mes paroles :

„ *Lon-*

„ *Longin Prince des Critiques*
„ *dans l'excellent Livre qu'il a*
„ *fait* touchant le Sublime, *don-*
„ *ne un très-bel éloge à Moïse*;
„ *car il dit* qu'il a connu & ex-
„ primé la puissance de Dieu se-
„ lon sa dignité, ayant écrit au
„ commencement de ses Loix,
„ que Dieu dit que la lumiere
„ soit faite, & elle fut faite; que
„ la terre soit faite, & elle fut
„ faite. *Néanmoins ce que Lon-*
„ *gin rapporte ici de Moïse, com-*
„ *me une expression sublime &*
„ *figurée, me semble très-simple.*
„ *Il est vrai que Moïse rapporte*
„ *une chose, qui est grande; mais*
„ *il l'exprime d'une façon qui ne*
„ *l'est nullement. C'est ce qui me*
„ *persuade que Longin n'avoit*
„ *pas pris ces paroles dans l'o-*
„ *riginal; car s'il eût puisé à la*
„ *source, & qu'il eut lû les li-*
„ *vres mêmes de Moïse, il eut*
„ *trouvé par tout une grande*
„ *simplicité; & je croi que Moïse*
„ *l'a*

„ *l'a affectée, à cause de la digni-*
„ *té de la matiere, qui se fait*
„ *assez sentir, étant rapportée*
„ *nuëment, sans avoir besoin*
„ *d'être relevée par des Orne-*
„ *mens recherchés; quoi que l'on*
„ *connoisse bien d'ailleurs, & par*
„ *ses Cantiques & par le Livre*
„ *de Job, dont je croi qu'il est*
„ *Auteur, qu'il étoit fort enten-*
„ *du dans le Sublime.*

„ Quoi que je sûsse bien que
„ Mr. Despreaux avoit travaillé
„ sur Longin, que j'eusse même
„ lû son Ouvrage, & qu'après
„ l'avoir examiné soigneusement,
„ j'en eusse fait le jugement qu'il
„ merite, je ne crûs pas qu'il eût
„ pris cet Auteur sous sa pro-
„ tection, & qu'il se fut lié si
„ étroitement d'interêt avec lui,
„ que de reprendre cet Auteur
„ ce fût lui faire une offense; non
„ plus qu'à trois ou quatre savans
„ Hommes, qui l'ont traduit a-
„ vant lui. A Dieu ne plaise,
„ que

„ que je voulusse épouser toutes
„ les querelles d'Origene, & prendre fait & cause pour lui, lorsqu'on le traite tous les jours
„ d'héretique & d'idolatre! Vous
„ savez cependant, Monseigneur,
„ que j'ai pris des engagemens
„ avec lui du moins aussi grands
„ que Mr. Despreaux en a pris
„ avec Longin *.

„ Ainsi, à dire la verité, je fus
„ un peu surpris, lors qu'ayant
„ trouvé l'autre jour sur votre table, la nouvelle Edition de ses
„ Oeuvres, à l'ouverture du Livre je tombai sur ces paroles:
„ *Mais que dirons-nous d'un Savant de ce siecle, qui quoi qu'éclairé des lumieres de l'Evangile ne s'est pas aperçu de la beauté de cet endroit* (il parle
„ du passage de Moïse rapporté
„ par Longin) *a osé, dis-je, avancer*

* Mr. Huet publia en 1668, ORIGENIS *in Sacras Scripturas Commentaria quæcumque Græcè reperiri potuerunt, cum Latina Interpretatione, Notis & Observationibus.* In folio 2. voll.

„ *cer dans un Livre qu'il a fait*
„ *pour demontrer la Religion*
„ *Chrétienne, que Longin s'est*
„ *trompé, lorsqu'il avoit cru que*
„ *ces paroles étoient sublimes?*
„ *J'ai la satisfaction au moins*
„ *que des personnes non moins*
„ *considerables par leur pieté,*
„ *que par leur savoir, qui nous*
„ *ont donné depuis peu la tra-*
„ *duction du livre de la Genese,*
„ *n'ont pas été de l'avis de ce Sa-*
„ *vant, & dans leur Preface*
„ *outre plusieurs preuves excel-*
„ *lentes, qu'ils ont apportées,*
„ *pour faire voir que c'est l'Esprit*
„ *Saint, qui a dicté ce Livre,*
„ *ont allegué le passage de Lon-*
„ *gin; pour montrer combien les*
„ *Chrétiens doivent être persua-*
„ *dés d'une verité si claire, &*
„ *qu'un Payen même a sentie,*
„ *par les seules lumieres de la*
„ *Raison.* Je fus surpris, dis-je,
„ de ce discours, Monseigneur;
„ car nous avons pris des routes
„ si

„ ſi differentes dans le Pays des „ Lettres, Monſr. Deſpreaux & „ moi, que je ne croyois pas le „ rencontrer jamais dans mon „ chemin, & que je penſois être „ hors des atteintes de ſa redou„ table Critique.

„ Je ne croyois pas non plus „ que tout ce qu'a dit Longin „ fuſſent mots d'Evangile, qu'on „ ne pût contredire ſans audace; „ qu'on fut obligé de croire com„ me un Article de Foi, que ces „ paroles de Moïſe ſont ſublimes; „ & que de n'en demeurer pas „ d'accord, ce fût douter que les „ Livres de Moiſe ſoient l'Ou„ vrage du S. Eſprit.

„ Enfin je ne me ſerois pas at„ tendu à voir Longin canoniſé, „ & moi preſque excommunié, „ comme je le ſuis par Monſr. „ Deſpreaux.

„ Cependant quelque bizarre „ que ſoit cette Cenſure, il pou„ voit l'exprimer d'une maniere

„ moins

„ moins farouche & plus honnê-
„ te. Pour moi, Monſeigneur,
„ je prétends vous faire voir, pour
„ ma juſtification, que non ſeu-
„ lement, il n'y a rien d'appro-
„ chant du Sublime, dans ce paſ-
„ ſage de Moïſe, mais même que
„ s'il y en avoit, comme le veut
„ Longin, le Sublime ſeroit mal
„ employé, s'il eſt permis de par-
„ ler en ces termes d'un Livre
„ ſacré.

Mr. Huet entre enſuite en matiere; & après avoir appuyé ſon ſentiment de tout ce qu'on peut dire de plus fort & de plus convainquant, il conclut de cette maniere:

„ Il eſt aiſé maintenant de voir
„ ſi la cenſure de Mr. Deſpreaux
„ eſt bien fondée. Elle ſe reduit
„ à faire un point de Religion,
„ de notre Differend, & à m'ac-
„ cuſer d'une eſpece d'impieté
„ d'avoir nié que Moïſe ait em-
„ ployé le Sublime dans le paſſa-

„ ge

„ ge dont il s'agit. Mais cela eſt „ avancé ſans preuve, & c'eſt „ donner pour raiſon ce qui eſt „ en queſtion. S'il eſt contre le „ Bon-ſens de dire que ce paſſa- „ ge eſt ſublime, comme je croi „ l'avoir fait voir; il eſt ridicule „ de dire que c'eſt bleſſer la Re- „ ligion, de ne parler pas contre „ le Bon-ſens. La ſeconde preu- „ ve roule ſur les nouveaux Tra- „ ducteurs de la Geneſe qui ont „ appuyé ſon opinion. Mais il „ eſt viſible que Mr. Deſpreaux „ ne les a pas tant allegués, pour „ le poids qu'il a crû qu'auroit „ leur ſentiment en cette matie- „ re, que pour s'aquiter des „ Louanges, qu'ils lui ont don- „ nées en rapportant ce même „ paſſage.

„ Puis donc que cette Cenſure „ n'eſt ſoûtenue que de l'air dé- „ ciſif donc elle eſt avancée; il „ me ſemble que j'ai droit de de- „ mander à mon tour ce que nous „ di-

„ dirons d'un homme, qui bien
„ qu'éclairé des lumieres de l'E-
„ vangile, a osé faire passer Moï-
„ se pour un mauvais Rhetori-
„ cien, qui a soutenu qu'il avoit
„ employé des figures inutiles,
„ dans son Histoire, & qu'il avoit
„ déguisé par des ornemens su-
„ perflus, une matiere excellem-
„ ment belle & riche d'elle-mê-
„ me? Que dirons-nous, dis-je,
„ de cet homme qui ignore que
„ la bonté, la force & le prix de
„ l'Ecriture Sainte ne consiste pas
„ dans la richesse de ses figures,
„ ni dans la sublimité de son lan-
„ gage? *Non in sublimitate ser-*
„ *monis aut sapientiæ, non in*
„ *persuasibilibus humanæ sapien-*
„ *tiæ verbis; sed in ostensione*
„ *Spiritus & virtutis; ut fides*
„ *nostra non sit in sapientia ho-*
„ *minum, sed in virtute Dei;*
„ & que ni l'élevation, ni la sim-
„ plicité des Livres sacrés ne sont
„ pas les marques qui font con-

G „ noi-

„ noitre que l'Esprit Saint les a
„ dictés, puisque St. Augustin a
„ estimé qu'il étoit indifferent
„ que le langage de l'Ecriture fut
„ poli ou barbare ; qui a ignoré
„ que St. Paul n'entendoit point
„ les finesses de la Rhétorique,
„ & qu'il étoit *imperitus sermone* * ; que Moïse avoit de la
„ peine à s'expliquer ; que le Prophete Amos étoit grossier &
„ rustique ; & que tous les saints
„ personnages, quoi que parlans
„ des Langages differens, étoient
„ pourtant animés du même
„ esprit ?

„ Du reste, Monseigneur, je vous
„ demande un jugement. &c.

Quoi qu'on ne puisse pas douter que le Duc de Montauzier n'ait communiqué cette Piece à Mr. Despreaux, il paroit néanmoins qu'il ne s'est pas rendu aux raisons de Monsr. Huet, puisque dans

* *Seconde Epitre aux Corinthiens* Chap. XI. verset 6.

dans toutes les Editions ſuivantes de ſes Oeuvres, il a laiſſé cet endroit de la *Preface* ſur Longin, qui lui avoit donné lieu de ſe plaindre *. Il n'a pas, non plus, répondu à cette Diſſertation de Monſr. Huet ; aparemment parce qu'elle n'avoit pas été rendue publique : car Mr. le Clerc l'ayant inſerée en 1706. dans ſa BIBLIOTHEQUE CHOISIE †, avec des Remarques très-judicieuſes, où il appuye le ſentiment de Mr. Huet ; Mr. Deſpreaux y avoit enfin opposé une Réponſe, que ſes Amis ne manqueront, ſans doute, pas de nous donner.

J'oubliois preſque de vous dire, Monſieur, que Monſr. Dacier, ſi

* Dans l'Edition de 1685. il fit mettre un Carton dans cet endroit-là, pour rendre plus obligeantes les expreſſions dont il ſe ſert à l'égard de Mr. Huet. On verra ces changemens en comparant ce paſſage tel qu'il eſt ici raporté par Mr. Huet, de la maniere qu'il parut d'abord, avec celle dont il ſe trouve dans les Editions poſterieures des Oeuvres de Monſr. Deſpreaux.

† Tome X. pag. 211. & ſuiv.

connu par les belles Traductions Françoises qu'il a publiées de divers Auteurs anciens, ayant apris que Mr. Despreaux faisoit réimprimer ses Ouvrages, il l'alla voir pour lui communiquer des Remarques qu'il avoit faites sur sa Traduction de Longin. *Comme j'avois*, dit Mr. Dacier lui-même, *étudié ce Rheteur avec soin, je fis quelques découvertes, en le relisant sur la Traduction, & je trouvai de nouveaux sens dont les Interpretes ne s'étoient point avisez. Je me crus obligé de les communiquer à Monsieur D***. J'allai donc chez lui quoi que je n'eusse pas l'avantage de le connoître. Il ne reçût pas mes Critiques en Auteur, mais en homme d'esprit & en galant homme; il convint de quelques endroits, nous disputâmes long-tems sur d'autres; mais dans ces endroits même dont il ne tomboit pas d'accord, il ne laissa pas de faire*

quel-

quelque estime de mes Remarques, & il me témoigna que si je voulois, il les feroit imprimer avec les siennes dans une seconde Edition. *

Mr. Despreaux insera dans l'Edition qu'on faisoit alors de ses Ouvrages, les *Remarques* de Mr. Dacier, comme il le lui avoit promis; & parce que Mr. Dacier ne s'y étoit point nommé, il marqua dans sa *Preface* sur Longin, à qui le Public étoit redevable de cette Piece. „ Au reste, *dit-il*, „ dans le tems qu'on travailloit à „ cette derniere Edition de mon „ Livre, Monsieur Dacier, ce- „ lui qui nous a depuis peu don- „ né les Odes d'Horace en Fran- „ çois, m'a communiqué de pe- „ tites Notes très-savantes qu'il „ a faites sur Longin, où il a „ cherché de nouveaux sens in-

 „ con-

* *Preface* de Mr. Dacier, qui est au devant de ses REMARQUES *sur la Traduction de Longin*, suivant l'Edition de 1683.

„ connus jufqu'ici aux Interpre-
„ tes. J'en ai fuivi quelques unes:
„ mais comme dans celles où je
„ ne fuis pas de fon fentiment,
„ je puis m'être trompé, il eft
„ bon d'en faire les Lecteurs ju-
„ ges. C'eft dans cette vûe que
„ je les ai mifes à la fuite de mes
„ Remarques, Monfieur Dacier
„ n'étant pas feulement un hom-
„ me de très-grande érudition,
„ & d'une critique très-fine, mais
„ d'une politeffe d'autant plus
„ eftimable, qu'elle accompagne
„ rarement un grand favoir. Il a
„ été difciple du célébre Mon-
„ fieur le Fevre, pere de cette
„ favante fille à qui nous devons
„ la premiere traduction qui ait
„ encore paru d'Anacreon en
„ François; qui vient de nous
„ donner tout nouvellement cel-
„ le des trois plus agréables Co-
„ medies de Plaute; & qui tra-
„ vaille maintenant à nous faire
„ voir Sophocle & Euripide en
„ la même Langue. Mr.

Mr. Dacier épousa dans ce tems-là Mademoiselle le Fevre; & ces deux personnes célébres nous ont donné, ou en commun, ou chacune à part, des Traductions fort estimées.

Je vous ai déja parlé, Monsieur, 1684.
de la Protection généreuse que le Roi Très-Chrétien donnoit aux Gens de Lettres; j'aurois dû ajouter qu'en tout cela ce Prince étoit fortement secondé par Mr. Colbert son premier Ministre, qui n'épargnoit rien pour attirer des Pays étrangers tous ceux qui se distinguoient dans quelque Science ou qui excelloient dans quelque Art. L'Academie Royale des Sciences; celle des Inscriptions & des Medailles; & celle de Sculpture & de Peinture, furent principalement érigées par ses soins. L'Academie des Inscriptions n'étoit d'abord composée que de quatre personnes; mais Mr. de Louvois ayant succedé à Mr. Col-

bert dans la Charge de *Surintendant des Bâtimens du Roi*, il ajouta de nouveaux Membres à cette Compagnie, & Mr. Despreaux fut une des personnes qu'il choisit pour l'augmenter. Ces Messieurs commencerent alors à s'assembler au Louvre toutes les semaines, & ils travailloient à des desseins d'Inscriptions & de Medailles pour Sa Majesté. Cette Academie a reçu un nouvel éclat en 1701, par les soins de Mr. l'Abbé Bignon, qui n'est pas moins distingué par son merite que par sa naissance. Cet Illustre Protecteur des Sciences & des beaux Arts l'a renduë plus nombreuse, lui a procuré un établissement fixe, lui a donné une forme reguliere, & a si heureusement étendu l'objet de ses Etudes que toute sorte de Philologie & de Litterature Greque & Latine se trouve de son ressort.

Mr.

Mr. Despreaux fut aussi reçu dans ce tems-là Membre de l'Academie Françoise. Monsr. Bayle nous aprend diverses particularités très curieuses sur cette Reception dans son incomparable Journal *; & il donne en même tems un précis de la Harangue que Mr. Despreaux fit dans cette occasion, selon la coutume. Mr. de la Fontaine, dit-il, fut reçu de l'Academie *le second du Mois de Mai* (1684,) *& l'on eût reçu Mr. Boileau le même jour, s'il eût été à Paris. Mais il n'avoit garde d'y être ; il étoit en Flandres avec le Roi, qu'il accompagne dans toutes ses Expeditions, afin d'en pouvoir parler comme témoin oculaire. Il ne fut reçu que le premier jour de ce Mois* (de Juillet.) *Il fit un Discours d'un petit quart d'heure, qui fut écouté avec beau-*

 coup

* NOUVELLES *de la République des Lettres*, Juillet 1684. p. 528, & suiv. de la seconde Edition.

coup de plaisir de toute l'Assemblée, fort nombreuse ce jour-là. Il déclara d'abord l'étonnement où il se trouvoit de se voir Membre d'une Compagnie dont l'entrée lui devoit avoir été fermée par tant de raisons. Il dit ensuite qu'il ne pouvoit atribuer cet honneur qu'au desir que le Roi avoit témoigné pour cela; & que Sa Majesté l'ayant choisi pour travailler à son Histoire conjointement avec un des autres Membres de l'Academie, avoit crû qu'il ne pourroit s'en aquiter dignement, sans être instruit dans l'Ecole de ces Messieurs. Il ajouta avec une confiance qui ne lui seïoit pas mal, que le Roi avoit eu quelque raison de le choisir pour un tel Emploi, parce qu'il fait tous les jours tant de choses qui toutes vrayes qu'elles sont ne paroissent pas vraisemblables, qu'il étoit bon qu'on les fit écrire par un Historien

qui

qui fut en reputation de ne flater point.

„ Le Discours de Mr. Boileau,
„ *dit ensuite Mr. Bayle*, a été
„ trouvé digne de son Esprit &
„ de sa réputation; la plûpart de
„ ceux qui en parlent le loüent
„ extrémement, & ceux qui en
„ disent le moins de bien, font
„ entendre seulement, qu'il n'y
„ avoit rien de fort extraordinai-
„ re. C'est un signe qu'il s'est
„ fort bien tiré de ce pas-là.
„ L'endroit où il dit que l'entrée
„ de l'Academie *lui devoit avoir*
„ *été fermée par tant de raisons*,
„ a renouvellé le souvenir de cet-
„ te multitude d'Academiciens
„ morts & vivans, qu'il a mal-
„ traités dans ses Satires. Les
„ Chapelains, les Cassagnes, les
„ Cotins, les Desmarêts, les Scu-
„ deris & les Quinauts se sont
„ présentez d'abord à l'esprit de
„ tout le monde, & on croit que
„ si le Roi qui est au dessus des

,, Loix ne ſe fut pas mêlé de la
,, choſe, l'Academie s'en fut te-
,, nue à ſes Statuts, qui l'obli-
,, gent, dit-on, à avoir un reſ-
,, ſentiment d'excluſion pour tous
,, ceux qui la diffament en la per-
,, ſonne de ſes Membres. Mais
,, ſa complaiſance pour le Sou-
,, verain lui a fait tenir une con-
,, duite tout à fait Chrétienne.
,, Ceux qui aiment cette Acade-
,, mie la loüent d'avoir oublié gé-
,, néreuſement les injures qu'elle
,, avoit reçûes. Les ennemis de
,, Mr. Boileau ſont bien-aiſes qu'il
,, ait recherché comme une gra-
,, ce d'entrer dans un Corps dont
,, il avoit mal parlé à ce qu'ils pré-
,, tendent, & ils font ſur cela des
,, Comparaiſons qu'il n'eſt nulle-
,, ment néceſſaire de dire ici *.
,, Quoi qu'il en ſoit, Mr. Boileau
,, eſt d'un mérite ſi diſtingué,

,, qu'il

* Les Comparaiſons dont parle ici Mr. Bayle, rouloient ſans doute ſur ce que, *comme on oblige un homme qui a deshonoré une femme à l'épouſer, de même* &c.

La Comparaison cloche. car il n'est pas vray qu'on oblige d'épouser une femme qu'il a deshonoré, en Bretagne.

„ qu'il eût été difficile à Mes-
„ sieurs de l'Academie Françoise
„ de remplir aussi avantageuse-
„ ment qu'ils ont fait la place de
„ Mr. de Bezons.

En 1685. Mr. Despreaux publia une nouvelle Edition de ses Oeuvres, qu'il augmenta de son Remerciement à l'Academie Françoise, de deux Epigrammes contre l'Abbé *Kautin* *, dont l'une roule sur une méchante Satire que cet Abbé avoit composée, & qu'il faisoit courir sous le nom de Mr. Despreaux; d'une Epigramme *contre un Athée*; & de deux autres Epigrammes contre *Desmarais*, qui avoit écrit contre Messieurs de Port-Royal, aussi bien que contre Mr. Despreaux. 1685.

Deux ans après Mr. Perrault composa un Poëme intitulé, LE SIECLE DE LOUÏS LE GRAND, qui donna lieu à la fameuse dispute sur la Préference 1687.

* L'Abbé Cotin.

des Anciens & des Modernes, où Mr. Despreaux a eu tant de part. Mais comme le nom de *Perrault* est commun à plusieurs Auteurs, & qu'on les a souvent confondus; il ne sera, peut-être, pas inutile d'en parler ici en peu de mots, pour vous faire mieux connoitre l'Adversaire de Mr. Despreaux.

Il y a eu en France quatre hommes de Lettres qui ont porté le nom de *Perrault*, & qui étoient tous quatre Freres:

I. PIERRE PERRAULT, Réceveur des Finances de la Généralité de Paris, qui donna en 1674 un Traité DE L'ORIGINE DES FONTAINES; & en 1678 la Traduction du Poëme Italien du Tassoni intitulé LA SECCHIA RAPITA.

II. NICOLAS PERRAULT, Docteur de Sorbonne, qui mourut en 1661. Il est Auteur d'un Traité *de la* THEOLOGIE MORALE &c. imprimé en 1667.

III.

III. CLAUDE PERRAULT, Medecin de la Faculté de Paris, & de l'Academie Royale des Sciences. Il a publié quatre Volumes d'ESSAIS DE PHYSIQUE; des MEMOIRES pour servir à l'Histoire naturelle des Animaux, dressés sur les dissections faites dans l'Academie Royale des Sciences; une *Traduction Françoise de* VITRUVE, entreprise par ordre du Roi & accompagnée de Notes très-savantes: elle parut pour la premiere fois en 1673, & pour la seconde en 1684; un ABREGÉ DE VITRUVE; un Livre intitulé ORDONNANCE DES CINQ ESPECES DE COLOMNES SELON LA METHODE DES ANCIENS; & quelques autres Ouvrages. Sa *Traduction de* VITRUVE, dit Mr. Vaultier dans son Edition du MORERI*, *lui fit tout l'honneur*

* A l'Article *(Claude)* PERRAULT: Edit. de Paris 1707.

neur qu'il pouvoit esperer. Il y fit connoitre, ajoute-t-il, *qu'il entendoit parfaitement toutes les differentes choses dont parle Vitruve, telles que sont la Peinture, la Sculpture, la Musique, les Hydrauliques, les Machines & tout ce qui apartient aux Méchaniques. Mr. Perrault*, continue-t-il, *avoit de plus une adresse merveilleuse pour dessiner l'Architecture & tout ce qui en dépend. Tous les Desseins sur lesquels les Planches de son Vitruve furent gravées sortirent de sa main, & ils se trouverent plus exacts & furent plus estimés que les Planches même, quoi qu'elles soient d'une beauté singuliere.* C'est aussi lui qui a dessiné les figures Anatomiques que l'on voit dans les *Memoires* de l'Academie Royale des Sciences, pour l'Histoire naturelle des Animaux. *Ce fut sur les desseins de Mr. Perrault*, dit encore Mr. Vaultier,

que

que furent élevés l'admirable façade du Louvre de côté de Saint Germain de l'Auxerrois, le grand modele de l'Arc de Triomphe au bout du fauxbourg St. Antoine, l'Observatoire, & la Chapelle de Sceaux. Il mourut en 1688. Vous trouverez son éloge dans les dernieres Editions du MORERI de Paris *.

IV. CHARLES PERRAULT, Auteur du Poëme dont j'ai parlé, cultiva les Belles-Lettres dès sa Jeunesse; & commença à se faire connoitre avec avantage par un DIALOGUE DE L'AMOUR ET DE L'AMITIÉ, qui fut bientôt suivi de deux ODES; l'une sur la Paix des Pyrenées, l'autre sur le Mariage du Roi. *Son* † *habileté pour les Arts & sa probité, soutenues d'un grand fonds d'équité lui meriterent l'estime & la*

* *Ubi supra.*

† MORERI *ubi supr.* à l'Article de (*Charles*) PERRAULT.

la confiance de Mr. Colbert, qui le *choisit pour premier Commis des Bâtimens, dont il étoit Surintendant.* Mr. Perrault *en fut ensuite Controlleur général, ce qui lui donna inspection sur tout ce qui avoit rapport aux bâtimens du Roi, & à leurs Ornemens.* Mais il *ne se servit du credit que lui donnoit cet emploi que pour faire fleurir les Sciences & les Arts*, & pour *ménager des recompenses ou des pensions* à ceux *qui y excelloient* ou qui *avoient du génie pour y réüssir.* C'est sur les *Memoires* qu'il donna à Mr. Colbert que *furent formées les Academies de Peinture, de Sculpture, & d'Architecture* *; *& il eut l'honneur d'entrer des premiers dans celle des Sciences, & dans celle des Inscriptions.* Après la mort du Chancelier Seguier †, il *procura* à l'Academie Françoise

* Voyez ci-dessus page 151.

† Il mourut le 28. de Janvier 1672.

se * *l'honneur d'être reçue dans le Louvre pour y tenir ses Assemblées*, & obtint qu'on donneroit *à tous les Academiciens* un Jetton d'argent de la valeur de vingt sous, *chaque jour qu'ils s'assembleroient, moins pour les inviter & déterminer à l'assiduité, qui jusqu'alors avoit été gratuite, que pour regler le tems & la durée de leur travail.* La mort de Mr. Colbert † le remettant dans l'*independance*, & se trouvant *maître de son loisir, il se devoua tout entier aux Muses.* Le Poëme sur la PEINTURE qui avoit paru dès 1668, & l'EPITRE qu'il adressa à Mr. de la Quintinie ‡, ont eû l'aprobation des Connoisseurs. Le *Poëme* de ST. PAULIN, Evêque de Nole, qu'il

* Il y avoit été reçu le 23. de Novembre 1671.

† En 1683, le 6. de Septembre.

‡ Directeur des Jardins potagers du Roi, si connu par son INSTRUCTION *pour les Jardins fruitiers & potagers.*

qu'il donna en 1686 confirme l'opinion de ceux qui croyent qu'un sujet pris de la Religion Chrétienne ne sauroit réüssir dans un *Poëme Heroïque*. On peut dire à peu près la même chose du *Poëme Chrétien* qu'il publia en 1697, intitulé ADAM, OU LA CRÉATION DE L'HOMME, SA CHUTE ET SA RÉPARATION. Il a aussi publié quelques Contes*.
„ Dans tous ces Ouvrages, *dit*
„ *Mr. Vaultier*, on fut étonné
„ des descriptions exactes qu'on
„ y voyoit. Jamais Poëte ne
„ fouilla si avant dans la Nature,
„ & ne fit des peintures plus vi-
„ ves & plus naturelles, même
„ des choses qui paroissoient les
„ plus ingrates. Il pourroit être
„ regardé comme Original dans
„ ce genre. Il ne se passoit gue-
„ re

* Outre ces Ouvrages de Mr. Perrault, nous avons encore de lui LES HOMMES *illustres qui ont paru en France pendant ce Siecle*; une Traduction des FABLES de Faërne, &c.

„ re de jours extraordinaires de
„ l'Academie où il ne lût quelque
„ chose de sa façon, ce qui fai-
„ soit toujours plaisir à l'Assem-
„ blée *.

LE SIECLE DE LOUIS LE GRAND y fut lû en 1687, le jour que l'Academie s'assembla extraordinairement pour témoigner sa joye de la guerison du Roi Très-Chrétien. *Le sujet de ce Poëme étoit de faire voir que les Modernes ne cedent en rien aux Anciens, dans tous les beaux Arts, & les surpassent même en plusieurs choses; ce sentiment partagea l'Academie en deux Partis opposés: ce Poëme fut aplaudi par tous ceux qui préferent les Modernes aux Anciens, & les Partisans de l'Antiquité témoignerent de l'indignation de cette préference, & dirent que les Anciens trouveroient des Défenseurs, qui repareroient l'injure qu'on leur fai-*

* MORERI, *ubi supra.*

faisoit. Il se forma parmi les spectateurs de ce demêlé un troisieme Parti, composé de ceux qui crûrent que les Anciens ont excellé en certains Ouvrages, au dessus des Modernes, & qu'il y avoit aussi des Modernes qui avoient surpassé les Anciens en d'autres; & ceux-là se reserverent pour en juger plus en détail sur les raisons qui seroient alleguées par les deux Partis opposés.

C'est conformément aux idées de ce *troisiéme Parti*, que Mr. de Callieres composa l'Ouvrage d'où j'emprunte ces paroles, intitulé, HISTOIRE POETIQUE *de la Guerre nouvellement déclarée entre les Anciens & les Modernes**, où il feint que le *Poëme* de Mr. Perrault ayant été lû sur le

* Cet Ouvrage est fait sur le modele du PARNASSE *reformé*, & de la GUERRE *des Auteurs*, de Mr. Gueret, Avocat au Parlement de Paris. Voyez son Article dans le MORERI *ubi supra*.

le Parnaſſe, y excita une Guerre entre les Anciens & les Modernes, c'eſt à dire, les Ecrivains Grecs & Latins; & les François, Italiens & Eſpagnols, où les Anciens remporterent preſque tout l'avantage. On trouve dans cet Ouvrage une Critique fine & judicieuſe des uns & des autres; & le *Poëme* de Monſieur Perrault y eſt cenſuré à ſon tour. La verité eſt, que cet ardent Défenſeur des Modernes n'avoit pas aſſez de connoiſſance du Grec pour bien juger des Auteurs qui ont écrit dans cette Langue. Et c'eſt ce qui donna lieu à l'ingenieux Hiſtorien de la *Guerre Poëtique*, de dire qu'Apollon s'étant rendu ſur le Parnaſſe, pour y mettre la Paix, & ayant d'abord fait apeller Homere, qui étoit le Général des Anciens, *He bien! mon Pere, lui dit-il, ces jeunes gens, en montrant les Modernes, ont entrepris de vous faire*

faire la guerre; il faut que vous leur pardonniez s'ils ne vous rendent pas tout ce qu'ils vous doivent, c'est qu'ils ne vous entendent pas, & je sai que la plûpart d'entr'eux parlent de vous sans vous connoitre; mais je vous ferai justice, & je les mettrai dans le devoir à votre égard *.

1688. Mr. de Fontenelle ayant donné en 1688. un Volume de *Poësies pastorales, avec un Traité sur la nature de l'Eglogue*, il y ajouta une *Digression sur les Anciens & sur les Modernes*, où il examine les Eglogues des Anciens, & insinue finement que si quelcun s'avisoit aujourdhui d'en faire de semblables, il n'auroit pas beaucoup d'aprobateurs. C'étoit à cet égard-là donner la préference aux Modernes. Mr. Perrault ne se contenta pas d'avoir expliqué son sentiment dans le *Poëme* dont je viens

* HISTOIRE *Poëtique de la Guerre* &c. p. m. 178.

viens de parler, il travailla à le prouver dans un Ouvrage écrit en forme de Dialogue, & intitulé, *Parallele des Anciens & des Modernes*. Le premier Volume, qui regarde *les Arts & les Sciences*, parut en 1688; le second, qui traite de *l'Eloquence*, fut publié en
1690; & le troisiéme, qui se 1690.
rapporte à *la Poësie*, parut en
1692. Dans ce troisiéme Tome Mr. 1692.
Perrault n'égala pas seulement aux Anciens les Poëtes Modernes, & particulierement Mr. Despreaux, mais il se rendit aussi en quelque maniere l'*Apologiste* de Chapelain, de Quinault, de Cotin, & de quelques autres Poëtes François que Mr. Despreaux avoit très-peu ménagés dans ses *Satires*; & témoigna même assez ouvertement, qu'il n'aprouvoit pas la maniere dont on les avoit traités.

Mr. Despreaux, qui avoit toujours été Admirateur passionné des Anciens, ne pût souffrir une

Comparaiſon qui leur étoit ſi deſavantageuſe ; & ſe regardant comme perſonnellement intereſſé dans cette Diſpute, il fit d'abord quelques Epigrammes très-piquantes contre Mr. Perrault ; peu ſenſible à toutes les loüanges que celui-ci lui avoit données. Il compoſa enſuite une *Ode* ſur la priſe de Namur, à l'imitation de celles de Pindare, pour donner une idée de la maniere d'écrire de cet Ancien Poëte, que Mr. Perrault avoit cenſuré ; & pour faire ſentir la beauté de ſes Poëſies à ceux qui n'étoient pas en état de le lire dans ſa Langue. *L'Ode ſuivante*, dit-il dans le petit Diſcours qui la précede, *a été compoſée à l'occaſion de ces étranges Dialogues qui ont paru depuis quelque tems, où tous les plus grands Ecrivains de l'Antiquité ſont traités d'Eſprits mediocres, de gens à être mis en parallele avec les Chapelains & avec les Cotins, & où vou-*

voulant faire honneur à notre Siecle, on l'a en quelque sorte diffamé, en faisant voir qu'il s'y trouve des hommes capables d'écrire des choses si peu sensées. Pindare est des plus maltraités. Comme les Beautés de ce Poëte sont extremement renfermées dans sa Langue, l'Auteur de ces Dialogues, qui vraisemblablement ne sait point de Grec, & qui n'a lû Pindare que dans des Traductions Latines assez defectueuses, a pris pour galimathias tout ce que la foiblesse de ces lumieres ne lui permettoit pas de comprendre. Il a sur tout, continue-t-il, *traité de ridicules ces endroits merveilleux, où le Poëte pour marquer un esprit entierement hors de soi, romp quelquefois de dessein formé la suite de son discours, & afin de mieux entrer dans la Raison, sort, s'il faut ainsi parler, de la Raison même; évitant avec soin cet*

ordre methodique & ces exactes liaisons de sens qui ôteroient l'ame à la Poësie lyrique.

Mr. Despreaux tâche ensuite d'interesser la Religion dans la défense des Anciens: „Le Censeur dont je parle, *dit-il*, n'a „ pas pris garde qu'en attaquant „ ces nobles hardiesses de Pindare, „ il donnoit lieu de croire „ qu'il n'a jamais conçu le sublime „ des Pseaumes de David, où, „ s'il est permis de parler de ces „ Saints Cantiques à propos de „ choses si profanes, il y a beaucoup „ de ces sens rompus qui „ servent même quelquefois à en „ faire sentir la divinité. Ce Critique, „ *poursuit-il*, selon toutes „ les apparences, n'est pas „ fort convaincu du Précepte que „ j'ai avancé dans mon *Art Poëtique*, „ à propos de l'Ode:

„ *Son stile impetueux souvent marche au hazard:*

„ Chez

„ *Chez elle un beau desordre est un effet de l'Art.*

„ Ce Précepte effectivement qui
„ donne pour régle de ne point
„ garder quelquefois de régles,
„ est un mystere de l'Art, *ajoute-*
„ *t-il*, qu'il n'est pas aisé de faire
„ entendre à un Homme sans
„ gout, qui croit que la *Clelie*
„ & les *Opera* sont les modeles
„ du Genre sublime ; qui trouve
„ *Terence* fade, *Virgile* froid,
„ *Homere* de mauvais sens ; &
„ qu'une espece de bizarrerie
„ d'Esprit rend insensible à tout
„ ce qui frape ordinairement les
„ Hommes. Mais, *continue-t-*
„ *il*, ce n'est pas ici le lieu de lui
„ montrer ses Erreurs. On le
„ fera peut-être plus à propos un
„ de ces jours dans quelque autre
„ Ouvrage.

Mr. Despreaux dit après cela qu'il ne seroit pas difficile de faire sentir les beautés de Pindare à des

gens qui *se seroient un peu familiarisé avec le Grec* ; mais que cette Langue étant aujourdhui assez ignorée de la plûpart des hommes, & n'étant pas possible de leur *faire voir Pindare dans Pindare même* ; il a crû ne pouvoir mieux justifier ce Poëte qu'en tâchant de faire une *Ode* en François à sa maniere, c'est à dire pleine de mouvemens & de transports, où l'esprit parut plûtôt *entrainé du Démon de la Poësie, que guidé par la Raison.* Monsr. Despreaux ajoute qu'il a pris pour sujet de son ODE *la prise de Namur*, comme *la plus grande action de guerre qui se soit faite de nos jours, & comme la matiere la plus propre à échauffer l'imagination* ; & il finit ce petit *Discours*, en disant que quoi qu'il n'ait rien oublié pour s'élever à la hauteur & atteindre par l'imitation à la magnificence de Pindare, il ne sait pas néanmoins si *le Public*

blic accoutumé aux sages emportemens de Malherbe, s'acommodera de ces saillies & de ces excès Pindariques : mais que *supposé qu'il y ait échoué*, il s'en consolera par les difficultés qu'Horace lui-même fait concevoir dans une entreprise de cette nature.

Je ne dois pas omettre ici une Particularité que vous ne serez pas, Monsieur, fâché de savoir. C'est que la derniere Strophe de cette *Ode* contenoit d'abord un trait de Satire contre Mr. de Fontenelle, qui s'étoit, comme je l'ai déja dit, déclaré pour les Modernes. Voici cette Strophe.

Un Torrent dans les Prairies
Roule à flots précipités ;
Malherbe dans ses Furies
*Marche à pas trop concertés *.*

H 4 *J'aime*

* Mr. Despreaux raille ici Malherbe de s'être servi du mot de *marcher*, en decrivant le debordement d'un Fleuve :

Tel

J'aime mieux nouvel Icare,
Dans les airs cherchant Pindare
Tomber du Ciel le plus haut;
Que, loué de Fontenelle,
Razer, craintive Hirondelle,
La Terre, comme Perrault.

Mais lorſque Monſr. Deſpreaux voulut publier ſon *Ode*, il en retrancha toute cette Strophe.

Comme ce n'étoit qu'un excès de zéle pour les Anciens, qui avoit ſuggeré ce trait Satirique à Mr. Deſ-

Tel qu'à vagues épandues,
Marche *un Fleuve imperieux.*
De qui les neiges fondues
Rendent le cours furieux;
Rien n'eſt ſûr en ſon rivage,
Ce qu'il trouve il le ravage,
Et traînant comme buiſſons
Les Chênes & leurs racines,
Ote aux Campagnes voiſines
L'eſperance des Moiſſons:

Tel & plus épouvantable,
S'en alloit ce Conquerant &c.

Malherbe, POESIES, Liv. I. dans l'ODE *au Roi Henri le Grand ſur l'heureux ſuccès du Voiage de Sedan*, pag. 26. & 27. Edit. de Paris 1698.

Despreaux ; on ne sauroit trop le louer de l'avoir supprimé. Ce n'est pas que si ces deux illustres Auteurs s'étoient engagés par là dans une Dispute, le Public n'en eut retiré un grand avantage : car il est certain que Mr. Despreaux eût trouvé en Mr. de Fontenelle un Adversaire bien autrement redoutable que ne l'étoit Mr. Perrault.

Dès que ce petit Ouvrage parut on en fit plusieurs Critiques en Vers & en Prose, en forme de Parodies ou de Dissertations. Voici une de ces *Parodies*, qu'on attribue à Mr. le Duc de Nevers, & qui n'a jamais été imprimée que je sache. Vous jugerez par-là des autres.

„ Quelle est la nouvelle *yvresse*
„ Qui *fait* à Boileau *la loi?*
„ Sous les haillons du *Permesse*
„ *Est-ce* donc lui *que je voi?*

 „*Ac-*

„ *Accourez*, *troupe* Pédante,
„ *Les sons que* sa *Lyre enfante*
„ Sont propres à vous toucher ;
„ Accourez voir le faux germe
„ Dont au bout d'un an de terme
„ Sa Muse vient d'acoucher.

„ Mais non, c'est un grand modelle,
„ Dont au Public il fait part,
„ Pour faire voir qu'il excelle
„ Dans tous les genres de l'Art.
„ Voulez vous de l'Heroïque ?
„ C'est une Ode Pindarique,
„ Dont Namur est le sujet :
„ Ne demandez vous qu'à rire ?
„ C'est au fonds une Satire,
„ Dont Perrault seul est l'objet.

„ Là dans des phrases sauvages
„ Vous verrez, tout en un tas,
„ *Deployer toutes* leurs *rages*
„ *Princes*, *Vents*, *Peuples*, *frimats* :

„ Là

„ Là vous verrez *Naſſau blême*
„ *Plein de la frayeur* extrême
„ *Dont ſes ſens ſont agitez.*
„ Pédans, *marquez* la *cadence*
„ De ces Vers pleins d'excellence :
„ Vous, Modernes, profitez.

„ Pour bien dépeindre une place
„ Dont les défenſeurs vaillans
„ Par leur feu, par leur audace
„ Eloignent les aſſaillants ;
„ Dites que *dix mille Alcides*
„ *D'éclairs au loin homicides*
„ *Font petiller les Remparts :*
„ Voila quel nouveau Sublime
„ L'Homme *que Phœbus anime*,
„ Fait briller *de toutes parts*.

„ C'eſt ainſi que ſans génie,
„ Avec des Vers durs & ſecs,
„ Il aſpire à l'harmonie,
„ A la nobleſſe des Grecs.

„ En vain aux *bois* du Parnaſſe
„ A ſuivre Pindare, *Horace*,
„ Il s'engage *en ſon declin* :
„ De ces *bois* les *avenues*
„ Ne lui ſont pas plus connues
„ Qu'à *l'Auteur du Saint-Paulin*.

Quelques perſonnes croyent que cette PARODIE eſt de Mr. de Fontenelle ; mais je ne ſai ſur quoi ces perſonnes-là ſe fondent. Suppoſé qu'elle ſoit effectivement de lui, il faudra dire qu'elle a été faite avant que Mr. Deſpreaux eut retranché de ſon ODE la Strophe dont j'ai parlé : car il n'y a point d'aparence qu'après cela Mr. de Fontenelle ait voulu critiquer Mr. Deſpreaux. Peut-être auſſi que l'on a confondu Monſr. Deſpreaux avec ſon bon Ami Mr. Racine, qui eut alors un petit demêlé avec Mr. de Fontenelle, au ſujet de la diſpute touchant les Anciens & les Modernes. Monſr. Ra-

Racine étoit trop redevable aux Anciens, & il voyoit trop impatiemment élever Mr. Corneille au dessus d'eux, pour ne se pas déclarer contre les Modernes. Il composa là-dessus quelques Epigrammes très-vives, & attaqua personnellement Mr. de Fontenelle, Neveu du grand Corneille, & peu prévenu pour les Anciens. Pour toute Réponse, Mr. de Fontenelle se contenta de faire le *Parallele* de Monsr. Corneille & de Mr. Racine. Comme vous n'avez, sans doute, pas vû ce petit Ouvrage, & que tout ce qui part de la plume de Mr. de Fontenelle est précieux, je m'assure que vous serez bien aise, Monsieur, de le voir ici. Il ne contient que onze Articles.

I. CORNEILLE *n'a eu devant les yeux aucun Auteur excellent qui ait pû le guider:* RACINE *a eu* CORNEILLE.

II. CORNEILLE *a trouvé le*

Theatre François très-grossier, & l'a porté à un haut point de perfection: RACINE *ne l'a pas soutenu dans la perfection où il l'a trouvé.*

III. *Les Caracteres de* CORNEILLE *sont vrais, quoiqu'ils ne soient pas communs: les Caracteres de* RACINE *ne sont vrais, que parce qu'ils sont communs.*

IV. *Quelquefois les Caracteres de* CORNEILLE *ont quelque chose de faux, à force d'être nobles & singuliers: souvent ceux de* RACINE *ont quelque chose de bas, à force d'être naturels & ordinaires.*

V. *Quand on a le cœur noble on voudroit ressembler aux Heros de* CORNEILLE; *& quand on a le cœur petit, on est bien aise que les Heros de* RACINE *nous ressemblent.*

VI. *On remporte des Pieces de l'*un *le desir d'être vertueux; & des Pieces de l'*autre, *le plai-*

sir d'avoir des semblables dans les foiblesses.

VII. *Le Tendre & le Gracieux de* RACINE, *se trouve quelquefois dans* CORNEILLE: *le Grand de* CORNEILLE *ne se trouve jamais dans* RACINE.

VIII. RACINE *n'a presque jamais peint que des François, & que le siecle present; même quand il a voulu peindre un autre Siecle & d'autres Nations: On voit dans* CORNEILLE *toutes les Nations & tous les Siecles qu'il a voulu peindre.*

IX. *Le nombre des Pieces de* CORNEILLE *est beaucoup plus grand que de celles de* RACINE; *& cependant* CORNEILLE *s'est beaucoup moins repeté que* RACINE *n'a fait.*

X. *Dans les endroits où la Versification de* CORNEILLE *est belle, elle est plus hardie, plus noble, & en même tems aussi nette, & aussi finie que celle de* RA-

CI-

CINE; *mais elle ne se soutient pas dans ce degré de beauté, & celle de* RACINE *se soutient toujours dans le sien.*

XI. *Des Auteurs inferieurs à* RACINE *ont réussi après lui, dans son genre : aucun Auteur, non pas même* RACINE, *n'a osé toucher après* CORNEILLE, *au genre qui lui étoit particulier.* *

On reconnoit aisément dans ce *Parallele* cette justesse d'esprit, & cette maniere de penser fine & délicate, qu'on admire dans toutes les productions de Mr. de Fontenelle.

Mais pour revenir à Monsr. Despreaux, il ne répondit rien aux Critiques qu'on fit de son ODE; il aima mieux s'occuper à la défense des Anciens Poëtes; & il composa

* Je donne ce *Parallele* tel qu'il se trouve dans LES DEPECHES *du Parnasse, ou la Gazette des Savans. Premiere Dépêche, du* 1. *Septembre* 1693. page 9. & suiv. Mr. Minutoli est Auteur de ce Journal. Voyez les NOUVELLES *de la République des Lettres*, Août 1701, pag. 162. & suiv.

sa un petit Ouvrage, intitulé: *Réflexions sur Longin, où par occasion, on répond à quelques Objections de Monsieur P** contre Homere & contre Pindare.* Il regne dans cet Ecrit une profonde érudition, accompagnée d'un jugement solide, & d'un gout fin & délicat. J'ajouterois que c'est un chef-d'œuvre & un modelle dans son genre, si Mr. Despreaux content d'avoir entierement ruiné les prétensions de son Adversaire, n'eut employé contre lui que des termes doux & honnêtes. Il seroit aussi à desirer qu'il n'eut point fait entrer dans cette querelle Mr. Perrault le Medecin, qui étoit mort; & qu'il n'eut pas rapporté ce que disoient les ennemis de cet habile Architecte, pour tâcher de diminuer sa Réputation. Cela fait bien voir, Monsieur, combien il est difficile, même aux personnes les plus moderées & les plus équitables de défendre leurs sen-

ſentimens avec cette douceur & cette tranquilité que la Superiorité des raiſons devroit inſpirer. Mais Monſr. Deſpreaux avoit été choqué de l'affectation avec laquelle Mr. Perrault s'étoit déclaré dans ſon PARALLELE pour quelques Auteurs Modernes, qu'il avoit critiqués dans ſes SATIRES; & il n'avoit pû ſouffrir qu'on lui attribuât à cette occaſion des vûes & des motifs, où ſon honneur ſe trouvoit intereſſé. C'eſt auſſi ce qu'il témoigne dans l'Avertiſſement de la nouvelle Edition de ſes Ouvrages qu'il donna
1694. en 1694, augmentée de deux Pieces dont je viens de vous parler, & de quelques autres que j'indiquerai bien tôt.

J'ai laiſſé ici, dit-il, *la même Preface qui étoit dans les deux Editions précedentes: à cauſe de la juſtice que j'y rends à beaucoup d'Auteurs que j'ai attaqués. Je croyois avoir aſſez fait connoitre par*

par cette démarche, où personne ne m'obligeoit, que ce n'est point un esprit de malignité qui m'a fait écrire contre ces Auteurs; & que j'ai été plûtôt sincere à leur égard que médisant. Monsieur P. néanmoins n'en a pas jugé de la sorte. Ce galant Homme, au bout de près de vingt-cinq ans qu'il y a que mes Satires ont été imprimées pour la premiere fois, est venu tout à coup, & dans le tems qu'il se disoit de mes Amis, reveiller des querelles entierement oubliées, & me faire sur mes Ouvrages un procès que mes Ennemis ne me faisoient plus. Il a compté pour rien les bonnes raisons que j'ai mises en rimes, pour montrer qu'il n'y a point de médisance à se moquer des méchans écrits; & sans prendre la peine de refuter ces raisons, a jugé à propos de me traiter dans un Livre, en termes assez peu obscurs, de Médisant, d'Envieux, de Calom-

lomniateur, d'Homme qui n'a songé qu'à établir sa reputation sur la ruine de celle des autres. Et cela fondé principalement sur ce que j'ai dit dans mes Satires, que Chapelain avoit fait des Vers durs, & qu'on étoit à l'aise aux Sermons de l'Abbé Cotin.

Ce sont en effet, ajoute Monsr. Despreaux, *les deux grands Crimes qu'il me reproche, jusqu'à me vouloir faire comprendre que je ne dois jamais esperer de remission du mal que j'ai causé, en donnant par là occasion à la posterité de croire que sous le Regne de Louïs le Grand, il y a eû en France un Poëte ennuyeux, & un Prédicateur assez peu suivi. Le plaisant de l'affaire*, continue Mr. Despreaux, *est que dans le Livre qu'il fait pour justifier notre siecle de cette étrange calomnie, il avoue lui-même que Chapelain est un Poëte très-peu divertissant, & si dur dans ses expres-*

pressions, qu'il n'est pas possible de le lire. Il ne convient pas ainsi du desert qui étoit aux Prédications de l'Abbé Cotin. Au contraire, il assûre qu'il a été fort pressé à un des Sermons de cet Abbé: mais en même tems il nous aprend cette jolie particularité de la vie d'un si grand Prédicateur: que sans ce Sermon, où heureusement quelques-uns de ses Juges se trouverent, la Justice, sur la requête de ses parens, lui alloit donner un Curateur comme à un imbecille. C'est ainsi que Monsieur P. sait défendre ses Amis, & mettre en usage les leçons de cette belle Rhetorique moderne inconnuë aux Anciens, où vraisemblablement il a appris à dire ce qu'il ne faut point dire. Mais je parle assez de la justesse d'esprit de Mr. P. dans mes Reflexions critiques sur Longin; & il est bon d'y renvoyer les Lecteurs.

Tout

„ Tout ce que j'ai ici à leur
„ dire, *continue-t-il*, c'eſt que
„ je leur donne dans cette nou-
„ velle Edition, outre mes an-
„ ciens Ouvrages exactement re-
„ vûs, ma Satire contre les Fem-
„ mes, l'Ode ſur Namur, quel-
„ ques Epigrammes *, & mes
„ Reflexions critiques ſur Lon-
„ gin. Ces Reflexions que j'ai
„ compoſées à l'occaſion des Dia-
„ logues de M. P. ſe ſont multi-
„ pliées ſous ma main beaucoup
„ plus que je ne croyois, & ſont
„ cauſe que j'ai diviſé mon Livre
„ en deux Volumes. J'ai mis à
„ la fin du ſecond Volume les
„ Traductions Latines qu'ont fai-
„ tes de mon Ode les deux plus
„ célébres Profeſſeurs en Elo-
„ quence de l'Univerſité: je veux
„ dire

* Les EPIGRAMMES ſont 1 des Vers *ſur le Buſte du Roi*. 2. Pour le *Portrait de Mademoiſelle de Lamoignon*. 3. Sur *Pradon & Bonnecorſe*. 4. A un *Medecin*. 5. *L'Epitaphe de la Mere de l'Auteur*. 6. Une *Epigramme à Mr. P**. 7. Une autre ſur le même ſujet. 8. Une autre, au même.

„ dire Monſieur Lenglet & Monſieur Rollin. Ces Traductions ont été généralement admirées, & ils m'ont fait en cela d'autant plus d'honneur, qu'ils ſavent bien que c'eſt la ſeule lecture de mon Ouvrage qui les a excités à entreprendre ce travail. J'ai auſſi joint à ces Traductions quatre Epigrammes Latines, que le Reverend Pere Fraguier Jeſuite a faites contre le Zoile moderne. Il y en a deux qui ſont imitées d'une des miennes. On ne peut rien voir de plus poli ni de plus élegant que ces quatre Epigrammes; & il ſemble que Catulle y ſoit reſſuſcité pour vanger Catulle. J'eſpere donc que le Public me ſaura quelque gré du preſent que je lui en fais.

„ Au reſte, *dit-il, en finiſſant cet Avis au Lecteur*, dans le tems que cette nouvelle Edition de mes Ouvrages alloit voir „ le

„ le jour le Reverend Pere de la
„ Landelle autre célébre Jesuite
„ m'a apporté une Traduction
„ Latine qu'il a aussi faite de mon
„ Ode, & cette Traduction m'a
„ paru si belle que je n'ai pû re-
„ sister à la tentation d'en enri-
„ chir encore mon Livre, où on
„ la trouvera avec les deux autres
„ à la fin du second Tome.

La *Satire* contre les Femmes avoit fait beaucoup de bruit avant même qu'elle devint publique par l'Impression. Mr. Despreaux l'avoit lûe à ses Amis, & ceux-ci en avoient parlé d'une maniere si avantageuse, que tout le monde souhaitoit passionnément de la voir. Il ne se hâta pourtant pas de la publier, parce qu'il vouloit la faire entrer dans la nouvelle Edition qu'on alloit faire de ses Ouvrages; comme il nous l'aprend lui-même dans le petit Avertissement qu'il mit au devant de cette Piece. *Voici enfin*, dit-il, *la Satire*

tire qu'on me demande depuis si long-tems. Si j'ai tant tardé à la mettre au jour, c'est que j'ai été bien aise qu'elle ne parut qu'avec la nouvelle Edition qu'on faisoit de mon Livre, où je voulois qu'elle fut inserée. Plusieurs de mes Amis à qui je l'ai lûe, en ont parlé dans le monde avec de grands éloges, & ont publié que c'étoit la meilleure de mes Satires. Ils ne m'ont pas en cela fait plaisir. Je connois le Public. Je sai que naturellement il se revolte contre ces loüanges outrées qu'on donne aux Ouvrages avant qu'ils ayent paru; & que la plûpart des Lecteurs ne lisent ce qu'on leur a élevé si haut, qu'avec un dessein formé de le rabaisser.

Je déclare donc, continue Mr. Despreaux, *que je ne veux point profiter de ces Discours avantageux: & non seulement je laisse au Public son jugement libre,*

 mais

mais je donne plein pouvoir à tous ceux qui ont tant critiqué mon Ode sur Namur, d'exercer aussi contre ma Satire toute la rigueur de leur Critique. J'espere qu'ils le feront avec le même succès: je puis les assurer que tous leurs discours ne m'obligeront point à rompre l'espece de vœu que j'ai fait de ne jamais défendre mes Ouvrages, quand on n'en attaquera que les Mots & les Syllabes. Je saurai fort bien soutenir contre ces Censeurs, Homere, Horace, Virgile & tous ces autres grands Personnages dont j'admire les Ecrits: mais pour mes Ecrits que je n'admire point, c'est à ceux qui les aprouveront à trouver des raisons pour les défendre. C'est tout l'avis que j'ai à donner ici au Lecteur.

Monsr. Despreaux dit ensuite „ qu'il semble que la bienseance „ voudroit qu'il fît quelque ex„ cuse au beau sexe de la liberté

„ qu'il

„ qu'il s'est donnée de peindre ses
„ Vices : mais qu'au fond, tou-
„ tes les peintures qu'il fait dans
„ cette Satire sont si générales,
„ que bien loin d'apréhender que
„ les Femmes s'en offensent, c'est
„ sur leur aprobation, & sur leur
„ curiosité qu'il fonde la plus
„ grande esperance du succès de
„ son Ouvrage. Qu'au moins,
„ une chose dont il est certain,
„ c'est qu'elles le loueront d'avoir
„ trouvé moyen dans une matie-
„ re aussi délicate que celle qu'il
„ y traite, de ne pas laisser écha-
„ per un seul mot qui pût blesser
„ le moins du monde la pudeur.

Mr. de la Bruyere répondant à la Critique qu'on avoit faite de son *Discours* à l'Academie Françoise *, parle de cette *Satire* avec beaucoup d'éloge, & la défend même contre ceux qui l'avoient censurée. *Il paroit*, dit-il, *une*

* Le 15. de Juin 1693, jour de sa Reception.

nouvelle Satire écrite contre les Vices en général, qui d'un vers fort & d'un stile d'airain enfonce ses traits contre l'avarice, l'excès du jeu, la chicane, la molesse, l'ordure & l'hypocrisie, où personne n'est nommé ni designé, où nulle femme vertueuse ne peut ni ne doit se reconnoître; un BOURDALOUE *en chaire ne fait point de peintures du Crime ni plus vives ni plus innocentes; il n'importe*, c'est médisance, c'est calomnie. *Voila depuis quelque tems leur unique ton; celui qu'ils employent contre les Ouvrages de Mœurs qui réüssissent: ils y prennent tout litteralement, ils les lisent comme uue Histoire, ils n'y entendent ni la Poësie, ni la figure; ainsi ils les condamnent; ils y trouvent des endroits foibles, il y en a dans Homere, dans Pindare, dans Virgile, & dans Horace, où n'y en a t-il point? si ce*

ce n'est peut-être dans leurs Ecrits *.

Mr. Bayle a aussi donné de grandes loüanges à cette Piece, qu'il appelle *le chef-d'œuvre de Mr. Despreaux* †. Mais quoi qu'il s'y trouve en effet, une infinité d'endroits qui font sentir qu'elle part d'une plume excellente, il s'en faut pourtant bien qu'on y trouve le même feu, & la même force que dans les autres Satires de Mr. Despreaux. La Versification n'en est pas même si pure, ni si aisée. Il n'y a rien là qui doive nous surprendre, Monsieur. L'Esprit humain a ses revolutions & ses changemens, aussi-bien que toutes les autres choses. Il s'use comme elles, & s'afoiblit à mesure qu'il aproche de sa fin.

Quelque mortifiantes pour Mr. Perrault que fussent les REMAR-

* La Bruyere, Préface sur son *Discours à l'Académie Françoise*, p.m. IX, X.

† DICTIONAIRE *Historique & Critique*, à l'Article BARBE, Rem. A.

QUES CRITIQUES SUR LONGIN, il ne laissa pas d'y répondre par des REFLEXIONS, où il tâche de repousser la Censure de son Adversaire. Il composa aussi un petit Poëme intitulé APOLOGIE DES FEMMES, par opposition à la *Satire* contre les Femmes; & dans la Préface de cette Piece, il critiqua vivement cette *Satire*, qui contenoit quelques traits assez piquants contre lui. Il l'accusa même d'y avoir employé des termes malhonnêtes & des expressions qui blessoient la pudeur.

Mr. Perrault ayant envoyé cet Ouvrage à Mr. Arnauld, celui-ci lui écrivit une longue *Lettre*, où il défend Mr. Despreaux, avec beaucoup de force & d'éloquence. Mr. Despreaux a trouvé qu'il étoit si glorieux pour lui d'avoir un tel défenseur, qu'il a fait imprimer cette *Lettre* à la fin de ses Ouvrages, dans la derniere Edition qu'il en a donnée.

Les

Les Critiques qu'on publia de 1695.
la *Satire* contre les Femmes donnerent occasion à Mr. Despreaux de faire une *Epitre* adressée *à ses Vers*, où il rend compte de sa Vie & de ses Ouvrages. C'est comme, vous voyez, Monsieur, une imitation d'une des plus belles Pieces d'Horace *. Je vous en ai déja rapporté deux endroits, & permettez-moi de vous en citer encore ici quelque chose. Après avoir marqué le succès qu'eurent ses premiers Ouvrages †, il ajoute:

Mais aujourdhui qu'enfin la Vieillesse venuë,
Sous mes faux cheveux blonds déja toute chenuë,
A jetté sur ma tête avec ses doits pesans,
Onze lustres complets surchargés de trois ans ‡,

I 4 *Cessez*

* L'Epitre XX. du I. Livre, *Vertumnum Janumque, Liber, spectare videris*, &c.
† Voyez ci-dessus page 30.
‡ C'est à dire 58. ans.

Cessez de présumer, dans vos folles pensées,
Mes Vers, de voir en foule à vos rimes glacées
Courir l'argent en main les Lecteurs empressés.
Nos beaux jours sont finis, &c.

Il oppose ensuite son veritable Portrait à la peinture afreuse que ses Ennemis avoient fait de lui: & après avoir parlé de son Pere & de sa Mere, de l'inclination qu'il s'étoit sentie dès sa jeunesse pour la Poësie, & des progrès qu'il y avoit fait *; il marque les degrés de sa fortune, comment il avoit été à la Cour, comment il en étoit sorti, les incommodités qui lui étoient survenues, &c.

Que par un coup du sort au grand jour amené,
Et des bords du Permesse à la Cour entrainé,

Je

* Voyez ci-dessus page 28.

Je sûs, prenant l'essor par des routes nouvelles,
Elever assez haut mes Poëtiques Aîles:
Que ce Roi dont le Nom fait trembler tant de Rois
Voulut bien que ma main crayonnât ses exploits:
Que plus d'un Grand m'aima jusques à la tendresse;
Que ma vûe à Colbert inspiroit l'allegresse:
Qu'aujourdhui même encor de deux Sens affoibli
Retiré de la Cour, & non mis en oubli;
Plus d'un Heros épris des fruits de mon étude
Vient quelquefois chez moi gouter la solitude.

Peu de tems après Mr. Despreaux composa une nouvelle *Epitre* qu'il adressa *à son Jardinier**. Quoi que cette Piece soit 1696.

 en-

* Horace a adressé une de ses Epîtres à son Fermier. C'est la XIV. du I. Livre, VILLICE, *Sylvarum; & mihi me reddentis Agelli*, &c.

enjouée & badine, il ne laisse pas d'y avoir de très-belles moralités, sur les difficultés de la Poësie, sur la nécessité & l'avantage du Travail, & sur les inconveniens de l'Oisiveté & de la Molesse.

1697. Pour bien comprendre le sujet de l'*Epitre* sur l'*Amour de Dieu*, que Mr. Despreaux publia ensuite ; il faut se souvenir que les Théologiens de l'Eglise Romaine sont fort partagés sur le dogme de l'*Atrition*. On appelle ainsi *un sentiment de douleur conçu par la seule crainte des peines de l'Enfer, & sans aucun Amour de Dieu*, & on demande, *si cette douleur est une disposition suffisante pour recevoir la remission des Pechés & la grace de la Justification au Sacrement de Penitence?* Plusieurs Théologiens de l'Eglise Romaine, parmi lesquels on compte les plus savans Jesuites, se déclarent pour l'affirmative ; mais les autres soutiennent que la Confession

fession & l'Absolution du Prêtre, ne servent de rien, si l'on n'a pas la *Contrition*; c'est à dire, *une douleur sincere d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est aimable.*

Chaque Parti en appelle au Concile de Trente, & prétend qu'il lui est favorable, ce qui montre que ce Concile ne s'est pas expliqué nettement sur une matiere si importante. Le Pape Alexandre VII. a également défendu * à ceux qui soutiennent la suffisance de l'Atrition & à ceux qui défendent la nécessité de la Contrition, de se censurer les uns les autres †; par où il a, sans doute, voulu donner à entendre, qu'il n'importoit pas beaucoup laquelle des deux Opinions on suivit. Cependant on feroit tort à l'Eglise Romaine, si on l'accusoit d'avoir dé-

* Par un Decret du 6. de Mai 1667.

† Le Pape dit dans ce Decret que l'Opinion de la suffisance de l'Atrition, sembloit être alors la plus commune parmi les Scholastiques. *Quæ hodie inter Scholasticos communior videtur.*

terminé en général & absolument parlant, qu'on peut être absous de ses pechés, & par conséquent sauvé, sans aimer Dieu: elle n'a jamais eu le dessein d'établir une Doctrine si détestable: mais il lui est arrivé dans cette occasion, aussi bien qu'en quelques autres, de renoncer aux Notions les plus évidentes, pour sauver un Dogme qui s'est introduit peu à peu chez elle, & qu'elle a mis au nombre des Articles de sa Créance, avant que d'en avoir prévû toutes les suites. Ainsi ayant posé que pour obtenir le pardon de ses pechés, il faut les confesser à un Prêtre & en recevoir de lui l'Absolution, plusieurs ont crû avoir droit d'en conclurre que cela seul suffisoit pour remettre dans la voie du salut: & cette Opinion leur a paru d'autant mieux fondée, qu'il leur a semblé que la Confession &c. devenoit inutile si pour en tirer quelque avantage il falloit

falloit préalablement avoir une veritable *Contrition*. En effet, cette Contrition renfermant un veritable Amour pour Dieu, & cet Amour étant une grace du Saint Esprit, qui ne se communique qu'aux fidéles ; il suit nécessairement que tout homme qui est veritablement *contrit*, est déja justifié, & qu'il a été absous de tous ses Crimes. Qu'est-il donc besoin, après cela, de la Confession, & de l'Absolution du Prêtre? Et comment le Sacrement de Pénitence peut-il procurer le pardon d'une personne qui avant que de recevoir ce Sacrement a dû se trouver en état de grace? Il n'est pas facile dans le Systême de la Religion Romaine de lever ces difficultés. Cependant il y a quelque chose de si dur & de si choquant à poser qu'un homme peut être sauvé quoi qu'il n'ait aucun sentiment d'amour pour Dieu, que le plus grand nombre

des Catholiques Romains se sont revoltés contre cette Doctrine, & sans se mettre en peine des Objections qu'on leur peut faire, ils ont regardé le dogme de l'*Attrition*, comme une erreur abominable.

Il y avoit long-tems que Monsr. Despreaux s'étoit declaré là-dessus dans une de ces Assemblées qui se tenoient chez Mr. le Premier President de Lamoignon. Un jour qu'on venoit de lire un Ouvrage qui avoit du raport à cette matiere, il soutint que ni la Confession ni l'Absolution du Prêtre, n'étoient pas suffisantes, si l'on n'avoit dans son cœur, du moins un commencement d'amour pour Dieu. Des Jesuites qui étoient presens se recrierent d'abord contre ce sentiment, & dirent que c'étoit le Calvinisme tout pur. Ils firent ensuite à Monsr. Despreaux toutes les difficultés dont cette matiere est susceptible: mais il

s'en

s'en tira par un trait d'esprit, qui déconcerta ces bons Peres, & lui attira l'aplaudissement de toute la Compagnie. Permettez-moi, Monsieur, de rapporter cette Particularité telle qu'on la trouve dans un Livre que j'ai déja cité plus d'une fois.

„ Mr. B.... D.... *dit le*
„ MENAGIANA *, étoit un jour
„ chez feu Mr. le Premier Pre-
„ sident à Basville †. Il y avoit
„ grand nombre de ...... es ‡,
„ qui soutenoient tous hardiment
„ qu'un certain Auteur connu
„ avoit eû raison de faire un Li-
„ vre exprès pour prouver que
„ nous n'étions point obligés d'ai-
„ mer

* MENAGIANA Tom. II. pag. 301. & 302. 2. Edit. de Holl. 1695. Notez, que ce qu'on fait dire à Mr. Ménage sur l'état de cette Dispute ne s'accorde pas tout à fait avec ce que Mr. Despreaux eu a dit lui-même (à la fin de son Epitre sur l'Amour de Dieu) & dont je viens de donner le sens.

† Maison de Campagne de Mr. de Lamoignon.

‡ C'est à dire, *Jesuites.*

„ mer Dieu, & que ceux qui
„ ſoutenoient le contraire, avoient
„ tort & impoſoient un joug in-
„ ſuportable au Chrétien dont
„ Dieu l'avoit affranchi par la nou-
„ velle Loi. Comme la Diſpute
„ ſur ce ſujet s'échauffoit, Monſr.
„ D... qui avoit gardé juſqu'a-
„ lors un profond ſilence : Ah!
„ la belle choſe, s'écria-t-il en ſe
„ levant, que ce ſera au jour du
„ dernier Jugement lorſque notre
„ Seigneur dira à ſes Elûs : *Ve-*
„ *nez les bien-aimez de mon Pe-*
„ *re, parce que vous ne m'avez*
„ *jamais aimé en votre vie, &*
„ *que vous avez toujours défen-*
„ *du de m'aimer, & que vous*
„ *vous êtes toujours fortement*
„ *opposés à ces Heretiques qui*
„ *vouloient obliger les Chrétiens*
„ *de m'aimer. Et vous au con-*
„ *traire, allez au Diable & en*
„ *Enfer, vous les Maudits de*
„ *mon Pere, parce que vous m'a-*
„ *vez aimé de tout votre cœur,*
„ *&*

„ *& que vous avez sollicité &*
„ *pressé tout le monde de m'ai-*
„ *mer* ...... Il fit rire toute la
„ Compagnie, *ajoute le* MENA-
„ GIANA, & persuada plus effi-
„ cacement par cette Raillerie la
„ necessité de l'Amour divin que
„ Mr. A ....* n'avoit pû faire
„ par des Livres, & par des
„ discours les plus éloquens:

„ *ridiculum acri*
„ *Fortiùs ac meliùs magnas*
plerumque secat res.

Mr. Despreaux lança un trait de Satire contre ces Docteurs *relachés* dans le VI. Chant du *Lutrin*, où il introduit la Pieté se plaignant à Themis de cette maniere:

Pour comble de misere un tas de faux Docteurs
Vint flater les pechés de discours imposteurs

In-

* Mr. Arnauld.

Infectant les Esprits d'execrables maximes,
Voulut faire à Dieu même aprouver tous les Crimes.
Une servile Peur tint lieu de Charité.
Le besoin d'aimer Dieu passa pour nouveauté.
Et chacun à mes piés, conservant sa malice,
N'aporta de vertu que l'aveu de son vice.

Mr. Despreaux n'en dit pas alors davantage: mais quelques années après, Louïs XIV. ayant donné dans la Dévotion, toute la Cour à son imitation s'empressa de paroitre dévote; & il n'y eut point d'Auteur célébre qui ne voulut se conformer au goût regnant. Mr. Racine ne travailla plus qu'à des Pieces saintes; & les Commentateurs des Auteurs prophanes remplirent leurs Remarques de Moralités & de Maximes de Dévotion.

Mr.

Mr. Desſpreaux s'accommodant au goût de la Cour ; peut-être même ne faiſant que ſuivre les ſentimens qu'un âge avancé nous inſpire, compoſa ſon EPITRE *ſur l'Amour de Dieu*, où les défenſeurs de la *fauſſe Atrition*, comme il l'apelle, ſont combatus avec autant de force que de zele. Il finit cette Piece par le recit de ce qui s'étoit paſſé chez Monſr. de Lamoignon, & n'oublie pas la Proſopopée dont il s'étoit ſervi, & qui avoit eu un ſi bon effet.

Il publia ſéparement ces trois nouvelles EPITRES en 1697 *, avec une courte Préface. *Je ne ſai*, dit-il dans cette Préface, *ſi les trois Epitres que je donne ici au Public auront beaucoup d'Aprobateurs : mais je ſai bien que mes Cenſeurs y trouveront abondamment dequoi exercer leur Critique. Car tout y eſt extrêmement ha-*

* Le Privilege général qui ſe trouve à la fin, eſt du 23. d'Octobre 1697.

hazardé. Dans le premier de ces trois Ouvrages, ſous prétexte de faire le procès à mes derniers Vers, je fais moi-même mon Eloge, & n'oublie rien de ce qui peut être dit à mon avantage. Dans le ſecond je m'entretiens avec mon Jardinier de choſes très-baſſes, & très-petites; & dans le troiſiéme je decide hautement du plus grand & du plus important point de la Religion: je veux dire de l'Amour de Dieu. J'ouvre donc un beau Champ à ces Cenſeurs, pour attaquer en moi, & le Poëte orgueilleux, & le Villageois groſſier, & le Théologien temeraire. Quelque fortes pourtant que ſoient leurs attaques, je doute qu'elles ébranlent la ferme reſolution que j'ai priſe il y a long-tems de ne rien répondre, au moins ſur le ton ſerieux, à tout ce qu'ils écriront contre moi.

A quoi bon en effet, continue-t-il, *perdre inutilement du papier?*

Si

Si mes Epitres ſont mauvaiſes, tout ce que je dirai ne les fera pas trouver bonnes ; & ſi elles ſont bonnes, tout ce qu'ils diront ne les fera pas trouver mauvaiſes. Le Public n'eſt pas un Juge qu'on puiſſe corrompre, ni qui ſe regle par les paſſions d'autrui. Tout ce bruit, tous ces Ecrits qui ſe font ordinairement contre des Ouvrages où l'on court, ne ſervent qu'à y faire encore plus courir & à en mieux marquer le merite. Il eſt de l'eſſence d'un bon Livre d'avoir des Cenſeurs : & la plus grande diſgrace qui puiſſe arriver à un Ecrit qu'on met au jour, ce n'eſt pas que beaucoup de gens en diſent du mal, c'eſt que perſonne n'en diſe rien.

Je me garderai donc bien, pourſuit-il, *de trouver mauvais qu'on attaque mes trois Epitres. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que je les ai fort travaillées, & particulierement celle de l'Amour de Dieu,*

Dieu, que j'ai retouchée plus d'une fois, & où j'avoue que j'ai employé tout le peu que je puis avoir d'esprit & de lumieres.

Mr. Despreaux dit ensuite qu'il *avoit dessein d'abord de donner* cette Epitre *toute seule*; les deux autres *lui paroissant trop frivoles pour être presentées au grand jour de l'impression avec un Ouvrage si serieux*; mais que ses Amis avoient combattu ce dessein par des raisons qu'il raporte, & auxquelles il s'étoit rendu. Que comme il se pourroit néanmoins trouver *des gens de pieté* qui souhaiteroient de n'avoir que celle-là, il avoit donné *ordre* à son *Libraire de la leur distribuer à part: & non seulement*, ajoute-t-il, *je ne trouverai pas étrange qu'ils ne lisent que celle-là; mais je me sens quelquefois moi-même en des dispositions d'esprit où je voudrois de bon cœur n'avoir de ma vie composé que ce seul Ouvrage, qui*

vrai-

vraisemblablement sera la derniere Piece de Poësie qu'on aura de moi ; mon genie pour les Vers commençant à s'épuiser, & mes Emplois historiques ne me laissant guere le tems de m'apliquer à chercher, & à ramasser des rimes.

Il ajoute pour rassûrer des *personnes timides*, *qui n'ayant pas*, dit-il, *une fort grande idée de sa capacité en Theologie*, douteroient peut-être de la solidité de ce qu'il avance dans son *Epitre sur l'Amour de Dieu* ; „ qu'il avoit lû „ plusieurs fois cette Epitre à un „ fort grand nombre de Docteurs „ de Sorbone, de Peres de l'Oratoire & de Jesuites très-célébres, qui tous y avoient aplaudi, & en avoient trouvé la „ doctrine très-saine & très-pure. Que beaucoup de Prelats „ illustres à qui il l'avoit recitée, „ en avoient jugé comme eux. " Qu'enfin l'Evêque de Meaux & l'Ar-

l'Archevêque de Paris l'avoit aussi lûe & examinée avec soin, & lui avoient donné leur Aprobation.

Dans le tems que ces trois *Epitres* alloient paroitre, on en publia une qu'on prétendit être celle qu'il avoit composée sur l'Amour de Dieu, quoi que ce n'en fut qu'une très-miserable Copie. On l'avoit accompagnée de diverses Remarques où les Jesuites n'étoient pas épargnés. Cela obligea Mr. Despreaux de desavouer cette Piece supposée. *Je croyois*, dit-il, *n'avoir plus rien à dire au Lecteur. Mais dans le tems même que cette Préface étoit sous la presse, on m'a aporté une miserable Epitre en Vers, que quelque impertinent a fait imprimer, & qu'on veut faire passer pour mon ouvrage sur l'Amour de Dieu. Je suis donc obligé d'ajouter cet Article, afin d'avertir le Public, que je n'ai fait d'Epitre sur l'Amour de Dieu, que celle*

celle qu'on trouvera ici : l'autre étant une piece fausse, & incomplette, composée de quelques Vers qu'on m'a derobés, & de plusieurs qu'on m'a ridiculement prêtés, aussi bien que les Notes temeraires qui y sont.

Quelque tems après Monsr. le Comte d'Ericeyra envoya de Lisbonne à Mr. Despreaux la Traduction qu'il avoit faite de son *Art Poëtique* en Vers Portugais, & l'accompagna d'une Lettre très-obligeante, & de quelques Vers François d'un fort bon goût. Mr. Despreaux témoigna à ce Seigneur combien il se tenoit honoré de l'aprobation d'une personne de son merite & de son rang, & l'assura *qu'à la premiere Edition de ses Ouvrages, il ne manqueroit pas d'y inserer* une *Traduction*, qui lui étoit si glorieuse.

Au reste, quoi que la dispute entre Mr. Despreaux & Mr. Perrault eut été mêlée de beaucoup

d'aigreur & d'animosité personnelle, elle n'eut pourtant pas le sort ordinaire des querelles des Gens de Lettres, qui ne finissent que par la mort d'un des tenants. Ces Messieurs se reconcilierent bientôt: & sans qu'aucun d'eux prétendit imposer son sentiment à l'autre, ils se donnerent reciproquement des marques d'une estime veritable & d'une sincere amitié. C'est ce qui porta Mr. Despreaux à composer l'Epigramme suivante:

Tout le trouble Poëtique
A Paris s'en va cesser
Perrault l'anti-Pindarique,
Et Despreaux l'Homerique
Consentant de s'embrasser.
Quelque aigreur qui les anime,
Quand malgré l'emportement
Comme eux l'un l'autre on s'estime
L'accord se fait aisément.
Mon embarras est comment

On

On pourra finir la guerre
De Pradon & du Parterre.

Cette Reconciliation engagea Mr. Perrault à supprimer la suite de ses PARALLELES, comme il nous l'aprend lui-même, dans la Préface du *quatriéme Tome* *. „ J'avois, „ *dit-il*, promis au Public dans „ le Volume précedent de faire „ dans celui-ci un examen exact „ des plus beaux endroits des „ Poëtes Anciens & des Moder- „ nes, & de les comparer ensem- „ ble. J'avois à cet effet traduit „ en Prose Françoise ces mêmes „ endroits, pour mieux juger du „ sens & de la beauté des pen- „ sées qu'ils renferment. J'avois „ déja jetté sur le papier une „ grande partie des raisons qu'on „ peut aporter de part & d'autre; „ en un mot, tous mes materiaux „ étoient prêts, & je n'avois plus „ qu'à les mettre en œuvre; mais

* Publié en 1697.

„ l'Amour de la Paix m'a fait
„ abandonner cet Ouvrage, &
„ j'ai mieux aimé me priver du
„ plaiſir de prouver la bonté de
„ ma cauſe d'une maniere qui me
„ paroiſſoit invincible, plaiſir qui
„ n'eſt pas indifferent à un hom-
„ me qui écrit, que d'être brouil-
„ lé plus long-tems avec des hom-
„ mes d'un auſſi grand merite
„ que ceux que j'avois pour ad-
„ verſaires, & dont l'Amitié ne
„ ſauroit s'acheter trop cher.

1699. Mr. Racine mourut †, comme vous ſavez, Monſieur, en 1699; & le Roi Très-Chrétien ayant nommé Mr. de Valincour, Secretaire général de la Marine, pour remplir ſa place d'Hiſtoriographe de Sa Majeſté, Mr. Deſpreaux adreſſa à ſon nouvel Aſſocié une *Satire* ſur *le vrai & le faux Honneur*, qu'il compoſa alors.

† Le 22 avril âgé de 59 ans.

Peu de tems après, Mr. Deſpreaux étant revenu d'une dan-

ge-

gereuse maladie, le Pere Fraguier, qui avoit écrit en sa faveur quelques Epigrammes Latines contre Mr. Perrault, le félicita sur l'heureux rétablissement de sa santé par une Epitre Latine, qu'il fit à la priere de Mr. Rémond, Conseiller au Parlement de Paris leur ami commun, homme d'un très-grand merite.

Mr. Despreaux publia en 1701 une nouvelle Edition de ses Oeuvres, augmentée de diverses pieces. Il la fit préceder d'une nouvelle Préface, où il remercia d'abord le Public de l'approbation qu'il avoit donnée à ses Ouvrages. *Comme c'est ici vraisemblablement la derniere Edition de mes Ouvrages*, dit-il, *& qu'il n'y a pas d'apparence, qu'âgé comme je suis de plus de soixante & trois ans, & accablé de beaucoup d'infirmités, ma Course puisse être encore fort longue, le Public trouvera bon que je prenne congé* 1701.

 de

de lui dans les formes, & que je le remercie de la bonté qu'il a euë d'acheter tant de fois des Ouvrages si peu dignes de son admiration.

Il recherche ensuite la raison qui a pû faire gouter ses Ouvrages du Public. *Je ne saurois,* dit-il, *attribuer un si heureux succès qu'au soin que j'ai pris de me conformer toujours à ses sentimens, & d'attraper, autant qu'il m'a été possible, son goût en toutes choses. C'est effectivement à quoi il me semble que les Ecrivains ne sauroient trop s'étudier. Un Ouvrage a beau être approuvé d'un petit nombre de Connoisseurs s'il n'est plein d'un certain agrément & d'un certain sel propre à piquer le gout général des hommes, il ne passera jamais pour un bon Ouvrage, & il faudra à la fin que les Connoisseurs eux-mêmes avouent qu'ils se sont trompés en lui donnant leur approbation.*

Il

Il explique après cela en quoi consiste ce *sel* & cet *agrément*, qui est si nécessaire pour faire valoir un Ouvrage. „ Que si on „ me demande, *reprend-il*, ce „ que c'est que cet agrément „ & ce sel, je répondrai, que „ c'est un je ne sai quoi qu'on „ peut mieux sentir, que dire. „ A mon avis néanmoins, il „ consiste principalement à ne „ jamais présenter au Lecteur „ que des pensées vraies & des „ expressions justes. L'Esprit „ de l'homme est naturellement „ plein d'un nombre infini d'i„ dées confuses du Vrai, que „ souvent il n'entrevoit qu'à de„ mi; & rien ne lui est plus „ agréable que lors qu'on lui of„ fre quelqu'une de ces idées bien „ éclaircie, & mise dans un beau „ jour. Qu'est-ce qu'une pensée „ neuve, brillante, extraordinai„ re? Ce n'est point, comme se „ le persuadent les Ignorans,

„ une pensée que personne n'a
„ jamais euë, ni dû avoir. C'est
„ au contraire une pensée qui a
„ dû venir à tout le monde, &
„ que quelqu'un s'avise le pre-
„ mier d'exprimer. Un bon mot
„ n'est bon mot qu'en ce qu'il dit
„ une chose que chacun pensoit,
„ & qu'il l'a dit d'une maniere
„ vive, fine & nouvelle. Consi-
„ derons, par exemple, cette
„ replique si fameuse de Louis
„ Douziéme à ceux de ses Mi-
„ nistres qui lui conseilloient de
„ punir plusieurs personnes, qui
„ sous le Régne précedent, &
„ lors qu'il n'étoit encore que
„ Duc d'Orleans, avoient pris à
„ tâche de le desservir. *Un Roi
„ de France*, leur répondit-il,
„ *ne venge point les injures d'un
„ Duc d'Orleans.* D'où vient
„ que ce mot frappe d'abord?
„ N'est il pas aisé de voir que c'est
„ parce qu'il présente aux yeux
„ une verité que tout le monde
„ sent,

„ fent, & qu'il dit mieux que
„ tous les plus beaux difcours de
„ morale, *Qu'un grand Prince,*
„ *lors qu'il eſt une fois ſur le*
„ *thrône, ne doit plus agir par*
„ *des mouvemens particuliers,*
„ *ni avoir d'autre vûë que la*
„ *gloire & le bien général de ſon*
„ *Etat?* Veut-on voir au con-
„ traire combien une penſée
„ fauſſe eſt froide & puerile? Je
„ ne ſaurois raporter un exemple
„ qui le faſſe mieux ſentir, que
„ deux Vers du Poëte Théophi-
„ le dans la Tragédie intitulée
„ Pyrâme & Thysbé; lors que
„ cette malheureuſe Amante
„ ayant ramaſſé le Poignard, en-
„ core tout ſanglant dont Pyrâme
„ s'étoit tüé, elle querelle ainſi
„ ce Poignard:

„ *Ah! voici le Poignard qui du ſang de ſon Maître*
„ *S'eſt ſouillé lâchement. Il en rougit le Traitre.*

On a critiqué avec raison cette pensée des glaces du nort, qui en effet est pour le moins aussy froide que celle de Theophile.

Toutes les glaces du Nord en-
,, ſemble ne ſont pas, à mon ſens,
,, plus froides que cette penſée?
,, Quelle extravagance, bon Dieu!
,, de vouloir que la rougeur du
,, ſang, dont eſt teint le poignard
,, d'un homme qui vient de s'en
,, tuer lui-même, ſoit un effet de
,, la honte qu'a ce poignard de
,, l'avoir tué? Voici encore une
,, penſée qui n'eſt pas moins fauſ-
,, ſe, ni par conſéquent moins
,, froide. Elle eſt de Benſerade
,, dans ſes Metamorphoſes en
,, Rondeaux, où parlant du De-
,, luge envoyé par les Dieux pour
,, châtier l'inſolence de l'Homme,
,, il s'exprime ainſi:

,, *Dieu lava bien la tête à ſon Image.*

,, Peut-on à propos d'une auſſi
,, grande choſe que le Deluge,
,, dire rien de plus petit, ni de
,, plus ridicule que ce quolibet,
,, dont la penſée eſt d'autant plus
,, fauſſe

„ fauſſe en toutes manieres, que „ le Dieu dont il s'agit en cet en- „ droit, c'eſt Jupiter qui n'a ja- „ mais paſſé chez les Payens pour „ avoir fait l'Homme à ſon image: „ l'Homme dans la Fable étant, „ comme tout le monde ſait, „ l'Ouvrage de Promethée.

„ Puis donc, *ajoute Mr. Deſ-* „ *preaux*, qu'une penſée n'eſt bel- „ le qu'en ce qu'elle eſt vraye ; & „ que l'effet infaillible du Vrai, „ quand il eſt bien énoncé, c'eſt „ de fraper les Hommes ; il s'en- „ ſuit que ce qui ne frape point „ les Hommes, n'eſt ni beau, ni „ vrai, ou qu'il eſt mal énoncé: „ & que par conſéquent un Ou- „ vrage qui n'eſt point gouté du „ Public eſt un très-méchant Ou- „ vrage. Le gros des hommes „ peut bien, durant quelque tems, „ prendre le faux pour le vrai, „ & admirer de méchantes cho- „ ſes: mais il n'eſt pas poſſible „ qu'à la longue une bonne choſe

„ ne lui plaiſe ; & je défie tous
„ les Auteurs les plus mécontens
„ du Public, de me citer un bon
„ Livre que le Public ait jamais
„ rebuté ; à moins qu'ils ne met-
„ tent en ce rang leurs Ecrits,
„ de la bonté deſquels eux ſeuls
„ ſont perſuadés. J'avouë néan-
„ moins, & on ne le ſauroit nier,
„ que quelquefois, lors que d'ex-
„ cellents Ouvrages viennent à
„ paroître, la Cabale & l'Envie
„ trouvent moyen de les rabaiſ-
„ ſer, & d'en rendre en apparen-
„ ce le ſuccès douteux : mais cela
„ ne dure gueres ; & il en arrive
„ de ces Ouvrages comme d'un
„ morceau de bois qu'on enfon-
„ ce dans l'eau avec la main : il
„ demeure au fond tant qu'on l'y
„ retient, mais bien-tôt la main
„ venant à ſe laſſer, il ſe releve
„ & gagne le deſſus. Je pourrois
„ dire un nombre infini de pa-
„ reilles choſes ſur ce ſujet, &
„ ce ſeroit la matiere d'un gros
„ Li-

„ Livre: mais en voila aſſez, ce
„ me ſemble, pour marquer au
„ Public ma reconnoiſſance, & la
„ haute idée que j'ai de ſon goût
„ & de ſes jugemens.

Mr. Deſpreaux rend compte après cela de ſa nouvelle Edition. *Parlons maintenant*, dit-il, *de mon Edition nouvelle. C'eſt la plus correcte qui ait encore paru, & non ſeulement je l'ai revûe avec beaucoup de ſoin, mais j'y ai retouché de nouveau pluſieurs endroits de mes Ouvrages. Car je ne ſuis point de ces Auteurs fuians la peine, qui ne ſe croient plus obligés de rien raccommoder à leurs Ecrits dès qu'ils les ont une fois donnés au Public. Ils alleguent pour excuſer leur pareſſe, qu'ils auroient peur en les trop remaniant de les affoiblir, & de leur ôter cet air libre & facile qui fait, diſent-ils, un des plus grands charmes du diſcours: mais leur excuſe, à mon avis,*

est très-mauvaise. Ce sont les Ouvrages faits à la hâte, & comme on dit, au courant de la plume, qui sont ordinairement secs, durs, & forcés. Un Ouvrage ne doit point paroitre trop travaillé; mais il ne sauroit être trop travaillé, & c'est souvent le travail même qui en le polissant lui donne cette facilité tant vantée qui charme le Lecteur. Il y a bien de la difference entre des Vers faciles, & des Vers facilement faits. Les Ecrits de Virgile, quoi qu'extraordinairement travaillés, sont bien plus naturels que ceux de Lucain, qui écrivoit, dit-on, avec une rapidité prodigieuse. C'est ordinairement la peine que s'est donnée un Auteur à limer & à perfectionner ses Ecrits, qui fait que le Lecteur n'a point de peine en les lisant. Voiture qui paroit si aisé, travailloit extrémement ses Ouvrages. On ne voit que des gens

qui

qui font aisément des choses mediocres ; mais des gens qui en fassent, même difficilement, de fort bonnes, on en trouve très-peu.

Je n'ai donc point de regret d'avoir encore employé quelques-unes de mes veilles à rectifier mes Ecrits dans cette nouvelle Edition, qui est, pour ainsi dire, mon Edition favorite. Aussi y ai-je mis mon nom que je m'étois abstenu de mettre à toutes les autres. J'en avois ainsi usé par pure modestie : mais aujourdhui que mes Ouvrages sont entre les mains de tout le monde, il m'a paru que cette modestie pourroit avoir quelque chose d'affecté. D'ailleurs j'ai été bien aise en le mettant à la tête de mon Livre, de faire voir par là quels sont précisément les Ouvrages que j'avouë, & d'arrêter, s'il est possible, le cours d'un nombre infini de méchantes pieces qu'on répand par tout sous

mon nom, & principalement dans les Provinces & dans les Païs étrangers. J'ai même, pour mieux prévenir cet inconvenient, fait mettre au commencement de ce Volume, une liste exacte & detaillée de tous mes Ecrits, & on la trouvera immédiatement après cette Préface. Voila de quoi il est bon que le Lecteur soit instruit.

Mr. Despreaux marque ensuite les differentes Pieces dont cette Edition est augmentée. „ Il ne „ me reste plus, *poursuit-il*, qu'à „ lui dire quels sont les Ouvra- „ ges, dont j'ai augmenté ce Vo- „ lume. Le plus considerable est „ une onziéme Satire que j'ai tout „ recemment composée, & qu'on „ trouvera à la suite des dix pre- „ cedentes. Elle est addressée à „ Mr. de Valincour mon illustre „ Associé à l'Histoire. J'y traite „ du vrai & du faux Honneur, & „ je l'ai composée avec le même „ soin

„ soin que tous mes autres Ecrits.
„ Je ne saurois pourtant dire si
„ elle est bonne ou mauvaise: car
„ je ne l'ai encore communiquée
„ qu'à deux ou trois de mes plus
„ intimes Amis, à qui même je
„ n'ai fait que la reciter fort vite,
„ dans la peur qu'il ne lui arrivât
„ ce qui est arrivé à quelques au-
„ tres de mes Pieces, que j'ai vû
„ devenir publiques avant même
„ que je les eusse mises sur le pa-
„ pier: plusieurs personnes, à qui
„ je les avois dites plus d'une fois,
„ les ayant retenuës par cœur &
„ en ayant donné des copies.
„ C'est donc au Public à m'ap-
„ prendre ce que je dois penser
„ de cet Ouvrage, ainsi que de
„ plusieurs autres petites Pieces
„ de Poësie qu'on trouvera dans
„ cette nouvelle Edition, & qu'on
„ y a mêlées parmi les Epigram-
„ mes qui y étoient déja. Ce sont
„ toutes bagatelles que j'ai la plû-
„ part composées dans ma pre-
„ miere

„ miere jeunesse : mais que j'ai
„ un peu rajustées, pour les ren-
„ dre plus suportables au Lecteur.
„ J'y ai fait aussi ajoûter deux nou-
„ velles Lettres, l'une que j'écris
„ à Mr. Perrault, & où je badine
„ avec lui sur notre démêlé Poë-
„ tique, presque aussi-tôt éteint
„ qu'allumé. L'autre est un re-
„ merciment à Mr. le Comte
„ d'Ericeyra, au sujet de la Tra-
„ duction de mon Art Poëtique,
„ faite par lui en Vers Portugais,
„ qu'il a eu la bonté de m'envoyer
„ de Lisbonne avec une Lettre &
„ des Vers François de sa com-
„ position, où il me donne des
„ louanges très-delicates, & aux-
„ quelles il ne manque que d'être
„ appliquées à un meilleur sujet.
„ J'aurois bien voulu pouvoir
„ m'acquitter de la parole que je
„ lui donne à la fin de ce remer-
„ ciment, de faire imprimer cet-
„ te excellente Traduction à la
„ suite de mes Poësies ; mais mal-
„ heu-

„ heureusement un de mes Amis
„ à qui je l'avois prêtée m'en a
„ égaré le premier Chant, & j'ai
„ eu la mauvaise honte de n'oser
„ récrire à Lisbonne pour en a-
„ voir une autre copie. Ce sont
„ là à peu-près tous les Ouvrages
„ de ma façon bons ou mechans,
„ dont on trouvera ici mon Livre
„ augmenté. Mais une chose qui
„ sera sûrement agréable au Pu-
„ blic, c'est le présent que je lui
„ fais dans ce même Livre, de la
„ Lettre que le célébre Monsieur
„ Arnauld a écrite à Mr. Perrault,
„ à propos de ma dixiéme Satire,
„ & où, comme je l'ai dit dans
„ l'Epitre à mes Vers, il fait en
„ quelque sorte mon apologie.
„ J'ai mis cette Lettre la derniere
„ du second Volume; afin qu'on
„ la trouvât plus aisément. Je ne
„ doute point que beaucoup de
„ gens ne m'accusent de temeri-
„ té, d'avoir osé associer à mes
„ Ecrits l'Ouvrage d'un si excel-

„ lent

„ lent homme, & j'avoüe que
„ leur accusation est bien fondée.
„ Mais le moyen de resister à la
„ tentation de montrer à toute la
„ terre, comme je le montre en
„ effet par l'impression de cette
„ Lettre, que ce grand Person-
„ nage me faisoit l'honneur de
„ m'estimer, & avoit la bonté
„ *meas esse aliquid putare nugas?*

Enfin Mr. Despreaux répond à ceux qui *malgré les bonnes raisons qu'il avoit vingt fois alleguées, traitoient encore de médisance les railleries qu'il avoit faites de quantité d'Auteurs Modernes; & qui publioient qu'en attaquant les défauts de ces Auteurs il n'avoit pas rendu justice à leurs bonnes qualités:* il leur répondit, *en repetant les mêmes paroles qu'il avoit dites sur cela dans la Préface de ses deux Editions precedentes*, & que j'ai déja raportées *.

Lors

* Voyez ci-dessus pages 186. 187.

Lors qu'on alloit finir cette Edition, Mr. Boivin, Garde de la Bibliotheque du Roi, communiqua à Mr. Deſpreaux des Obſervations qu'il avoit faites ſur l'ancien Manuſcrit de Longin, qu'on voit dans cette Bibliotheque, & qui eſt Original par rapport à tous les autres Manuſcrits de cet Auteur, qui nous reſtent aujourdhui. Il y joignit quelques Remarques très-curieuſes ſur la célébre *Ode* de Sapho, que Longin nous a conſervée, & qui ſe trouve dans ce Manuſcrit plus correcte que dans tous les autres. Ces Obſervations de Mr. Boivin plurent ſi fort à Mr. Deſpreaux, qu'il ſouhaita qu'elles fuſſent imprimées dans ſon Livre, à la ſuite de celles de Mr. Dacier; comme on nous l'aprend dans un petit *Avertiſſement*, qui les précede. *Dans le tems*, dit-on, *qu'on achevoit d'imprimer ces Notes* (de Monſr. Dacier) *Mr. Boivin l'un des Sous-Bi-*

Bibliothecaires de la Bibliotheque Royale, homme d'un très-grand merite, & ſavant ſur tout dans la Langue Greque, a apporté à Mr. Deſpreaux quelques Remarques très-judicieuſes, qu'il a faites auſſi ſur Longin en liſant l'ancien Manuſcrit qu'on a dans cette fameuſe Bibliotheque, & Monſr. Deſpreaux a crû qu'il feroit plaiſir au Public de les joindre à celles de Mr. Dacier.

La Piece la plus conſiderable de cette nouvelle Edition, c'eſt la *Lettre* que Mr. Deſpreaux écrivit à Mr. Perrault, après leur Accommodement. Elle contient diverſes particularités très-curieuſes, & merite bien que j'en donne ici quelque idée. Il lui dit d'abord que *puiſque le Public avoit été inſtruit de leur démêlé, il étoit bon de lui aprendre auſſi leur reconciliation*, & qu'ils étoient *devenus ſincerement Amis*. Il ajoute que *leur diſpute n'étoit pas* même

encore bien finie que Mr. Perrault *lui avoit fait l'honneur de lui envoyer ses Ouvrages, & qu'il avoit eu soin* de son côté *qu'on lui portât les siens:* & qu'*en se faisant ces Civilités* reciproques, *ils étoient* néanmoins *demeurés chacun dans leur même parti* & dans *leurs mêmes sentimens, c'est à dire,* Mr. Perrault *toujours bien resolu de ne point trop estimer Homere ni Virgile*, & Mr. Despreaux *toujours leur passionné admirateur.*

Mr. Despreaux demande ensuite à Mr. Perrault *ce qui a pû depuis si long-tems l'irriter, & le porter à écrire contre tous les plus célebres Ecrivains de l'Antiquité:* & il fait voir que ce ne sauroit être *le peu de cas que l'on faisoit* en France *des bons Auteurs modernes*, puisqu'on avoit rendu à ces Ecrivains, comme il le fait voir en détail, toute la justice qui leur étoit dûe. *Vous-même, Monsieur,*

ſieur, ajoute-t-il, *pouvez-vous vous plaindre qu'on n'y ait pas rendu justice à votre Dialogue de l'Amour & de l'Amitié, à votre Poëme ſur la Peinture, à votre Epitre ſur Monſieur de la Quintinie, & à tant d'autres excellentes pieces de votre façon?* Il montre auſſi que ce ne ſauroit être *la peur qu'on ne ſe gâtât en imitant les Anciens*; puis qu'*au contraire* c'eſt *à cette imitation-là même* que Corneille, Racine & Moliere, *ſont redevables du ſuccès de leurs Ecrits.*

Il croit donc que cette chaleur contre les Anciens venoit vraiſemblablement de ce qu'il avoit „ rencontré .... dans le monde „ quelques uns de ces faux ſavans ..... qui ne s'étudient „ qu'à enrichir leur memoire, & „ qui n'ayant d'ailleurs ni eſprit, „ ni jugement, ni goût, n'eſtiment les Anciens que parce „ qu'ils ſont Anciens; ne penſent „ pas

„ pas que la Raiſon puiſſe parler „ une autre Langue que la Gre- „ que ou la Latine, & condam- „ nent d'abord tout Ouvrage en „ Langue vulgaire; que ces ridi- „ cules Admirateurs de l'Antiqui- „ té l'avoient revolté contre tout „ ce que l'Antiquité a de plus „ merveilleux . . . . . . & que c'é- „ toit-là ſelon toutes les aparen- „ ces ce qui lui avoit fait faire ſes „ *Paralleles.*" Mr. Deſpreaux le prie là-deſſus de ſe *reſſouvenir que ce n'eſt point à l'Aprobation des faux ni des vrais Savans que les grands Ecrivains de l'Antiquité doivent leur gloire: mais à la conſtante & unanime admiration de ce qu'il y a eu dans tous les ſiecles d'Hommes ſenſés & délicats*; entre leſquels on a, dit-il, toujours compté *des eſprits du premier ordre, des hommes de la plus haute élevation.*

Mr. Deſpreaux montre après cela que Mr. Perrault & lui *ne*

sont pas si éloignés d'opinion qu'on le pourroit croire. En effet, dit-il, *votre dessein est de montrer que pour la connoissance, sur tout des beaux Arts, & pour le merite des Belles-Lettres, notre Siecle, ou pour mieux parler, le Siecle de* LOUIS LE GRAND, *est non seulement comparable, mais superieur à tous les plus fameux Siecles de l'Antiquité, & même au Siecle d'Auguste. Vous allez donc être étonné*, ajoute-t-il, *quand je vous dirai, que je suis sur cela entierement de votre avis; & que même, si mes infirmités & mes emplois m'en laissoient le loisir, je m'offrirois volontiers de prouver comme vous cette proposition la plume à la main.* Il lui dit néanmoins qu'il *emploiroit beaucoup d'autres raisons que les siennes, & prendroit des précautions & des mesures qu'il n'a point prises:* qu'il *n'opposeroit pas*, comme avoit fait Mr.

Mr. Perrault, sa *Nation* & *son Siecle seuls à toutes les autres Nations & à tous les autres Siecles joints ensemble*; mais qu'il *examineroit chaque Nation & chaque Siecle l'un après l'autre; & après*, continue-t-il, *avoir meurement pesé en quoi ils sont au dessus de nous, & en quoi nous les surpassons, je suis fort trompé si je ne prouvois invinciblement que l'avantage est de notre côté.* Mr. Despreaux donne ensuite un exemple de la méthode qu'il suivroit dans cet Examen, *quand il viendroit au Siecle d'Auguste*; à quoi il ajoute qu'il ne leur reste plus qu'à changer un peu d'inclination l'un & l'autre, pour *assurer leur accord*, & pour *étouffer entr'eux toute semence de dispute.*

„ Voila, Monsieur, *reprend-* „ *il*, ce que je suis bien aise que „ le Public sache: & c'est pour „ l'en instruire à fond que je me „ donne l'honneur de vous écrire

 „ au-

„ aujourdhui cette Lettre, que „ j'aurai ſoin de faire imprimer „ dans la nouvelle Edition qu'on „ fait en grand & en petit de „ mes Ouvrages. J'aurois bien „ voulu, *ajoute-t-il*, pouvoir „ adoucir en cette nouvelle Edi- „ tion quelques railleries un peu „ fortes qui me ſont échapées „ dans mes Reflexions ſur Lon- „ gin; mais il m'a paru que cela „ ſeroit inutile, à cauſe des deux „ Editions qui l'ont précedée, „ auxquelles on ne manqueroit „ pas de recourir, auſſi bien qu'aux „ fauſſes Editions qu'on en pour- „ ra faire dans les Païs étrangers, „ où il y a de l'apparence qu'on „ prendra ſoin de mettre les cho- „ ſes en l'état qu'elles étoient „ d'abord. J'ai crû donc que le „ moyen d'en corriger la petite „ malignité, c'étoit de vous mar- „ quer ici, comme je viens de le „ faire, mes vrais ſentimens pour „ vous. J'eſpere que vous ſerez

„ con-

„ content de mon procedé, & „ que vous ne vous choquerez „ pas même de la liberté que je „ me suis donnée de faire imprimer dans cette derniere Edition „ la *Lettre* que l'illustre Monsieur Arnauld vous a écrite au „ sujet de ma dixiéme Satire. Il justifie ensuite la *liberté* qu'il *se donne* de publier cette LETTRE; après quoi il ajoute: *J'ose donc me flater, je le repete, que vous la verrez sans chagrin; & que, comme j'avouë franchement que le dépit de me voir critiqué dans vos Dialogues, m'a fait dire des choses qu'il seroit mieux de n'avoir point dites, vous confesserez aussi que le deplaisir d'être attaqué dans ma dixiéme Satire vous y a fait voir des médisances & des saletez qui n'y sont point. Du reste*, conclut-il, *je vous prie de croire que je vous estime comme je dois, & que je ne vous regarde pas simplement comme un très-*

bel Esprit : mais comme un des Hommes de France qui a le plus de probité & d'honneur.

Vous voyez par là, Monsieur, ce que pensoit Mr. Despreaux sur la fameuse dispute touchant les Anciens & les Modernes, & les sentimens avantageux qu'il avoit pour Mr. Perrault. Mais n'admirez-vous pas la confession sincere qu'il fait, que *le dépit de se voir critiqué lui avoit fait dire des choses qu'il seroit mieux de n'avoir point dites ?* Cet aveu ne peut partir que d'un esprit bien fait, & il est très-digne de Mr. Despreaux. Il y a des gens qui souhaiteroient qu'il eut poussé son honnêteté encore plus loin à l'égard de Monsr. Perrault, & qu'il eut ôté de ses REFLEXIONS SUR LONGIN, tout ce qui s'y étoit glissé de choquant contre lui, & contre son Frere le Médecin ; ou, pour parler avec Mr. Despreaux, qu'il eut *adouci* les *railleries un peu fortes* qui

qui lui étoient échapées. Ces personnes-là ne sont pas satisfaites de la raison que Mr. Despreaux a alleguée, savoir, que ces adoucissemens eussent été inutiles *à cause des deux Editions qui avoient précedé, auxquelles on n'eut pas manqué*, dit-il, *de recourir*; *aussi bien qu'aux fausses Editions qu'on auroit pû faire dans les Païs étrangers*, *où il y a de l'apparence*, ajoute Mr. Despreaux, *qu'on auroit pris soin de mettre les choses en l'état qu'elles étoient d'abord*. On ne sauroit nier que Mr. Despreaux n'eut beaucoup mieux fait de retrancher tout ce que son ressentiment lui avoit suggeré, que d'avoir égard, ou à la curiosité de ceux qui, par un mauvais tour d'esprit, rechercheroient les Editions précedentes; ou aux changemens que les Imprimeurs des Païs étrangers pourroient s'ingerer de faire dans ses Ouvrages. Il est vrai que la licence des Librai-

res eſt extrême: mais plus elle eſt grande, & plus fortement il s'y faudroit oppoſer. Au lieu que c'eſt l'aprouver, en quelque maniere, que de témoigner qu'on a ſujet de la craindre: un Auteur ſemble vouloir inſinuer par-là qu'il ne ſeroit pas fâché que l'on rétablit ce que des conſiderations particulieres l'auroient obligé de ſupprimer. C'eſt ainſi du moins que les Libraires de Hollande ont expliqué cette excuſe de Mr. Deſpreaux: car ils ont rétabli dans leur Impreſſion, dix Vers de la *Satire* contre les Femmes, qui regardoient Mr. Perrault; quoi qu'ils euſſent été retranchés par Mr. Deſpreaux lui-même dans l'Edition de Paris.

Vous n'ignorez pas ſans doute, Monſieur, que depuis quarante ans les Jeſuites, en France, ſe ſont beaucoup attachés aux Sciences & aux Belles-Lettres. Ils ont même cultivé leur Langue avec tant de ſuc-

ſuccès, que pluſieurs de leurs Ouvrages peuvent aujourdhui ſervir de modele; au lieu qu'autrefois ils étoient écrits d'une maniere ſi barbare, que leurs Adverſaires en avoient fait une eſpece de lieu commun pour les tourner en ridicule. Cependant, comme les meilleures choſes ne ſont pas à couvert d'une critique envieuſe & chagrine, ceux qui n'aiment pas ces Meſſieurs, en France, prétendent „ que ce n'eſt
„ que par un eſprit d'ambition &
„ de vanité qu'ils cherchent à ſe
„ diſtinguer dans toute ſorte de
„ Litterature; & qu'ils n'ont en
„ vûe que de s'élever par ce
„ moyen au deſſus des autres So-
„ cietés tant Religieuſes que Ci-
„ viles. C'eſt l'envie de dominer,
„ *diſent-ils*, qui fait agir ces bons
„ Peres, & non pas l'amour des
„ Belles-Lettres, ou l'utilité du
„ Public. Il leur importe fort
„ peu que l'Erudition & les Scien-
„ ces fleuriſſent, ou que l'Igno-

 „ran-

„ rance & la Barbarie prévalent, „ pourvû qu'ils étendent leur ju- „ risdiction, & deviennent enfin „ les maîtres. Aussi se servent- „ ils également de ces deux voies, „ tout opposées qu'elles sont, „ dans l'esperance qu'il y en aura „ du moins une qui leur réussira. „ On les voit en même tems dé- „ truire tous les Monumens de „ l'Antiquité Litteraire, & de- „ brouiller tout ce que l'Histoire „ & la Chronologie ont de plus „ obscur; déclamer contre la Cri- „ tique, & commenter les An- „ ciens Auteurs, tant Ecclesiasti- „ ques que Prophanes, suivant „ les Regles de cette même Cri- „ tique; rehabiliter des Legen- „ des & des fictions surannées, „ & reduire en problême des „ Maximes dont personne n'avoit „ encore douté; se déclarer pour „ la Philosophie d'Aristote, & „ embrasser avidement toutes „ les Découvertes que les Mo-

„ der-

„ dernes ont faites dans les Scien-
„ ces & dans les Beaux Arts.
„ Tout cela, pour tacher de par-
„ venir à un empire absolu & à
„ une domination universelle. Ils
„ ne s'apliquent, par exemple,
„ aux Mathematiques, *ajoute-t-on*, qu'afin de se donner en-
„ trée chez les Princes de l'O-
„ rient, & de pouvoir ensuite
„ supplanter plus facilement tous
„ les autres Missionnaires. Ils
„ n'ont étudié la Langue Fran-
„ çoise que par un mouvement
„ d'envie contre Messieurs de
„ Port Royal, dont les Ecrits se
„ faisoient admirer de toute l'Eu-
„ rope . . . .

„ Mais, *continue-t-on*, les di-
„ vers Ouvrages qu'ils ont publié
„ de tems en tems ne leur parois-
„ sant pas une voie assez commo-
„ de, ni assez prompte pour ré-
„ pandre leur merite par tout le
„ Monde, ils resolurent au com-
„ mencement de ce siecle, de

„ donner tous les Mois un Jour-
„ nal, où leurs Ouvrages fussent
„ annoncés avec éclat, & où ils
„ pussent inserer de petits Dis-
„ cours qui montrassent qu'il n'y
„ a ni Art, ni Science, ni Lan-
„ gue, qu'ils ne possedent, & où
„ ils n'ayent même fait des dé-
„ couvertes considerables; ce qui
„ joint au jugement peu favora-
„ ble qu'ils porteroient de tous
„ les autres Ecrivains, tant Ca-
„ tholiques que Protestans, ne
„ manqueroit pas de laisser dans
„ l'esprit des Lecteurs une haute
„ idée du profond savoir & du
„ rare merite des Peres de la So-
„ cieté.

Voilà, Monsieur, les motifs peu louables que les ennemis des Jesuites atribuent aux plus nobles occupations de ces bons Peres. Comme leur éloignement nous met hors de leur atteinte, aussi n'avons-nous pas contr'eux de ces haines, & de ces préventions que l'on

l'on voit en France. Rien n'empêche que nous ne leur rendions justice, & que nous ne reconnoissions l'utilité que le Public retire de leurs Ouvrages, & particulierement des *Memoires pour l'Histoire des Sciences & des Beaux Arts*; car c'est ainsi qu'ils ont modestement intitulé leur Journal, qui s'imprime à *Trevoux*, petite Ville de la Souveraineté de Dombes *. Il faut pourtant avouer que cet Ecrit seroit plus généralement estimé, si l'on étoit plus difficile sur le choix des Memoires qu'on y insere ; s'il y regnoit moins d'invectives monachales contre les Protestans ; & si la critique qu'on y fait quelquefois des Auteurs modernes, ne sembloit pas venir plûtôt de quelque animosité personnelle, que d'un goût trop fin & trop délicat.

* La Principauté de Dombes appartient au Duc du Maine; & *Trevoux*, qui en est la capitale, est à trois lieuës de Lion.

C'eſt ainſi qu'on croit qu'ils en ont uſé à l'égard de Monſr. Deſpreaux, dans un de leurs Journaux de l'année 1704. Ils ſemblent n'y avoir cenſuré ſes Ouvrages, que pour vanger leurs Confreres, les défenſeurs de la *fauſſe Atrition*, des coups qu'il leur avoit portés, dans ſon *Epitre ſur l'Amour de Dieu.* Voici, Monſieur, ce qui leur en fournit l'occaſion.

Un Libraire d'Amſterdam ayant publié en 1701. une Edition des OEUVRES *de Monſr. Deſpreaux*, où l'on avoit mis au bas des pages, quelques endroits des Poëtes Latins qu'il avoit imités; ces Meſſieurs ſous prétexte d'en rendre compte dans leur Journal repreſenterent Mr. Deſpreaux comme un Copiſte, ou ſi vous voulez, un Plagiaire, qui devoit toute ſa réputation & tout ſon merite aux plus beaux endroits des Anciens qu'il avoit *fait paſſer dans ſes Ouvrages*; & tâcherent de donner

un

un tour ridicule à la Préface de la derniere Edition de ſes Ouvrages, que je viens de raporter. Comme vous n'avez vraiſemblablement pas lû cet Article de leurs MEMOIRES, vous me permettrez bien, Monſieur, de l'inſerer ici tout du long:

„ Cette nouvelle Edition des „ Oeuvres de Monſr. Deſpreaux, „ qui nous eſt tombée depuis peu „ entre les mains, nous a, *diſent* „ *ces Meſſieurs*, paru aſſez ſingu- „ liere pour en parler. On voit „ au bas des pages les Vers des „ Poëtes Latins qu'il a fait paſſer „ dans ſes Ouvrages. On peut „ apprendre par ce moyen à „ l'exemple de ce grand Poëte le „ premier Satirique de notre tems, „ à imiter les plus beaux endroits „ des Anciens & à en profiter „ pour ſe faire à ſoi même du me- „ rite & de la reputation: ſans „ parler du plaiſir qu'il y a de con- „ ferer ainſi les endroits emprun-

tés

„ tés d'avec ceux d'où on les a
„ tirez, & de découvrir toûjours
„ quelque chose de plus piquant
„ d'un côté que de l'autre.

„ Cette Edition fait encore
„ honneur à Monsr. Despreaux
„ d'une autre maniere. Elle justi-
„ fie hautement le parti qu'il a
„ soutenu en faveur des Anciens,
„ qu'il a toûjours regardez com-
„ me les plus excellens modelles.
„ En effet, en parcourant ce Vo-
„ lume on trouve que les pages
„ sont plus ou moins chargées de
„ Vers Latins imités, selon que
„ certaines Pieces de Monsr. Des-
„ preaux ont été communément
„ plus ou moins estimées. Dans
„ son Art Poëtique, par exem-
„ ple, qui lui a tant fait d'hon-
„ neur, sur tout par rapport aux
„ regles générales de la Poësie,
„ on trouve ici imprimé un grand
„ quart de l'Art Poëtique d'Ho-
„ race sur le même sujet. J'ai vû
„ néanmoins une Préface des Edi-

„ tions

„ tions de Mr. Despreaux, où il „ assuroit qu'il n'avoit pris que 40 „ Vers d'Horace: mais c'est qu'à „ force de gouter les autres par „ une ancienne habitude, ils é- „ toient devenus insensiblement „ ses propres pensées, sans qu'il „ s'en apperçut lui même. Plu- „ sieurs pages sont encore fort „ chargées de Vers Latins dans la „ huitiéme Satire *de l'Homme*, „ dans la neuviéme où l'Auteur „ parle à son *Esprit*, & dans la „ cinquiéme, sur la vraye Nobles- „ se; où l'on voit une longue sui- „ te des Vers de Juvenal traduits „ presque mot à mot; & néan- „ moins si heureusement, & avec „ tant de genie, qu'il n'y a pas „ assurément de plus beaux en- „ droits dans le reste des Ouvra- „ ges de Mr. Despreaux.

„ On ne trouve point de Vers „ Latins imités dans la dixiéme „ Satire *contre les Femmes*, & „ on n'en trouve que deux ou

„ trois

„ trois dans son Epitre sur l'*A-*
„ *mour de Dieu.* D'ailleurs on
„ pouvoit faire ce recueuil de ci-
„ tations, quelque utile qu'il soit
„ déja, beaucoup plus ample &
„ plus exact qu'il n'est.

„ On a renfermé encore en
„ cette Edition deux pieces inge-
„ nieuses, mais qu'on ne doit pas
„ assurer être de Mr. Despreaux,
„ puis qu'il ne les a pas publiées
„ lui-même dans son dernier Re-
„ cueuil où il a mis son nom. La
„ premiere est une *Parodie de*
„ *quelques endroits du Cid*, la-
„ quelle est une Critique très-
„ vive de Chapelain, Cassaigne
„ & la Serre, en forme de Scenes.
„ On nous assure ici sur l'autorité
„ de la seconde Edition du *Me-*
„ *nagiana*, que cette Parodie a-
„ voit été faite pour divertir feu
„ Monsr. le Premier President de
„ Lamoignon. La seconde Piece
„ est une Requête en prose en
„ faveur d'Aristote pour *turlupi-*
ner

„ *ner* l'attachement aveugle qu'a-
„ voit l'Univerſité de Paris à la
„ Doctrine veritable ou préten-
„ due de ce Philoſophe. Nous
„ avons bien dans la derniere Edi-
„ tion faite à Paris l'Arrêt qui a
„ été rendu en conſequence de
„ cette Requête, & qui eſt d'un
„ ſtile auſſi réjouïſſant & encore
„ plus fin : mais on n'y voit pas
„ cette même Requête.

„ On nous ſaura peut-être gré,
„ du moins en Hollande, de mar-
„ quer toute la difference qu'il y
„ a entre ces deux Editions faites
„ en la même année 1701, par
„ rapport aux divers Ouvrages
„ qui y ſont recueillis. Nous ve-
„ nons d'indiquer ceux qui ſont
„ dans l'Edition de Hollande, &
„ qui ne ſont pas dans celles de
„ Paris. Voici ceux qui ſont dans
„ l'Edition de Paris, & qui ne
„ ſont point dans celle de Hol-
„ lande:

„ 1. Outre qu'on y voit impri-
„ mé

» mé tout au long le nom de Mr.
» Defpreaux, il s'y trouve une
» Préface très-remarquable de
» l'Auteur, par laquelle il femble
» mettre le fceau à toutes les Edi-
» tions précedentes qu'il a faites
» de fes Ouvrages, étant âgé com-
» me il le dit de 63 ans, & *acca-*
» *blé de beaucoup d'infirmités.*
» C'eft pour cela qu'il prend *con-*
» *gé du public dans les formes*,
» & que, pour éviter le plus
» monftrueux de tous les vices,
» qui eft l'ingratitude, il remer-
» cie (le même Public) de *la*
» *bonté qu'il a euë d'acheter tant*
» *de fois fes Ouvrages fi peu*
» *dignes de fon admiration.* Puis
» que nous avons cette Préface
» devant les yeux, nous ne pou-
» vons nous difpenfer d'en tranf-
» crire ici quelques traits qui
» nous ont frappé. Rien entre
» autre ne paroit plus fpirituel
» que ce que dit l'Auteur, quand
» il veut expliquer en quoi con-

» fifte

„ ſiſte l'agrément & le ſel d'un
„ Ouvrage d'eſprit excellent.

„ *C'eſt*, dit-il, *dans des pen-*
„ *ſées vrayes & des expreſſions*
„ *juſtes. L'eſprit de l'homme*,
„ ajoute Mr. Deſpreaux, *eſt na-*
„ *turellement plein d'un nombre*
„ *infini d'idées confuſes du vrai*,
„ *que ſouvent il n'entrevoit qu'à*
„ *demi, & rien ne lui eſt plus*
„ *agréable que lors qu'on lui*
„ *offre quelqu'une de ces idées*
„ *bien éclaircie & miſe dans*
„ *un beau jour*. Sur quoi il en
„ apporte l'exemple dans le mot
„ de Louïs XII. que tout le
„ monde ſait. *Un Roi de Fran-*
„ *ce ne vange point les injures*
„ *d'un Duc d'Orleans.*

„ Pour faire ſentir au con-
„ traire combien une penſée
„ fauſſe eſt froide & puerile, il
„ en met divers exemples. La
„ premiere eſt en ces deux vers
„ de Theophile:

„ *Ah!*

„ *Ah! voici le Poignard qui du sang de son Maître,*
„ *S'est souillé lâchement; il en rougit le traître.*

„ La seconde est de l'Auteur mê-
„ me qu'il a vraisemblablement
„ choisie exprès pour mieux faire
„ sentir le caractere de la premie-
„ re. *Toutes les glaces du Nord*
„ *ensemble ne sont pas à mon*
„ *sens plus froides que cette*
„ *pensée.*

„ Mr. Despreaux finit cet arti-
„ cle en nous avertissant, *qu'il*
„ *pourroit dire un nombre infini*
„ *de pareilles choses sur ce sujet,*
„ *& que ce seroit la matiere d'un*
„ *gros Livre:* mais il lui semble
„ que c'en est assez *pour marquer*
„ *au public sa reconnoissance &*
„ *la haute idée qu'il a de son goût*
„ *& de ses jugemens.* Après ces
„ complimens réiterés & si hon-
„ nêtes, le Public seroit bien im-

„ poli

„ poli, s'il n'y répondoit de son
„ côté.

„ Outre cette Préface, les
„ pieces qui se trouvent dans la
„ derniere Edition de Paris, &
„ non dans celle d'Amsterdam,
„ sont 1. une Satire sur le faux
„ honneur adressée à Mr. de Va-
„ lincour. 2. Diverses bagatelles
„ que l'Auteur a *composées dans*
„ *sa premiere jeunesse, mais qu'il a*
„ *un peu rajustées pour les ren-*
„ *dre plus supportables.* 3. Une
„ Lettre à Monsr. Perrault tou-
„ chant leur reconciliation après
„ leurs démêlés litteraires. 4. U-
„ ne Lettre que le célébre Monsr.
„ Arnauld a écrit à Mr. Perrault,
„ où il fait l'Apologie de la dixié-
„ me Satire contre les femmes.
„ Mr. Despreaux ne doute pas
„ que le *présent* qu'il fait de cet-
„ te Lettre ne soit très-agréable
„ au Public. Il est vrai que c'est
„ un vrai présent, & une pure
„ liberalité, car le Public ne pou-
„ voit

„ voit pas exiger que l'Auteur „ donnât une Lettre qui ne lui „ étoit point écrite.

L'Auteur de cet Extrait ne cherche pas, comme vous voyez, Monſieur, à remplir la fonction de Journaliſte ou d'Hiſtorien deſintereſſé: il s'érige en Cenſeur public & en ennemi déclaré de Mr. Deſpreaux. Il lui attribuë des choſes qu'il n'a point dites; & il change ſes expreſſions, pour les rendre ſuſceptibles d'un ſens faux ou ridicule. Tout cela pourroit fournir matiere à une ample Diſſertation; mais qui ne ſauroit avoir place dans ces Memoires. D'ailleurs ſi on compare la Préface même de Mr. Deſpreaux que j'ai raportée, avec ce qu'en dit notre Journaliſte, on s'appercevra facilement qu'il entre trop de paſſion & de malignité dans ſa Critique.

Je me contenterai, Monſieur, de vous donner deux ou trois exem-

exemples de l'injuſte préoccupation de cet Auteur. Je les rapporterai tels qu'ils ſe préſenteront d'eux-mêmes, ſans m'aſſujettir à aucun ordre.

Après avoir poſé, comme une maxime, qu'*en parcourant* cette Edition de Hollande, *on trouve que les pages ſont plus ou moins chargées de Vers Latins imités, ſelon que certaines Pieces de Mr. Deſpreaux ont été communément plus ou moins eſtimées*, il remarque enſuite, qu'*on n'en trouve que deux ou trois dans ſon Epitre* ſur l'Amour de Dieu. Il auroit pû ajouter avec raiſon, que les *deux* ſeuls Vers d'Horace que l'Editeur de Hollande a cités ſur cette *Epitre*, n'ont qu'un raport très-éloigné, ou plûtôt n'en ont point du tout, avec la matiere que Mr. Deſpreaux y traite; & de là il auroit, ſelon la maxime qu'il a poſée, conclu encore plus ſûrement, que l'*Epitre ſur l'Amour*

de Dieu est *une des Pieces de Monsr. Despreaux*, qui ont été *moins estimées*. Mais comment notre Journaliste ne s'est-il pas aperçû qu'on pourroit ici lui répondre., „qu'il n'est pas surpre-
„ nant qu'Horace, Juvenal, ni
„ aucun autre ancien *Poëte La-*
„ *tin* n'ait rien écrit contre la
„ *fausse Atrition*, puis que de leur
„ tems il n'y avoit point de Ca-
„ suistes relâchés, qui affranchis-
„ sent les hommes des plus im-
„ portans devoirs de la Morale,
„ & qui les dispensassent même
„ de l'obligation d'aimer Dieu?
Mais c'est à l'*Epitre sur l'Amour de Dieu* qu'il en vouloit principalement : c'étoit le veritable sujet de son animosité contre Mr. Despreaux; & il falloit bien qu'il cherchât quelque prétexte pour la décrier.

Au reste, ce trait de Critique parut si plaisant à Mr. Despreaux, qu'il en fit le sujet d'une Epigram-
me.

me. La voici. Il parle aux Journaliſtes:

Non, pour montrer que Dieu doit
être aimé de nous,
Je n'ai rien emprunté de Perſe
ni d'Horace,
Et je n'ai point ſuivi Juvenal à
la trace:
Car bien qu'en leurs Ecrits ces
Auteurs mieux que vous,
Attaquent les Erreurs dont nos
Ames ſont ivres,
La neceſſité d'aimer Dieu
Ne s'y trouve jamais prêchée en
aucun lieu,
Mes Peres, non plus qu'en vos
Livres.

Notre Cenſeur n'épargne pas non plus l'*Art Poëtique* de Mr. Deſpreaux. *Dans ſon Art Poëtique*, dit-il, *qui lui a fait tant d'honneur, ſur tout par rapport aux Regles générales de la Poëſie, on trouve ici imprimé un grand quart*

de l'Art Poëtique d'Horace sur le même sujet. J'ai vû néanmoins, continue-t-il, *une Preface des Editions de Mr. Despreaux où il assûroit qu'il n'avoit pris que* 40 *Vers d'Horace*, &c. Pour bien juger de cette Critique, il faut remarquer d'abord qu'il ne s'agit pas ici de la conformité qu'il peut y avoir entre les Vers de Mr. Despreaux & ceux d'Horace, par rapport à certaines Maximes de bon sens, qui peuvent se présenter naturellement à l'Esprit de tout Ecrivain appliqué & judicieux.

A le prendre de cette maniere, il n'y a point d'Auteur qu'on ne pût faire passer pour Copiste ou *imitateur* d'un autre, lors qu'il traite le même sujet que lui; puis qu'il n'est pas possible qu'un grand nombre de Maximes générales ne se trouvent également dans l'un & dans l'autre. L'Editeur de Hollande n'auroit pas dû avoir égard

à cette espece de conformité. Il falloit qu'il ne rapportât que les Vers Latins qu'il paroissoit manifestement que Monsr. Despreaux avoit eu en vûe, & qu'il n'avoit pour ainsi dire que traduits dans sa propre Langue. Cependant c'est ce qu'il n'a pas observé; comme il seroit facile de le faire voir, si cela étoit nécessaire. Mais quand on supposeroit que tous les Vers Latins qu'il a tirés de l'*Art Poëtique d'Horace* ont été *imités* par Mr. Despreaux, dans le sens du Journaliste; il ne sera pourtant pas vrai, comme le prétend celui-ci, que les Vers imités fassent *un grand quart de l'Art Poëtique d'Horace*; & il ne faut que savoir un peu d'Arithmetique pour s'en convaincre *.

* *L'Art Poëtique* d'Horace étant de 476 Vers; le quart revient à 119. Or tous les Vers rapportés dans l'Edition de Hollande, dont il s'agit, ne montent qu'à 92: C'est à dire, qu'il y en a 27 moins que le quart. Le Journaliste n'avoit donc pas bien supputé, lors qu'il parle d'*un grand quart*.

A l'égard de ce qu'il ajoute, qu'*il a vû une Préface des Editions de Mr. Defpreaux, où il affuroit qu'il n'avoit pris que 40 Vers d'Horace :* j'ai raporté ci-deffus cette Préface *; & vous y avez vû, Monfieur, que Mr. Defpreaux dit feulement que *dans fon Ouvrage qui eft d'onze cens Vers, il n'y en a pas plus de cinquante ou foixante tout au plus imités d'Horace.* Il y a bien de la difference entre 40 & 60; & après tout, il femble que Mr. Defpreaux en doit plûtôt être crû que le Journalifte, qui fe déclare ouvertement contre lui, & dont la paffion ne peut que groffir les objets. Accordons lui pourtant, qu'on trouve dans l'*Art Poëtique* de Mr. Defpreaux un *grand quart* de celui d'Horace; c'eft à dire cent-dix-neuf Vers: puis que l'Ouvrage de Mr. Defpreaux en contient *onze cens*, il lui en reftera encore

fur

* Pag. 104. 105. 106.

ſur ce pié-là près de *mille*, qu'il n'aura pas *imités* de cet Ancien Poëte.

Le but de notre Cenſeur eſt de faire paſſer Mr. Deſpreaux pour un génie aſſez médiocre, mais qui s'eſt artificieuſement paré du merite & de la réputation des Anciens qu'il a copiés. Après avoir dit qu'*on voit au bas des pages* de l'Edition de Hollande, *les Vers des Poëtes Latins que* Mr. Deſpreaux *a fait paſſer dans ſes Ouvrages*, il ajoute qu'*on peut apprendre par ce moyen*..... *à imiter les plus beaux endroits des Anciens & à en profiter pour ſe faire à ſoi-même du merite & de la réputation*. Mais ſi cette Critique étoit bien fondée, elle ne tomberoit pas moins ſur Virgile que ſur Mr. Deſpreaux. Car Virgile, comme chacun ſait, a *imité* Theocrite dans ſes *Eglogues*, & Homere dans ſon *Eneïde*. Fulvius Urſinus nous a donné un

Recueil des Vers que cet illustre Auteur a imité des Poëtes Grecs, &qu'il *a fait passer dans ses Ouvrages* : cependant personne ne s'est encore avisé d'en conclurre qu'*on peut apprendre par ce moyen à l'exemple de ce grand Poëte.... à imiter les plus beaux endroits des Anciens & à en profiter pour se faire à soi-même du merite & de la reputation*, &c. C'est qu'en effet, quoi que Virgile ait *fait passer dans ses Ouvrages* plusieurs endroits d'Homere ou de Theocrite, l'essenciel de ces mêmes Ouvrages, je veux dire, le sujet, le plan, le tour, l'expression &c. étant un fond qui lui apartient, il a droit de revendiquer ces Pieces toutes entieres, puis qu'il en a fourni le principal, & n'a emprunté d'autrui que des accessoires. On peut dire la même chose par rapport à Mr. Despreaux. Il a *profité* des Anciens, il est vrai: mais si on compare ses Ouvrages

avec

avec les leurs, dans les endroits même qu'on prendroit pour de ſimples *imitations*, on s'apercevra bien-tôt que l'Economie, le tour & l'expreſſion lui appartiennent en propre, & qu'il peut les regarder comme ſon bien. Horace, par exemple, a fait la deſcription d'un Repas ridicule, dans une de ſes Satires *; Monſr. Deſpreaux l'a *imité* en cela †: mais pour peu que l'on examine l'*imitation* de Mr. Deſpreaux, on ſera obligé de reconnoître que c'eſt un veritable Original.

Cela eſt ſi évident qu'un Confrere même de notre Journaliſte, qui nous a donné une Traduction d'Horace très-eſtimée, l'a reconnu à l'égard d'un autre endroit de ce Poete: car après avoir traduit ces quatre derniers Vers de l'Epitre à Auguſte:

* Livre II. Sat. 8.
† Satire III.

Ne rubeam pingui donatus munere; & una
Cum Scriptore meo, capsâ porrectus apertâ,
Deferar in vicum vendentem thus & odores,
Et piper & quidquid chartis amicitur ineptis;

par ces paroles: *Je rougirois d'un tel présent, & de voir le Heros du Poëme & son pauvre Poëte, étendus tout de leur long, dans quelque vieux bahu sans serrure, pour être portés à la ruë des Epiciers, où les fades & impertinens Ouvrages servent d'envelope au poivre, à l'encens, aux parfums; & à prendre telle figure de cornets qu'il vous plaira:* il ajoute; „c'est ce que Mr. Despreaux a si heureusement & si „élegamment exprimé en tant de „diverses manieres, & en Vers „tout neufs, qui le feront long-„tems:

„Ha-

» *Habiller chez Franc-cœur le*
sucre & la canelle.
» *Autour d'un Caudebec j'en ai*
lû la Preface.
» *Et j'ai tout Peletier*
» *Roulé dans mon office en cornets de papier.*

» Et dans le deuxiéme Livre de
» son Art Poëtique, parlant des
» Sonnets:

» *Le reste aussi peu lû que ceux*
de Pelletier,
» *N'a fait de chez Sercy qu'un*
saut chez l'Epicier.

» Voila des Cornets de toute sor-
» te, petits & grands, & l'Epi-
» cier qui les debite. Ce n'est
» là ni copier ni imiter; c'est pro-
» duire*.

M 6 Que

* LETTRE du Pere *Tarteron à un Ami particulier*, mise au devant de la Traduction d'*Horace* par ce Jesuite, pag. LX. & LXI. Edit. de Holl. 1710.

Que croyez-vous, Monsieur, que répondissent les Censeurs de Mr. Despreaux à une personne qui leur parleroit de cette maniere:
„ Vous cherchez, Messieurs, à ra-
„ valer le prix des Ouvrages de Mr.
„ Despreaux, sous prétexte que
„ ce ne sont que des *Imitations*,
„ qui ne sauroient donner qu'un
„ *merite* & une *reputation* em-
„ pruntée; eh bien, essayez-vous-
„ mêmes d'*imiter les plus beaux*
„ *endroits des Anciens*; faites
„ des *Satires*, par exemple, ou
„ un *Art Poëtique*, qui soient
„ aussi bien reçus du Public, que
„ les Satires & l'Art Poëtique de
„ Mr. Despreaux. Vous avez aussi
„ bien que lui les *Vers des Poë-*
„ *tes Latins*, qu'il n'a fait, di-
„ tes-vous, que copier: *faites*
„ *les passer dans vos Ouvrages*,
„ *imitez les plus beaux endroits*
„ de ces *Anciens*; *profitez-en*;
„ & nous verrons si *par ce moyen*,
„ vous serez capables de *vous*

„ *faire*

„ *faire à vous-même* un *merite* &
„ une *reputation*, qui vous égale
„ à Mr. Despreaux*.

Mais en voila assez pour montrer le peu de justesse & de solidité qu'il y a dans la Censure des Journalistes de Trevoux. Monsr. Despreaux ne l'eut pas plûtôt lûe qu'il leur adressa l'Epigramme suivante :

Mes Reverens Peres en Dieu,
Et mes Confreres en Satire,
Dans vos Ecrits en plus d'un lieu
Je vois qu'à mes dépens vous affectez de rire ;
Mais ne craignez-vous pas que pour rire de vous

* *Asconius Pedianus libro, quem contra obtrectatores Virgilii scripsit, pauca admodùm ei objecta ponit, & potissimùm, quod non rectè historiam contexuit, & quod* PLERAQUE AB HOMERO SUMSIT. *Sed hoc crimen sic defendere adsuetum ait :* CUR NON ILLI QUOQUE EADEM FURTA TENTARENT ? *Verùm intellecturos, facilius esse Herculi clavam, quàm Homero versum surripere.* Pseudo-Donatus, in VITA *Virgilii*, Ed. Ultraj. 1704, in 24.

Relisant Juvenal, refeuilletant Horace,
Je ne ranime encor ma Satirique audace?
Grands Aristarques de Trevoux
Ne faites point courir aux armes
Un Athlete tout prêt à prendre son congé,
Qui par vos traits malins au combat rengagé
Peut encore aux Rieurs faire verser des larmes.
Aprenez un mot de Regnier
Notre célébre Devancier;
„ Corsaires attaquant Corsaires,
„ Ne font pas, *dit-il*, leurs affaires.

Mr. Despreaux ne se contenta pas de leur avoir décoché cette Epigramme & la précedente que vous avez vûe, il forma le dessein d'un Ouvrage où tous les Jesui-

tes

tes seroient attaqués. Comme il n'ignoroit pas qu'on avoit accusé ces Peres d'avoir des sentiments pernicieux sur la Doctrine des Equivoques, il composa une nouvelle *Satire*, où il s'adresse à l'*Equivoque*, comme à une Personne, & lui attribuë la cause de la Chute d'Adam; de l'Idolatrie payenne; des Héréfies qui ont defiguré le Christianisme; du sang qu'ont répandu tour à tour les Hérétiques & les Orthodoxes; & enfin du Relâchement qui s'est glissé dans la Morale Chrétienne en y introduisant le dogme de la Probabilité, celui de la *fausse Atrition*, & quelques autres, qui ont été enseignés par de fameux Jesuites, qu'il accuse sans detour, d'un Renversement total de la Morale de JESUS-CHRIST. Mais comme les Jesuites de *Trevoux* étoient le principal objet de sa colere, aussi ne les oublia-t-il pas dans cette *Satire*. Après avoir dit

dit qu'il étoit bon de prévenir, par un sage silence, tout le bruit que ne manqueroient pas de faire les *Docteurs de l'Equivoque*, qu'il avoit commencé de peindre des plus noires couleurs; il ajoute, en finissant cette Piece:

Alte donc là ma Plume: & toi sors de ces lieux
Monstre à qui par un trait des plus capricieux,
Aujourdhui terminant ma course satirique
J'ai prêté dans mes Vers une Ame allègorique,
Fui, va chercher ailleurs tes patrons bien aimés
Dans ces Pays par toi rendus si renommés
Où l'Orne épand ses eaux, & que la Sarte arrose:*
Ou si plus sûrement tu veux gagner ta cause,
Porte-la dans Trevoux à ce beau Tribunal,

Où

* La Normandie.

Où de nouveaux Mydas un Senat Monachal,
Tous les Mois, appuyé de ta sœur l'Ignorance,
Pour juger Apollon, tient, dit-on, sa seance.

Cette nouvelle *Satire* fit beaucoup de bruit dans Paris, quoi qu'elle ne fût encore connuë que sur le rapport de quelques Amis de Mr. Despreaux, à qui il l'avoit recitée. On souhaitoit passionnément qu'il hâtât de la rendre publique: mais il aima mieux attendre la nouvelle Edition de ses Ouvrages, qu'il se proposoit de donner bien-tôt au Public.

En effet il obtint sur la fin de l'année derniere un Privilege du Roi pour la réimpression de ses anciennes Pieces, & pour la publication de plusieurs autres qui n'avoient point encore vû le jour, comme la *Satire sur l'Equivoque*, le *Dialogue* sur les Romans, dont 1710.

dont j'ai parlé *, augmenté d'une Préface très-curieuse ; quinze ou seize *Lettres* de sa façon sur des sujets de Litterature ; des *Chapitres* ajoutés à ses *Reflexions sur Longin*, où entr'autres choses il répondoit à la Dissertation de Mr. Huet touchant le passage de la Genese †; une *Dissertation* sur la maniere de faire des Inscriptions, &c.

1711. On avoit déja commencé de travailler à cette nouvelle Edition ; mais à peine y en avoit-il cinq feuilles d'imprimées, lors que les Jesuites ne pouvant souffrir la publication de la *Satire sur l'Equivoque*, chargerent le Pere le Tellier, Confesseur du Roi, d'en parler à Sa Majesté, & de l'engager à faire arrêter l'impression de tout l'Ouvrage, & revoquer le Privilege qu'Elle avoit accordé. Des personnes très-considerables, entr'au-

* Voyez ci-dessus page 50. & suiv.
† Voyez ci-dessus page 123. & suiv.

tr'autres le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, & Mr. le Comte de Pontchartrain, Chancelier de France, s'employerent pour Mr. Despreaux; mais les insinuations du Pere le Tellier prévalurent auprès de Sa Majesté, & rendirent toutes leurs représentations inutiles; de sorte que le Roi ne se contenta pas de défendre à Mr. Despreaux de publier cette *Satire*; mais il lui ordonna même d'en remettre l'Original entre les mains de Sa Majesté. Il est vrai qu'il lui fit connoître en même tems, qu'à l'égard de ses autres Ecrits le Privilege subsisteroit dans son entier: mais Mr. Despreaux qui se sentoit proche de sa fin, ne crût pas qu'il lui convint de temporiser; & il aima mieux supprimer entierement sa nouvelle Edition, que de la mutiler sur des vûes basses & interessées. Il y avoit long-tems qu'il avoit quité la Cour, & qu'il vivoit dans une

espece

espece de *retraite, dont la Ville & la Campagne partageoient le loisir. Peu répandu dans le grand monde qu'il n'avoit jamais trop aimé, & content d'un certain nombre d'amis dont il faisoit toujours ses délices, il a tranquilement attendu la mort que lui annonçoient chaque jour des douleurs aigues, des évanouïssemens, & une fiévre presque habituelle, & qui l'emporta enfin le* 13. *de Mars dernier, agé de* 74. *ans & de quelques Mois* *. Il a été enterré à St. Jean le Rond où ses Amis ne manqueront pas, sans doute, d'ériger un Monument digne de lui. Ils nous font esperer une nouvelle Edition de ses Ouvrages, avec les Pieces qui n'avoient point encore paru. Il ne faut pas s'attendre d'y trouver la *Satire sur l'Equivoque* :+ mais on y a déja suppléé, en la faisant imprimer se-

+ Elle y a pourtant été jnserée. cette Edition [illegible] qui est de [illegible] 1722 et la dernière [illegible] en 1739.

* LE NOUVEAU MERCURE, *ubi supr.* page 187. 188.

Elle a été faite à la haye d'une impression magnifique, avec des figures, vignettes et de Culs de Lampe du [illegible]

secretement, peu de jours après la mort de l'Auteur.

Pour ce qui est de l'HISTOIRE DE LOUIS XIV, à laquelle il a travaillé pendant long-tems, il n'y a aucune aparence qu'on la publie+ avant la mort de ce Prince.+ Cependant, la sincerité & la candeur naturelle de Monsr. Despreaux ne peuvent que nous prévenir favorablement pour tout ce qu'il a écrit sur cette matiere. Une personne de merite, qui l'a connu particulierement, m'a assuré que s'entretenant un jour avec lui sur les difficultés qui accompagnent ces sortes d'Ouvrages, Mr. Despreaux lui avoit avoué ingenûment, qu'il ne savoit pas trop bien quelles raisons il pourroit alleguer pour justifier la guerre de 1672. contre la Hollande. Ce seroit là une marque bien sensible de sa bonne foi: & la verité est que cette circonstance de l'Histoire de Louis XIV. a été jusqu'ici la croix

+ ni mesme jamais, puisqu'elle n'a point encore paru en 1739, & qu'on dit plus. C'est qu'on n'en a pas trouvé la moindre trace dans les Papiers de l'auteur, non plus que dans ceux de Mrs Pellisson, Racine et de Valincour ses associez pour ce [illegible]

croix des Ecrivains François. Les uns n'ont rapporté que des prétextes puerils & frivoles ; pendant que d'autres, plus circonspects, ont regardé les motifs de cette grande Entreprise, comme un de ces mysteres d'Etat, qu'il n'apartient pas à de simples Particuliers d'aprofondir. *Cette année* (1672) dit Mr. de Riencourt *, *fut remarquable par la guerre que le Roi déclara aux Hollandois, après avoir trouvé les moyens de les desunir d'avec le Roi d'Angleterre, & le Roi de Suede. Sa Majesté engagea l'Anglois de leur faire la guerre par mer, après lui avoir promis de la leur déclarer par terre. Comme il n'est pas permis aux sujets*, ajoute-t-il, *de pénétrer dans les secrets du Prince, Sa Majesté se contenta de leur faire connoître en général qu'elle avoit des motifs suffisans pour ne plus regarder ces Peuples, que com-*

* *Ubi supra*, pag. 379. 380.

comme les Ennemis de ſon Etat. Si cette Déclaration de guerre, continue-t-il, *ſurprit fort les Hollandois, celle que le Roi d'Angleterre leur dénonça de ſon côté, ne cauſa pas moins d'étonnement. Chacun de ces Monarques avoit ſes raiſons particulieres, & étoient d'intelligence.*

Voila aſſûrément, Monſieur, une maniere d'écrire bien myſterieuſe; & ſi la Poſterité n'avoit pas des Memoires plus intelligibles ſur le ſujet de cette Guerre, que ceux de Mr. de Riencourt, il ne ſeroit guere poſſible d'en découvrir les motifs ſecrets. Après tout, il me ſemble que les Hiſtoriens François ne devroient pas être ſi embarraſſés à rendre raiſon de ce Phénoméne hiſtorique. Pourquoi ne pas dire, „ que Louïs XIV.
„ piqué de ce que les Hollandois
„ venoient d'arrêter le cours de
„ ſes Conquêtes en Flandres, &
„ pouvant encore mettre un Con-
„ dé

„ dé & un Turenne à la tête de
„ ſes Troupes; que ſe trouvant
„ au milieu d'un grand nombre
„ de jeunes Seigneurs, pleins du
„ deſir de ſe ſignaler, & d'aque-
„ rir de la gloire; qu'étant jeune
„ lui-même, & ſe propoſant de
„ marcher ſur les traces d'Alexan-
„ dre ou de Charlemagne; il a-
„ voit voulu porter ſes Armes
„ dans la Hollande; perſuadé,
„ avec raiſon, que s'il pouvoit la
„ ſubjuguer, & joindre enſuite
„ ſes forces à celles de ce puiſſant
„ Etat; tout le reſte de l'Europe
„ ſe trouveroit bien-tôt obligé de
„ reconnoître ſon Empire, & de
„ ſe ſoumettre enfin à ſa MO-
„ NARCHIE UNIVERSELLE.

Mais laiſſons-là la Politique, & revenons à Mr. Deſpreaux. Il eſt tems de vous donner quelques traits de ſon Caractere.

Rien n'eſt plus afreux que le Portrait qu'en ont fait ſes ennemis. Ils l'ont repréſenté comme un

un *médiſant*, un *envieux*, un *calomniateur*, un *homme qui n'a ſongé qu'à établir ſa reputation ſur la ruïne de celle des autres* * : mais jamais homme ne fut plus exemt de tous ces défauts que lui, & ne s'attacha plus fortement à toutes les Vertus oppoſées. C'eſt par là principalement qu'il a merité l'eſtime de tant de perſonnes, non moins diſtinguées par leur rang que par leur merite. Son équité, ſa droiture & ſa bonne foi, étoient ſi bien établies, qu'il n'a pas fait difficulté de les étaler lui-même dans l'*Epître à ſes Vers*, & de s'en faire un ſujet de gloire:

Que ſi mêmes un jour le Lecteur gracieux
Amorcé par mon nom ſur vous tourne les yeux;
Pour m'en dédommager, mes Vers, avec uſure,
De votre Auteur alors faites lui la peinture:

 Et

* Voyez ci-deſſus, pag. 187. 188.

Et ſur tout prenez ſoin d'effacer
bien les traits
Dont tant de peintres faux ont
fletri mes portraits.
Depoſez hardiment : qu'au fond
cet homme horrible,
Ce Cenſeur qu'ils ont peint ſi noir,
& ſi terrible,
Fut un eſprit doux, ſimple, ami
de l'équité,
Qui cherchant dans ſes Vers la
ſeule Verité,
Fit ſans être malin ſes plus gran-
des malices,
Et qu'enfin ſa Candeur ſeule a
fait tous ſes Vices.
Dites ; que harcelé par les plus
vils Rimeurs
Jamais bleſſant leurs Vers il
n'efleura leurs Mœurs :
Libre dans ſes diſcours, mais
pourtant toujours ſage,
Aſſez foible de Corps, aſſez doux
de viſage,
Ni petit, ni trop grand, très-
peu voluptueux,

Ami

Ami de la Vertu plûtôt que Vertueux.

Il eſt vrai auſſi que c'eſt ſa probité & ſon innocence qui lui ont, pour ainſi dire, conferé le droit de compoſer des *Satires*. Un Auteur qui reprendroit da s les autres des défauts dont il ſeroit lui-même coupable, s'expoſeroit à la riſée publique, & ne ſeroit écouté de perſonne. Il faut qu'un Poëte Satirique joigne à un grand fonds d'équité & de droiture un parfait éloignement des Vices qu'il attaque dans ſes Ecrits. C'eſt par là qu'il gagne la bienveillance des Honnêtes-gens; & qu'il ſe met à couvert de la malice de ſes Ennemis *.

On ſe repréſente ordinairement un Auteur Satirique comme un

N 2 hom-

* *Si quis*
Opprobriis dignum latraverit, integer ipſe;
Solventur riſu tabulæ, tu miſſus abibis.
Horat. SAT. Lib. II. Sat. 1.

homme né malin, envieux, chagrin & misanthrope: mais il n'y a rien de plus mal-fondé que ce Préjugé. Ce n'est ni la malignité, ni l'envie, ni une humeur bizarre & farouche qui le portent à écrire: mais la seule passion de rendre les hommes meilleurs. C'est la consideration de leurs desordres qui le met en colere: son aigreur ne vient que du déplaisir qu'il a de voir triompher le Vice, l'Erreur, ou le Ridicule. Comme il a des sentimens naturels de bonté, de justice & d'humanité, il s'interesse dans tout ce qui regarde les autres hommes: il compatit à leurs infortunes, & l'injure qu'ils reçoivent en leur personne ou en leur reputation le touche aussi vivement, que s'il souffroit ces indignités lui-même. Un de nos plus polis Ecrivains qui s'est fait admirer de toute la Grande Bretagne par une nouvelle, mais inimitable maniere de corriger les

moeurs

mœurs de ce Siecle; qui a l'Art de dire noblement les choses les plus communes, de trouver de l'abondance dans les sujets les plus steriles, & de faire un si heureux mêlange de l'utile & de l'agréable que la Censure devient aimable entre ses mains & la reprimende gracieuse; Mr. Steele, en un mot, a parfaitement bien developé cette matiere dans son incomparable TATLER:

„ La bonté du cœur, *dit-il**, „ est une qualité essentielle dans „ un Auteur Satirique, & tous „ les beaux sentimens qu'il étale „ doivent en être des productions. „ La bonté du cœur fait regar„ der avec dédain toute sorte de „ déréglement, de bassesse, & „ de folie; & porte à lancer des „ traits piquants contre les Er„ reurs des Hommes, sans qu'il „ y entre aucune aigreur contre

* *The Lucubrations of Isaac Bickerstaff Esq*; Vol. IV. *Tatler* No. 242.

„ leurs perſonnes. Cette qualité „ tient l'eſprit dans une aſſiete „ égale & tranquille; & fait qu'en „ reprenant les fautes les plus groſ- „ ſieres, on ne s'éloigne jamais „ de la douceur & de l'équité. „ Lorſque Virgile a dit que *ce-* „ *lui-là qui ne mépriſoit point* „ *Bavius pouvoit auſſi eſtimer* „ *Mévius*, il n'étoit poſſedé d'au- „ cune humeur chagrine ou mi- „ ſanthrope; & les abſurdités de „ ces deux Poëtes ne l'échauf- „ foient pas juſqu'à lui ſuggerer „ des injures, & les faire appeller „ des *ſots* ou des *ignorans*: il ſe „ contente de les railler d'une „ maniere délicate, & exempte „ de tout emportement........

„ Les deſordres qui font le ſujet „ ordinaire de la Satire excitent „ une indignation extrême dans „ les eſprits les plus doux & les „ plus indulgens; & c'eſt ce qui „ les rend plus propres à écrire „ contre les défauts des hommes.

„ Ils

„ Ils peuvent regarder leurs def-
„ ordres, lors même qu'ils ne
„ causent du préjudice qu'à des
„ personnes inconnuës, avec la
„ même séverité que chacun en-
„ visage ses propres maux. Un
„ homme qui a le cœur bon ne
„ sauroit voir un insolent se jouër
„ de la modestie d'un Honnête-
„ homme; ou le supplanter dans
„ la poursuite de quelque avan-
„ tage: mais il brûle d'ardeur de
„ secourir les opprimés, de faire
„ valoir le merite des uns, & de
„ reprimer l'insolence des au-
„ tres.

Mr. Steele ajoute qu'*Horace & Juvenal se sont particulierement distingués par ces qualités:* & que *dans tous leurs Ecrits il ne se souvient pas d'avoir trouvé aucune expression qui sentit un mauvais cœur, ni aucun jugement severe, qui parut marquer un bon naturel*; quoi qu'ils attaquent le Vice avec la même force, mais

non pas du même ſtile, ſe conformant l'un & l'autre au Génie particulier, aux Manieres & au Ridicule des divers tems où ils ont vêcu.

Tel a auſſi été Mr. Deſpreaux. Simple & naturel dans ſes manieres, plein de ſentimens d'humanité, de douceur, & de droiture; il a fortement cenſuré le Vice & attaqué vivement le mauvais gout, ſans y être porté par aucun mouvement d'envie, ou par aucun eſprit de médiſance. Mais *tout ce qui choquoit le Bon-Sens ou la Verité excitoit en lui un chagrin dont il n'étoit pas le Maître, & auquel peut-être ſommes-nous redevables de ſes plus ingenieuſes compoſitions: mais en attaquant ce défaut des Ecrivains il a toujours épargné leurs perſonnes* *.

J'ai

* RE'PONSE *de Mr. de Valincour au Diſcours que fit Mr. l'Abbé d'Eſtrées à l'Academie Françoiſe, lorſqu'il y fut reçu le 25 de Juin 1711. à la place de Mr. Deſpreaux.*

J'ai déja remarqué que d'habiles gens souhaiteroient qu'il eut épargné jusqu'aux Noms de ces Auteurs-là ; & je puis ajouter ici que c'est aussi le sentiment de Mr. Houdart de la Motte ; comme on le peut voir dans l'ODE qu'il vient de publier *, adressée *à l'Ombre de Mr. Despreaux* ; où avant que de faire son éloge il lui parle de cette maniere :

* * * * * * *

Ne crains point un éloge faux,
Ni qu'en célebrant ton merite,
J'encense jusqu'à tes défauts ;
Que j'aprouve dans tes Ouvrages
Ces Noms consacrés aux outrages
Par un zele outré du bon gout :
Oui, j'ose en attester tes Manes
Toi-même aujourdhui tu condamnes
Ce que notre malice absout.

 Heu-

* Dans la troisiéme Edition de ses ODES.

comment M. de la Motte vouloit il qu'on degoutât les lecteurs d'un mauvais ouvrage, si on n'indiquoit pas ces ouvrages mêmes, et en les indiquant, n'étoit-ce pas indiquer leurs autheurs qui étoient publiquement connus. Voudroit-il par exemple que M. Despreaux décriât sans faire tort a la fausse reputation de Cho

Heureux, que de ſages ſcrupules
Retranchant ces traits ſeducteurs,
Ton Vers n'eut rendu ridicules
Que les fautes, non les Auteurs;
Qu'un Nom quelquefois reſpectable,
D'un Hemiſtiche irrevocable
N'eut pas fait l'injuſte ornement.
Rival de Lucile & d'Horace,
Craignois-tu de manquer de grace
Sans ce dangereux agrément?

Mais il y a long-tems que Mr. Deſpreaux s'eſt juſtifié de ce reproche*. Quoi qu'il en ſoit, on ne ſauroit nier que le Public n'ait confirmé le jugement qu'il a porté ſur tous ces Auteurs; ce qui montre en même tems, & la juſteſſe de

* Voyez ci-deſſus page 38, 39.

de sa Critique, & son parfait éloignement de toute sorte d'envie & de médisance.

La haine qu'il avoit pour les méchans Vers ne l'empêchoit pas d'estimer les bonnes qualités des mauvais Poëtes; & lors qu'il a traité le plus impitoyablement leurs Ecrits, il a non seulement épargné leurs personnes; mais il a même recherché les occasions de leur rendre des services. *La vûe d'un homme de Lettres dans le besoin lui faisoit tant de peine, qu'il ne pouvoit s'empêcher de prêter de l'argent à Liniere, qui souvent alloit du même pas au Cabaret faire une Chanson contre son Creancier* *. C'est le même Liniere dont vous avez vû le nom plus d'une fois dans les Ouvrages de Mr. Despreaux parmi les Poëtes médiocres: de sorte qu'on pourroit ici appliquer avec beaucoup de

* LE NOUVEAU MERCURE, *ubi supra*, page 187.

de raiſon à Monſr. Deſpreaux ce qu'on a dit du feu Comte de Dorſet:

Vertueux, doux, affable, indulgent, ſecourable,
Sa Muſe ſans pitié fut ſeule inexorable *.

La bonté & l'équité de Monſr. Deſpreaux ont auſſi paru dans la maniere dont il a récompenſé ſes domeſtiques, & par les liberalités qu'il a faites aux Pauvres. Il a donné par ſon Teſtament cinquante mille Livres aux petites Paroiſſes de la Cité, voiſines de l'Egliſe de Notre-Dame, dix mille Livres à ſon Valet de Chambre; & cinq mille à une vieille femme qui le ſervoit depuis long-tems. Mais

* Le célébre Comte de Rocheſter a exprimé tout cela dans ce Vers Anglois:

The beſt good Man with the worſt-natured Muſe:

Voyez la Dédicace des POESIES de Mr. Prior au Comte de Dorſet d'à preſent. *p. m. VI. & VII.*

Mais il ne s'est pas contenté de faire des liberalités à sa Mort, & lors qu'il n'étoit plus en état de jouïr lui-même de ses Biens: il a recherché toute sa vie avec empressement les occasions de rendre de bons offices. Ce penchant lui étoit naturel, & rien n'égaloit le plaisir qu'il prenoit à le satisfaire. En voici un exemple connu de toute la France.

Mr. Patru * Avocat au Parlement de Paris étoit un des plus beaux Esprits de son Siecle. Lors qu'il fut reçu dans l'Academie Françoise †, *il fit un Remerciement qui plût si fort aux Academiciens qu'ils ordonnerent qu'à l'avenir tous ceux qui seroient reçus feroient un Discours pour remercier la Compagnie: ce qui s'est toujours pratiqué depuis.* Il avoit une si parfaite connoissance

N 7 de

* Mort en 1681.

† MORERI *ubi supr.* Article de PATRU (*Olivier.*)

de la Langue Françoise, que tous les meilleurs Ecrivains de son tems *le consultoient comme leur Oracle*. Ses *Plaidoyers servent* encore *de modele pour écrire correctement en François*. C'étoit d'ailleurs un homme *d'une vertu à l'épreuve de la corruption du monde*, *& il n'y eut jamais un Ami plus fidelle & plus officieux* *.

Mais s'étant entierement livré à la passion violente qu'il avoit pour les Belles-Lettres, & préferé ses Livres & son Cabinet aux occupations du Barreau; il tomba enfin dans l'indigence; sort trop ordinaire aux Gens de Lettres. Il lui restoit encore ses Livres; mais il se trouva reduit à les vendre.

Mr. Despreaux qui connoissoit le merite de cet habile homme, & qui l'avoit consulté lui-même plus d'une fois sur ses Ouvrages, *aprit qu'il étoit sur le point de donner sa Bibliotheque pour une som-*

* MORERI *ibid.*

*somme assez modique. Il alla aussi-tôt lui en offrir davantage pour en avoir la préference, & il l'obtint. Mais l'argent ayant été compté, il mit dans son marché une nouvelle condition qui étonna Mr. Patru: ce fut qu'il garderoit ses Livres comme auparavant, & que sa Bibliotheque ne seroit qu'en survivance à Mr. Despreaux *.*

Mr. Boursault rapportant cette particularité y en a joint une autre qui n'est pas moins glorieuse à notre Auteur. Elle regarde le grand Corneille; & le témoignage de Monsr. Boursault nous doit être d'autant moins suspect, que Mr. Despreaux ne l'avoit pas fort ménagé dans ses Satires †. C'est dans

* LE NOUVEAU MERCURE, *ubi supr.*

† Pour s'en vanger Monsr. Boursault fit une *Comedie* entiere contre Mr. Despreaux, intitulée LA SATYRE DES SATYRES, où il le critiquoit à son tour: mais on ne lui voulut pas permettre de la faire jouer, à cause que Mr. Despreaux y étoit nommé par son nom. On

dans une de ces *Lettres* contenant des *Remarques & des bons Mots*, écrites à l'Evêque de Langres, que Monsr. Boursault nous aprend ces Particularités. Il venoit de faire l'éloge de Monsr. de Catinat. „ Après vous avoir par-
„ lé, *dit-il à ce Prelat* *, d'un
„ grand Maréchal de France,
„ que je ne connois que sur la
„ relation de la voix publique,
„ trouvez bon, Monseigneur,
„ que je vous parle d'un homme
„ illustre, d'une autre maniere,
„ dont j'ai autrefois été ennemi;
„ & de qui je ne pourrois m'em-
„ pêcher de bien parler quand je
„ le serois encore. C'est de Mr.
„ Despreaux que j'ai déja cité au
„ commencement de cette Let-
„ tre *.

On trouvera des fragmens de cette Piece dans les NOUVELLES *Observations, ou Guerre Civile des François sur la Langue*; Question XXVI. page 107. & suiv. Edit. de Paris 1688.

* LETTRES *nouvelles de feu Monsieur Boursault*, Tom. II. pages 149. 150. Edit. de Paris 1709.

„ tre *. Mr. Patru de l'Acade-
„ mie Françoiſe, qui avoit beau-
„ coup de merite & peu de bien,
„ étant perſecuté par d'inflexi-
„ bles Créanciers qui vouloient
„ faire vendre publiquement ſa
„ Bibliotheque, Mr. Deſpreaux
„ qui en fut averti l'acheta pour
„ empêcher qu'on ne lui fit l'af-
„ front de la déplacer; & la laiſſa
„ à Mr. Patru pour en jouïr le
„ reſte de ſa vie, comme ſi elle
„ eut toujours été à lui. Si ce
„ plai-

* Monſr. Bourſault venoit de faire l'hiſtoire d'un Abbé qui s'entretenant un jour avec Mr. Deſpreaux, ſe recria beaucoup contre la Pluralité des Benefices, & lui marqua l'éloignement infini qu'il avoit pour une pratique ſi contraire, diſoit-il, à la doctrine des Apôtres & aux décisions des Conciles: mais qui ne fit pas ſcrupule quelque tems après de poſtuler & d'obtenir trois bons Benefices. Monſr. Deſpreaux l'étant allé voir là deſſus, il lui demanda qu'étoit devenu ce tems de candeur & d'innocence où il trouvoit la multiplicité des Benefices ſi criminelle? *Ah! Monſieur Deſpreaux*, lui répondit-il, *ſi vous ſaviez que cela eſt bon pour vivre!* *Je ne doute point*, lui repliqua Mr. Deſpreaux, *que cela ne ſoit fort bon pour vivre: mais pour mourir, Monſieur l'Abbé, pour mourir!*

„ plaisir, *ajoute Mr. Boursault*,
„ fut grand pour celui qui le re-
„ çût, je ne doute point qu'il ne
„ le fut encore davantage pour
„ celui qui le fit. Le même Mr.
„ Despreaux, *continue-t-il*, ayant
„ apris à Fontainebleau qu'on ve-
„ noit de retrancher la Pension
„ que le Roi donnoit au grand
„ Corneille, courut avec préci-
„ pitation chez Madame de Mon-
„ tespan, & lui dit, que le Roi
„ tout équitable qu'il étoit ne
„ pouvoit sans quelque apparen-
„ ce d'injustice donner Pension à
„ un homme comme lui, qui ne
„ commençoit qu'à monter sur le
„ Parnasse, & l'ôter à un autre,
„ qui depuis si long tems étoit
„ arrivé au sommet. Qu'il la sup-
„ plioit pour la gloire de Sa Ma-
„ jesté, de lui faire plûtôt retran-
„ cher la sienne, qu'à un homme
„ qui la meritoit incomparable-
„ ment mieux: & qu'il se conso-
„ leroit plus facilement de n'en
„ avoir

„ avoir point que de voir un ſi
„ grand Poëte que Corneille ceſ-
„ ſer de l'avoir. Il lui parla ſi
„ avantageuſement du merite de
„ Corneille, & Madame de Mon-
„ teſpan trouva ſa maniere d'agir
„ ſi honnête, qu'elle lui promit
„ de le faire rétablir, & lui tint
„ parole. Quoi que rien, *ajoute*
„ *Mr. Bourſault*, ne ſoit plus
„ beau que les Poëſies de Monſr.
„ Deſpreaux, je trouve que les
„ actions que je viens de dire à
„ votre Grandeur ſont encore
„ plus belles.

Aſſurément on ne ſauroit donner des marques plus ſenſibles d'un bon naturel & d'une forte inclination à faire du bien. Vous en ſerez d'autant plus touché, Monſieur, qu'un ſi noble penchant ne vous eſt nullement étranger, & que vous n'avez pas de plus grande ſatisfaction que lorſque vous pouvez le ſatisfaire. C'eſt là une de vos plus fortes paſſions:

&

& cette conformité de ſentimens vous rendra la Memoire de Mr. Deſpreaux plus chere & plus précieuſe.

Mais voila qui ſuffit, Monſieur, pour vous faire connoître Monſr. Deſpreaux du côté du cœur. Il ſeroit inutile de vouloir peindre ici ſon eſprit : ſes Ouvrages en ſont un portrait fidelle. Je me bornerai à deux ou trois Réflexions.

Mr. Deſpreaux n'avoit pas cette fougue d'imagination qu'on remarque en d'autres Poëtes : il paroît au contraire un peu ſec ; & il lui eſt arrivé quelquefois de repeter la même penſée. Mais ce qu'il perdoit du côté de l'Imagination, il le regagnoit amplement par l'ordre & la juſteſſe des penſées ; par la pureté du ſtile ; par la beauté du tour ; & par la netteté de l'expreſſion : qualités bien plus eſtimables que la premiere, & qui ne l'accompagnent que rarement.

On voit néanmoins par le Poëme du *Lutrin* qu'il avoit l'Imagination belle, vive & feconde. Cela paroit encore de ce qu'il composoit presque toujours de memoire, & ne mettoit ses productions sur le papier que lorsqu'il les vouloit donner au Public.

Il travailloit beaucoup ses Ouvrages, comme il l'insinuë lui-même dans sa derniere Préface. Quelque *facilité* qu'il y ait dans ses Vers, on ne laisse pas de sentir qu'ils lui ont couté beaucoup, & que ce n'est qu'à force de les retoucher qu'il leur a donné cet air libre & naturel, qui en fait la principale beauté.

Les Pieces de Poësie qu'il a publiées depuis l'*Ode sur Namur*, ne sont ni si vives, ni si exactes que celles qui avoient paru avant ce tems-là: & il y en a même quelques unes qu'on souhaiteroit qu'il

qu'il n'eut point faites. Mais lors qu'on a été long-tems en possession des justes aplaudissemens du Public, il est bien difficile de ne pas se persuader qu'on pourra toujours lui plaire. On se flate que quelque changement qui puisse arriver au Corps, l'Esprit conservera toujours sa force, & le Goût sa délicatesse. Ce sentiment est très-naturel aux Poëtes; témoin ces Vers du fameux Malherbe:

Je suis vaincu du Tems; je céde
à ses outrages:
Mon Esprit seulement exempt de
sa rigueur
A dequoi témoigner en ses der-
niers ouvrages
Sa premiere vigueur.

Les puissantes faveurs dont Par-
nasse m'honore,
Non loin de mon berceau commen-
cerent leurs cours;

Je

Je les possedai jeune, & les possede encore
A la fin de mes jours. *

Cependant on trouvera par tout dans ses Ouvrages un goût exquis, un sens droit, & une politesse infinie. Lorsqu'il a emprunté quelque chose des Anciens, il s'en est servi en maître, & se l'est rendu propre par le nouveau tour qu'il y a donné. *Celui-ci*, dit Mr. de la Bruyere faisant le Caractere de Monsr. Despreaux †, *passe Juvenal, atteint Horace, semble créer les pensées d'autrui, & se rendre propre tout ce qu'il manie, il a dans ce qu'il emprunte des autres toutes les graces de la nouveauté & tout le merite de l'invention; ses vers forts & harmonieux, faits de génie, quoique tra-*

* Malherbe, POESIES, Livre II. dans l'ODE *pour le Roi allant châtier la rebellion des Rochellois*, &c.

† Dans son DISCOURS *à Messieurs de l'Academie Françoise*, p. m. XXX.

travaillés avec art, pleins de traits & de Poësie seront lûs encore quand la Langue aura vieilli, en seront les derniers debris; on y remarque une critique sûre, judicieuse, & innocente, s'il est permis du moins de dire de ce qui est mauvais qu'il est mauvais.

Mais ce ne sont pas seulement les François qui ont loué Monsr. Despreaux: son Eloge a été fait par tous les habiles gens qui ont pû lire ses Ouvrages, de quelque Nation qu'ils fussent. Monsr. le Baron de Spanheim, après avoir montré quelle est l'origine de la *Satire*, dans la Préface de son excellente Traduction Françoise des CESARS *de l'Empereur Julien* *, & fait voir que Lucilius est Auteur de cette espece de Poëme, inconnu aux Grecs; *C'est aussi sur ce modele*, ajoute-t-il, *que furent formées ensuite comme*

* Pag. 14. 15.

me on ſait, les Satires d'Horace, de Perſe & de Juvenal; ſans toucher ici au Caractere particulier que chacun d'eux y apporta ſuivant ſon genie, ou celui de ſon ſiecle. Et c'eſt ſur ces grands exemples, que les Auteurs des derniers ſiecles & de notre tems, François, Italiens & autres, ont formé leurs Poëmes, qu'ils ont publiés ſous ce même nom de Satires. *Sur quoi on peut dire avec juſtice*, continue-t-il, *non ſeulement que la France l'emporte ſur ſes Voiſins, mais qu'elle le diſpute avec l'ancienne Rome; & que ſi la gloire de l'invention en eſt dûe à Lucilius, celle de l'avoir égalé ou ſurpaſſé, à ceux qui le ſuivirent; la gloire d'y avoir excellé, ſoit par la beauté & la facilité des Vers; ſoit par un ſens droit & juſte; ſoit par une licence, qui a ſes bornes & ſes bienſéances requiſes; que cette gloire, dis-je, n'en peut être con-*

testée au célébre Monsr. Des Preaux.

Mais il faut avouer que rien ne lui est plus glorieux que l'Aprobation qu'il a eue en Angleterre, où un Auteur étranger tâcheroit en vain de surprendre les suffrages. Une préocupation trop favorable n'est point à craindre; & ainsi l'on peut dire que Mr. Despreaux n'est redevable qu'à son seul merite, des idées avantageuses qu'on a de lui. La Traduction qu'on donne aujourdhui de tous ses Ouvrages, le fera encore mieux connoître. Il y gagneroit, sans doute, s'il pouvoit être lû dans sa propre Langue: mais les Lecteurs équitables feront assez d'eux-même les compensations necessaires; & ils ne condamneront pas Mr. Despreaux avant que d'être bien assurés que c'est lui qui parle, & non pas ses Traducteurs. Mais cet inconvenient est d'autant moins à craindre que chaque Piece

ce a paſſé ſous les yeux de Monſr. Ozell, qui nous donna, il y a trois ans, une ſi belle Verſion du LUTRIN.

Je ſouhaite paſſionnément, Monſieur, que ces Memoires ne ſe trouvent pas indignes de vôtre Aprobation. Je vous ſuplie, du moins, de les regarder comme une marque de ma Reconnoiſſance, & de la paſſion avec laquelle je ſerai toute ma vie, Monſieur, Votre &c.

A Londres le 22. d'Octobre 1711. V. S.

FIN.

jusqu'aprésent (1732) la dernière Edition des Oeuvres Completes de Mr. Despréaux est de l'année 1722; Elle a eté donnée par Mr. Brossette avec des Remarques fort amples, En Un Volume in folio, 2 Vol. in quarto, et 4 Vol. in 12. avec des Figures et des Vignettes du fameux Picart le Romain, Et imprimée magnifiquement.

TABLE DES MATIERES.

On a mis une n. *pour marquer que les Chiffres se rapportent aux Notes, & non pas au Corps de l'Ouvrage.*

A.

D.

I.

L.

M.

N.

O.

P.

F I N.

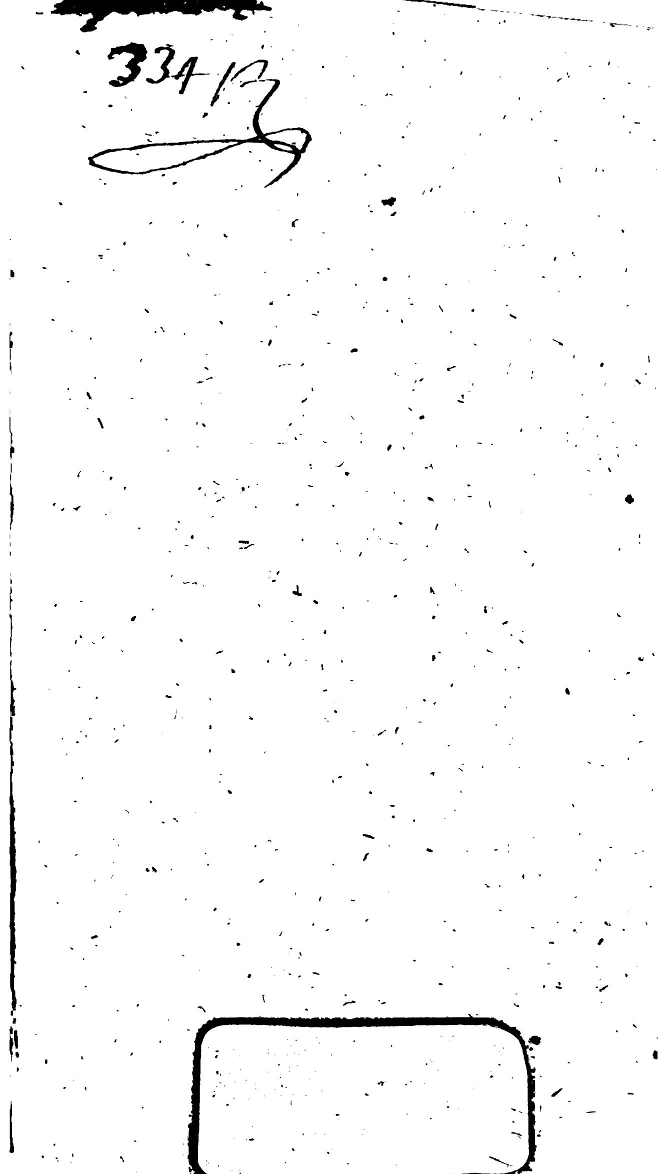
E R-

ERRATA.

Pag. 23. l. 11. effacez, *elle-même*. p. 26. l. 10. *endroits*, lis. *endroits* †. & mettez cette Note à la marge: † *On trouvera cette Ode, telle que Mr. Despréaux l'avoit d'abord faite, dans le* RECUEIL de Poësies diverses, *compilé par Messieurs de Port Royal, & publié par Mr. de la Fontaine, en* 1671; *Tome III. p.* 28. 29. p 48 l. 10. *ces*, lis. *ses*. p. 49. l 6. *changea*, lis. *changeât*. p. 52. l. 7. 8. *mirent par ecrit*, lis. *ecrivirent*. ibid. l. 9. 10 *d'abord*, lis. *pour la premiere fois*. p. 62. l 9. *dans la Préface de cette Piece*, lis. *dans la Préface dont il accompagna cette Piece, en la donnant au Public*. p. 66 l. 15. *mourante*, lis. *tremblante* p. 73. l. 9 *dernieres Editions de ses Ouvrages*, lis *autres Editions de cet Ouvrage*. p 74. l. 6. p. 79. l. 20. & p. 82. l 19. au lieu de *Bourges*, lis. *Pourges*. p. 74. dans la Note l 2. *a*, lis. *à*. p. 73. l. dern. *en effet*, lis. *principalement*. p 79 l. 4 5. *belles*, lis. *beaux*. ibid. dans la Note l 1. *punctum*, lis *punctum*. p. 81 l. 8. *vendre*, lis *rendre*. ibid. l. 19. *J'abas*, lis *J abbas*. p. 83. l. 12. 13. *besoin de la fiction & de l'estime qu'on avoit pour lui à la Cour*, lis. *besoin, & du secours de la Fiction, & de la protection du* Roi *Très-Chrétien pour en* &c. p. 85 l 9 10. *qu'on n'auroit pû méconnoître*, lis. *où personne n'auroit pû se méprendre*. ibid. l. 21. 22. *l'impourvû*, lis. *l'improviste*. p. 86. l. 15. *Droits*, lis. *Doits* pag. 87. l. 11 *doit*, lis. *Doit*. p. 89. l. 17. *toutes sortes*, lis *tous les genres*. p. 90. l 2. 3. *en ce genre*, lis. *dans cette espece*. ibid l. 13. *ne tombassent une autre fois dans*, lis. *ne retombassent dans*. p. 91. l. 10 11. effacez, *pour réüssir* ibid. l. 14. *exemples qu'il*, lis. *exemples de plusieurs défauts qu'il*. p. 92. l. dern. *met*, lis. *mit*. p 96. l. 10. *les*, lis. *ses*. p 100. l. 17. effacez *il* p. 114. l. 11. 12. *que ses Amis voulurent*, lis. *qu'on voulut*. p 122. l 1 — 7. ce qui est enfermé entre deux crochets devroit être en caractere Romain. ibid. dans les Notes l 3. *les suivantes*, lis. *les Editions suivantes*. p 125. l. 1 2. effacez, *comme on l'a fort bien remarqué*. p. 147. l. 2. 3. *cet endroit*, lis. *l'endroit*. ibid. l. 16 lis. *pas, sans doute*. ibid. l. 18. *J'oublois presque*, lis. *J'avois presque oublié*. p. 151. l. 11. 12. *Ce Prince étoit fortement secondé*, lis. *les intentions de ce Prince étoient fortement secondées*. p. 171. l. 15. *ces*, lis. *ses*. p. 175. l. 12. 13. *la derniere Strophe de cette Ode contenoit d'abord un*, lis. *cette* Ode *contenoit d'abord une Strophe où il y avoit un*. p. 183. l. 2. *les*, lis. *ses*. p. 185. l 8. 9. *& d'un goût fin & délicat*, lis. *& soutenuë d'un goût exquis*. p. 186. l. 17. *de*, lis. *des*. p. 192. l. 18. effacez, *passionnément*.

nément. p. 196. l. 19. *uue*, lis. *une*. p. 197. l. 10. 11. *qu'on y trouve*, lis. *qu'il n'y regne*. q. 198. l. 10. 11. *cette Satire*, lis. *la Satire contre les Femmes*. ibid. l. 13. *l'accusa même*, lis. *accusa même Mr. Despreaux*. p. 199. dans les Notes l. 3. *page* 30. lis. *page* 32. p. 200. dans la Note, *page* 28. lis. *page* 30. p. 203. l. 19. *de*, lis. *des*. ibid. l. 20. *suivit*, lis. *suivît*. p. 216. l. 1. *l'avoit*, lis. *l'avoient*. p. 218. l. 19. *Consentant*, lis. *Consentent*. p. 236. l. 20. *répondit*, lis. *répond, dis-je*. ibid. dans la Note, *pages* 186. 187. lis. *page* 121. *& suiv*. p. 242. l. 13. *être étonné*, lis. *être bien étonné*. p. 257. l. 16. *des Vers*, lis. *de Vers*. p. 264. l. penult. *contenterai*, lis. *contenterai donc*. p. 273. l. 7. *bien*, lis. *Bien*. p. 281. l. 13. *hâtât*, lis. *se hâtât*. p. 282. dans les Notes l. 2. *page* 123, lis. *page* 135. *p*. 294. *l*. 7. 8. effacez, *celui-là*. ibid. l. 9. effacez *aussi*. p. 285. l. 24. *qui parut*, lis. *qui ne parut*. p. 300. l. 4. *Vertueux*, lis. *Né sans fiel*. p. 305. dans la Note, l. 10. effacez *il*.




334/17


334/17

